

RECOMMANDÉE A.R.

IMMEUBLE  
RESIDENCE HONORE DE BALZAC  
CENTRE URBAIN HONORE DE BALZAC  
37200 TOURS

## ➤ Convocation à l'Assemblée générale ordinaire ◄

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de bien vouloir participer à l'Assemblée Générale des Copropriétaires qui se tiendra le :

**Mercredi 14 Janvier 2015 à 18 H 00**

**SALLE FAMILIALE DES FONTAINES  
8 BIS AVENUE DE MILAN  
37200 TOURS**

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour joint.

Les résolutions 7 et 22 nécessitent la majorité de l'article 25-1 de la loi.

Les résolutions 8, 9, 12 et 13 nécessitent la majorité de l'article 25 de la loi.

La résolution 18 nécessite la double majorité de l'article 26 de la loi.

Les résolutions non énumérées nécessitent la majorité de l'article 24 ou sont pour information et sans vote.

En conséquence, **il est important que tous les copropriétaires soient présents** ou représentés.  
A défaut de majorité, une nouvelle Assemblée Générale pourrait être tenue, mais génératrice de frais supplémentaires supportés par tous les copropriétaires.

**Si vous ne pouviez pas être présent à l'Assemblée Générale, il vous est possible de vous y faire représenter à l'aide du pouvoir joint. Nous vous rappelons à ce sujet :**

- que le syndic ou son représentant ne peut pas recevoir de pouvoir à son nom, en blanc et en faire utilisation
- qu'un mandataire peut recevoir plus de trois pouvoirs si le total des voix dont il dispose lui-même et de celles de ses mandants, n'excède pas 5 % des voix du syndicat.

**L'émargement se fera à partir de 16h30 pour la signature de la feuille de présence**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

FONCIA VAL DE LOIRE  
ERIC TAVERNIER



## LISTE DES MAJORITES

### ■ ARTICLE 24 :

Majorité simple de l'article 24 de la Loi, soit à la majorité des voix exprimées des copropriétaires présents ou représentés (hors abstentions).

### ■ ARTICLE 25

Majorité absolue de l'article 25 de la Loi, soit à la majorité des voix de tous les copropriétaires (la moitié + une voix).

### ■ ARTICLE 25-1

Majorité de l'article 25 de la Loi, soit à la majorité des voix de tous les copropriétaires (la moitié + une voix).

Si cette majorité n'est pas obtenue et que le nombre de voix "POUR" est :

Egal ou supérieur au tiers des voix de tous les copropriétaires, la même assemblée peut procéder immédiatement à un second vote.

Lors de ce second vote, ou d'une nouvelle assemblée, la majorité nécessaire sera celle de l'article 24.

### ■ ARTICLE 26 :

Double majorité :

1. en nombre de tous les copropriétaires émettant un vote favorable (50% + un membre de l'ensemble)
1. totalisant au moins les 2/3 des voix de l'ensemble.

*Exemple : Une copropriété totalisant 56 copropriétaires et 10.000 voix.*

*1 - la majorité est acquise par 29 copropriétaires favorables à la décision,  
2 - totalisant au moins 6.667 voix*

### ■ ARTICLE 26 - AVANT DERNIER ALINEA

Unanimité des voix de tous les copropriétaires.

## **ORDRE DU JOUR**

Tous les points figurant à l'ordre du jour ci-après ont été établis en concertation avec le Conseil Syndical

1. ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE
2. ELECTION DES SCRUTATEURS
3. ELECTION D'UN SECRETAIRE
4. COMPTE RENDU DE GESTION ANNUELLE DU SYNDIC FONCIA VAL DE LOIRE
5. COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL SUR SES MISSIONS ET AVIS RENDUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE
6. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
7. DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL
- 7.1 Candidature de Monsieur ROGER Claude
- 7.2 Candidature de Monsieur DESVIGNE Jean-Pierre
- 7.3 Candidature de Monsieur LARCHER Alain
- 7.4 Candidature Madame BUSSON Denise
- 7.5 Candidature de Madame LENOIR Anne-Marie
- 7.6 Candidature de Madame CUELLAR Françoise
- 7.7 Candidature de Madame M BOUYOU Delphine
- 7.8 Candidature de Madame ou Monsieur
- 7.9 Candidature de Madame ou Monsieur
- 7.10 Candidature de Monsieur et Madame
8. MODALITES DE CONSULTATION DU CONSEIL SYNDICAL
9. MISE EN CONCURRENCE DES MARCHES ET CONTRATS
10. AJUSTEMENT DU BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE DU 01/10/2014 AU 30/09/2015 (EXERCICE N+1)
11. VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE DU 01/10/2015 AU 30/09/2016 (EXERCICE N+2)
12. CONFIRMATION DE L'EXISTENCE DU COMPTE DE PROVISION SPECIALE POUR TRAVAUX
13. AFFECTATION D'UNE PARTIE DU SOLDE CREDITEUR DE LA REPARTITION EXCEDENTAIRE DE L'EXERCICE 2013/2014 SUR LE COMPTE DE PROVISION SPECIALE POUR TRAVAUX DE JA CONSTITUE
14. PLACEMENT D'UNE PARTIE DU SOLDE CREDITEUR SUR LE COMPTE DE PROVISION SPECIALE
15. REALISATION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES VANNES D'ARRET EN PIEDS DE COLONNE DU BATIMENT L CONFORMEMENT A LA RESOLUTION N°19 DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 DECEMBRE 2013
16. REALISATION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES VANNES EN PIEDS DE COLONNES ET DES ROBINETS D'ARRET DES BATIMENTS K ET J CONFORMEMENT A LA RESOLUTION N°19 DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 DECEMBRE 2013
17. MODALITES DE REALISATION DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 2 PORTES COUPE-FEU (OBLIGATIONS)
18. APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION AU REGLEMENT DE COPROPRIETE ET DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
19. PROPOSITION DE MISE EN PLACE DE 4 GROUPES DE TRACTION DANS LE CADRE DU BON FONCTIONNEMENT ET DU SUIVI DES ASCENSEURS OTIS
20. REMPLACEMENT DE LA CANALISATION EAU FROIDE DU BATIMENT L
21. REALISATION DE TRAVAUX D'ABATTAGE D'UN BOULEAU COTE CHER, ALLEE DE SEGOVIE

- 22. AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR HUSSET D'EFFECTUER DES TRAVAUX AFFECTANT LES PARTIES COMMUNES**
- 23. SAISIE IMMOBILIERE DES LOTS 241, 245 ET 1355 APPARTENANT A MONSIEUR CERDAN MICKAEL**
- 24. FIXATION DU MONTANT DE LA MISE A PRIX DES LOTS N° 241, 245 ET 1355 FAISANT L'OBJET D'UNE PROCEDURE DE SAISIE IMMOBILIERE**
- 25. FIXATION DU MONTANT DE LA DOTATION AUX DEPRECiations SUR CREANCES DOUTEUSES**
- 26. POINT D'INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DES FACADES ET REPRISE DES GOUTTIERES, TRAVAUX EXECUTES PAR L'ENTREPRISE SAPAC**
- 27. POINT D'INFORMATION SUR LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION SYNDICALE DE LA VALLE DU CHER - QUARTIER DES FONTAINES ET DE LA BELLE FILLE**
- 28. POINT D'INFORMATION SUR L'AUDIT ENERGETIQUE CONFORMEMENT A LA LOI GRENELLE 2 SUR L'ENVIRONNEMENT**
- 29. POINT D'INFORMATION SUR LA REFECTION DES RAMPES D'ESCALIERS EST ET OUEST DONNANT SUR LA DALLE**
- 30. POINT D'INFORMATION SUR L'ETAT DE LA GALERIE MARCHANDE**
- 31. QUESTIONS D'INTERET GENERAL**
- 32. QUESTIONS DIVERSES**

# **RESOLUTIONS PROPOSEES**

## **1. ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE**

Majorité nécessaire : Article 24

M..... est élu(e) président(e) de séance.

## **2. ELECTION DES SCRUTATEURS**

Majorité nécessaire : Article 24

M..... est élu(e) scrutateur(trice).

M..... est élu(e) scrutateur(trice).

## **3. ELECTION D'UN SECRETAIRE**

Majorité nécessaire : Article 24

Monsieur ERIC TAVERNIER, représentant le cabinet FONCIA VAL DE LOIRE, est élu secrétaire.

## **4. COMPTE RENDU DE GESTION ANNUELLE DU SYNDIC FONCIA VAL DE LOIRE**

Majorité nécessaire : Sans Vote

Le compte rendu-de gestion annuelle concernant l'exercice clos du 01/10/2013 au 30/09/2014 est joint à la présente convocation.

## **5. COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL SUR SES MISSIONS ET AVIS RENDUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Majorité nécessaire : Sans Vote

L'Assemblée Générale prend acte du rapport du conseil syndical.

- 1) RAPPORT MORAL
- 2) RAPPORT FINANCIER

Cette résolution est une information, et ne fait pas l'objet d'un vote

## **6. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE DU 01/10/2013 AU 30/09/2014**

Majorité nécessaire : Article 24

### **Pièces annexes :**

- L'état financier après répartition, au 30/09/2014 (annexe 1),
- Le compte de gestion général de l'exercice clos réalisé du 01/10/2013 au 30/09/2014, comprenant :
  - Annexe 2 : les charges et produits de l'exercice par nature,
  - Annexe 3 : les opérations courantes par clés de répartition,
  - Annexe 4 : les travaux et opérations exceptionnelles, votés, clôturés,
  - Annexe 5 : les travaux et opérations exceptionnelles, votés, non clôturés, par clés de répartition
- La liste des copropriétaires débiteurs et créditeurs,

- La répartition individuelle transmise préalablement à la présente assemblée générale par courrier séparé,

Le budget voté pour l'exercice 2013/2014 était de **1 582 365 €** et les dépenses réelles ont été de **1 440 098,54 €**, soit un solde créditeur de **142 266,50 €** sur cet exercice.

**Modalités de vérification des pièces justificatives des charges :**

Les comptes de l'exercice peuvent être vérifiés par tout copropriétaire, le 6<sup>ème</sup> jour ouvré qui précède l'assemblée générale ou sur rendez-vous au bureau du syndic.

**Projet de résolution :**

L'assemblée générale approuve les comptes de charges de l'exercice du 01/10/2013 au 30/09/2014.

## 7. DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL

**Historique :**

### TABLEAU RECAPITULATIF DES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL EN 2014

Bâtiment J : 2 postes à pourvoir, dont un suppléant

Qualité	Nom	Fin de mandat
Titulaire	Mr ABLIN Paul	AG 2016
Titulaire	Mme SARTORI Nicole	AG 2016
Titulaire	<b>Mr ROGER Claude</b>	<b>AG 2014</b>
Suppléant	<b>Mr DESVIGNE Jean Pierre</b>	<b>AG 2014</b>

Bâtiment K : 1 poste à pourvoir

Qualité	Nom	Fin de mandat
Titulaire	Mr GANCE Daniel	AG 2016
Titulaire	Mr BOCQUET	AG 2016
Titulaire	<b>Mr LARCHER Alain</b>	<b>AG 2014</b>
Suppléant	Mr SICAULT Pierre	AG 2016

Bâtiment L : 2 postes à pourvoir, dont un suppléant

Qualité	Nom	Fin de mandat
Titulaire	<b>Mme BUSSON Denise</b>	<b>AG 2014</b>
Titulaire	Mme REBIERE Christiane	AG 2016
Titulaire	Mr LE BARS Joseph	AG 2016
Suppléant		

Bâtiment M : 1 poste à pourvoir

Qualité	Nom	Fin de mandat
Titulaire	Mme SCROFANI Simone	AG 2015
Titulaire	<b>Mme LENOIR Anne Marie</b>	<b>AG 2014</b>
Titulaire	Mr ROY Christian	AG 2016
Suppléant	Mr BILLON Jean Noël	AG 2015

**Bâtiment N : 2 postes à pourvoir**

Qualité	Nom	Fin de mandat
Titulaire	Mme FILIPPI ROMANO Joséphine	AG 2015
Titulaire	<b>Mme CUELLAR Françoise</b>	<b>AG 2014</b>
Titulaire	<b>Mme M BOUYOU Delphine</b>	<b>AG 2014</b>
Suppléant	Mr CISONNI Louis	AG 2016

**Bâtiment O :**

Qualité	Nom	Fin de mandat
Titulaire	Mme PATRIER Capucine	AG 2015
Titulaire	Mr BRISSET Michel	AG 2015
Titulaire	Mr ROULET	AG 2016
Suppléant	Mr NOMBRET Robert	AG 2016

**Commerces : 2 postes de titulaire à pourvoir**

Qualité	Nom	Fin de mandat
Titulaire	Pas de candidat	
Titulaire	Pas de candidat	

**Les membres sortants arrivés en fin de mandat sont :**

Monsieur ROGER Claude (Bâtiment J)  
 Monsieur DESVIGNE (Bâtiment J)  
 Monsieur LARCHER Alain (Bâtiment K)  
 Madame BUSSON Denise (Bâtiment L)  
 Madame LENOIR Anne-Marie (Bâtiment M)  
 Madame CUELLAR Françoise (Bâtiment N)  
 Madame M BOUYOU Delphine (Bâtiment N)

**Les membres reconduisant leurs candidatures sont :**

Monsieur ROGER Claude (Bâtiment J)  
 Monsieur DESVIGNE (Bâtiment J)  
 Monsieur LARCHER Alain (Bâtiment K)  
 Madame BUSSON Denise (Bâtiment L)  
 Madame LENOIR Anne-Marie (Bâtiment M)  
 Madame CUELLAR Françoise (Bâtiment N)  
 Madame M BOUYOU Delphine (Bâtiment N)

**7.1 Candidature de Monsieur ROGER Claude**

Majorité nécessaire : Article 25 (possibilité de 2ème lecture immédiate art. 24 selon art. 25-1)

**7.2 Candidature de Monsieur DESVIGNE Jean-Pierre**

Majorité nécessaire : Article 25 (possibilité de 2ème lecture immédiate art. 24 selon art. 25-1)

**7.3 Candidature de Monsieur LARCHER Alain**

Majorité nécessaire : Article 25 (possibilité de 2ème lecture immédiate art. 24 selon art. 25-1)

**7.4 Candidature Madame BUSSON Denise**

Majorité nécessaire : Article 25 (possibilité de 2ème lecture immédiate art. 24 selon art. 25-1)

**7.5 Candidature de Madame LENOIR Anne-Marie**  
Majorité nécessaire : Article 25 (possibilité de 2ème lecture immédiate art. 24 selon art. 25-1)

**7.6 Candidature de Madame CUELLAR Françoise**  
Majorité nécessaire : Article 25 (possibilité de 2ème lecture immédiate art. 24 selon art. 25-1)

**7.7 Candidature de Madame M BOUYOU Delphine**  
Majorité nécessaire : Article 25 (possibilité de 2ème lecture immédiate art. 24 selon art. 25-1)

**7.8 Candidature de Madame ou Monsieur**  
Majorité nécessaire : Article 25 (possibilité de 2ème lecture immédiate art. 24 selon art. 25-1)

**7.9 Candidature de Madame ou Monsieur**  
Majorité nécessaire : Article 25 (possibilité de 2ème lecture immédiate art. 24 selon art. 25-1)

**7.10 Candidature de Monsieur et Madame**  
Majorité nécessaire : Article 25 (possibilité de 2ème lecture immédiate art. 24 selon art. 25-1)

## **8. MODALITES DE CONSULTATION DU CONSEIL SYNDICAL**

Majorité nécessaire : Article 25

**Projet de résolution :**

(Hors application de l'article 18, 3<sup>ème</sup> alinéa, en cas d'urgence)

L'Assemblée Générale fixe à **20 000 euros TTC** le montant des marchés et contrats à partir duquel le Conseil Syndical est consulté.

**Le Cabinet FONCIA VAL DE LOIRE consultera le Conseil Syndical dès le premier euro.**

## **9. MISE EN CONCURRENCE DES MARCHES ET CONTRATS**

Majorité nécessaire : Article 25

**Projet de résolution :**

L'Assemblée Générale fixe à **10 000 euros TTC** le montant à partir duquel la mise en concurrence des marchés et contrats doit être lancée de la façon suivante :

- Pour les contrats, la mise en concurrence interviendra à la date d'échéance
- Pour les marchés, la mise en concurrence s'effectue sur la base d'un descriptif établi par un homme de l'art, obligeant à des réponses par prix unitaire

**Le Cabinet FONCIA VAL DE LOIRE consultera le Conseil Syndical dès le premier euro**

## **10. AJUSTEMENT DU BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE DU 01/10/2014 AU 30/09/2015 (EXERCICE N+1)**

Majorité nécessaire : Article 24

**Projet de résolution :**

L'Assemblée Générale du 11 Décembre 2013 avait voté un budget pour l'exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015, d'un montant de **1 617 377 euros**

Le Conseil Syndical a décidé d'élaborer un budget prévisionnel sur l'exercice en cours, d'un montant de **1 568 307 euros**, soit une diminution de **3,12 %** par rapport au budget fixé précédemment et représentant une diminution de **49 070 euros** sur cet exercice

L'Assemblée Générale, après avoir examiné le projet de budget joint à la convocation et après avoir délibéré, décide de réajuster le budget de l'exercice en cours à la somme de **1 568 307 euros** se décomposant comme suit :

Type de charges	Montant
<b>Charges Générales :</b>	<b>523 727 euros</b>
<b>Charges commerces :</b>	<b>19 500 euros</b>
<b>Charges Bâtiment J :</b>	<b>29 650 euros</b>
<b>Charges Bâtiment K :</b>	<b>23 650 euros</b>
<b>Charges Bâtiment L :</b>	<b>22 290 euros</b>
<b>Charges Bâtiment M :</b>	<b>24 750 euros</b>
<b>Charges Bâtiment N :</b>	<b>42 100 euros</b>
<b>Charges Bâtiment O :</b>	<b>43 100 euros</b>
<b>Charges Bâtiment P :</b>	<b>10 430 euros</b>
<b>Charges Parking 1<sup>er</sup> Sous-sol :</b>	<b>19 800 euros</b>
<b>Charges Parking 2<sup>e</sup> Sous-sol</b>	<b>19 700 euros</b>
<b>Charges Ascenseurs Bâtiment J</b>	<b>10 310 euros</b>
<b>Charges Ascenseurs Bâtiment K :</b>	<b>7 640 euros</b>
<b>Charges Ascenseurs Bâtiment L :</b>	<b>8 410 euros</b>
<b>Charges Ascenseurs Bâtiment M :</b>	<b>7 640 euros</b>
<b>Charges Ascenseurs Bâtiment N :</b>	<b>13 200 euros</b>
<b>Charges Ascenseurs Bâtiment O :</b>	<b>13 200 euros</b>
<b>Charges Ascenseurs 1<sup>er</sup> Sous-sol :</b>	<b>6 800 euros</b>
<b>Charges Ascenseurs 2<sup>e</sup> Sous- sol :</b>	<b>7 010 euros</b>
<b>Charges ensemble ascenseur</b>	<b>25 000 euros</b>
<b>Charges Chauffage JKN :</b>	<b>337 500 euros</b>
<b>Charges Chauffage LMO :</b>	<b>310 600 euros</b>
<b>Charges Chauffage Commerces :</b>	<b>22 500 euros</b>

<b>Charges Chauffage prestation garantie:</b>	<b>3 000 euros</b>
<b>Charges ECS prestation garantie:</b>	<b>10 500 euros</b>
<b>Charges eau chaude commerces :</b>	<b>6 300 euros</b>

Le montant du réajustement sera réparti sur les appels provisionnels restant à échoir.

**Rappel :**

Il est rappelé à tous les copropriétaires que les appels de provisions émis par le syndic pour faire face aux dépenses de gestion courante, dans la limite du budget ci-dessus adopté, sont exigibles le premier jour de chaque trimestre civil, soit les 1<sup>ers</sup> Octobre, Janvier, Avril et Juillet (Article 14-1 de la loi du 10 juillet 1965).

**11. VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE DU 01/10/2015 AU 30/09/2016 (EXERCICE N+2)**

Majorité nécessaire : Article 24

**Projet de résolution :**

L'Assemblée Générale, après avoir examiné le projet de budget joint à la convocation et avoir délibéré, fixe le budget de l'exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016 à la somme de **1 599 674 euros**

**Rappel :**

Il est rappelé à tous les copropriétaires que les appels de provisions émis par le syndic pour faire face aux dépenses de gestion courante, dans la limite du budget ci-dessus adopté, sont exigibles le premier jour de chaque trimestre civil, soit les 1<sup>ers</sup> Octobre, Janvier, Avril et Juillet (Article 14-1 de la loi du 10 juillet 1965).

**12. CONFIRMATION DE L'EXISTENCE DU COMPTE DE PROVISION SPECIALE POUR TRAVAUX**

Majorité nécessaire : Article 25

**Projet de résolution :**

L'Assemblée Générale confirme la constitution, conformément à l'article 18 alinéa 6 de la loi du 10 juillet 1965, d'une avance dénommée provision spéciale en vue de faire face aux travaux d'entretien ou de conservation des parties communes et des éléments d'équipements communs, susceptibles d'être nécessaires dans les trois années à échoir et non encore décidés par l'Assemblée Générale.

Prend acte des informations du Syndic en ce qui concerne l'évolution du compte de provisions spéciale pour travaux depuis la dernière assemblée générale, dont le solde au 30/09/2014 est de **223 994.23 euros**

Ce montant est l'addition des montants votés lors de la précédente assemblée générale du 11 décembre 2013, résolutions 14, 15 et 16, se détaillant comme suit :

- Résolution N°14 : 36 656,47 € correspondant au solde créditeur de l'exercice 2012/2013
- Résolution N°15 : 28 446,76 € correspondant au reliquat du compte travaux article 18.6
- Résolution N°16 : 158 891 € correspondant à l'indemnité restituée par la ville de Tours concernant la procédure sur la dalle.

**L'assemblée générale décide de ne pas émettre d'appels au titre de l'exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015**

Il est rappelé à ce titre que le compte de provision spéciale pour travaux fait l'objet d'un placement génératrice d'intérêts au profit exclusif du Syndicat de copropriété, et en cas de mutation, le vendeur est remboursé et la somme est appelée en une seule fois à l'acquéreur

**13. AFFECTATION D'UNE PARTIE DU SOLDE CREDITEUR DE LA REPARTITION EXCEDENTAIRE DE L'EXERCICE 2013/2014 SUR LE COMPTE DE PROVISION SPECIALE POUR TRAVAUX DE JA CONSTITUE**

Majorité nécessaire : Article 25

**Projet de résolution :**

L'Assemblée Générale décide que le Cabinet FONCIA VAL DE LOIRE émettra un appel spécifique sur le compte de provision spéciale pour travaux d'un montant de **71 133,25 euros**, correspondant à **50 % du solde créditeur de l'exercice clos**, et réparti au prorata des millièmes de CHARGES COMMUNES GENERALES, exigible le 1<sup>er</sup> Avril 2015, somme déjà remboursée dans le cadre de la répartition des comptes, conformément à l'article 18 alinéa 6 de la loi du 10 Juillet 1965, d'une avance dénommée provision spéciale en vue de faire face aux travaux d'entretien ou de conservation des parties communes et des éléments d'équipement communs, susceptibles d'être nécessaires dans les trois années à échoir et non encore décidés par l'Assemblée Générale.

**14. PLACEMENT D'UNE PARTIE DU SOLDE CREDITEUR SUR LE COMPTE DE PROVISION SPECIALE**

Majorité nécessaire : Article 24

**Projet de résolution :**

L'Assemblée Générale décide de placer les fonds recueillis d'un montant total de **71 133,25 euros**, correspondant aux **50 % restant du solde créditeur de l'exercice clos**, et d'affecter les intérêts produits par ce placement au compte de gestion général de chaque exercice.

L'Assemblée Générale autorise le Syndic à déposer les provisions constituées sur un compte épargne, compte ouvert auprès du CIC, ou tout autre organisme bancaire, garantissant au mieux les intérêts du Syndicat de copropriétaires.

**15. REALISATION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES VANNES D'ARRET EN PIEDS DE COLONNE DU BATIMENT L CONFORMEMENT A LA RESOLUTION N°19 DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 DECEMBRE 2013**

Majorité nécessaire : Article 24

**Historique :**

**TRAVAUX EXECUTES**

Les travaux de remplacement des vannes d'arrêt en pieds de colonnes des Bâtiments M et L ont été exécutés pour les parties communes en eau froide, eau chaude et chauffage de Juillet 2014 à Septembre 2014, en vertu des résolutions 18 et 19 de la dernière Assemblée Générale du 11 décembre 2013

En ce qui concerne les robinets d'arrêt en parties privatives, les travaux ont débutés à la fin du mois de Septembre 2014.

**FINANCEMENT**

Les travaux du Bâtiment M ont été financés en 2014 pour un montant de **33 781, 24 HT comme stipulé dans la résolution N°18 de la dernière Assemblée Générale du 11 Décembre 2013.**

Le Conseil Syndical rappelle que la partie eau chaude sanitaire et chauffage a été entièrement financée par l'entreprise DALKIA au titre de la garantie totale P3

Les travaux du Bâtiment L n'ont pas encore été financés et sont soumis à l'approbation de la présente Assemblée Générale, comme stipulé dans la résolution N°19 de la précédente Assemblée Générale.

**Projet de résolution :**

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Syndical, et après avoir délibéré, décide de financer les travaux de remplacement des vannes en pieds de colonnes et robinets d'arrêt d'eau froide du Bâtiment L

L'Assemblée Générale précise que le coût des travaux, est d'un montant total de **32 730.03 € HT** avec le taux de TVA en vigueur au moment des appels de fonds précisés ci-après, et seront répartis selon les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges des Bâtiments J K L M N O

L'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, aux appels de provisions prévisionnels exigibles en 3 trimestres égaux, soit 1/3 du montant total :

**10 910.01 euros le 01/04/2015**

**10 901.01 euros le 01/07/2015**

**10 901.01 euros le 01/10/2015**

**Ces montants sont indiqués en HT, auxquels il conviendra d'ajouter le taux de TVA en vigueur au commencement des appels de fonds trimestriels, soit le 01/04/2015**

**16. REALISATION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES VANNES EN PIEDS DE COLONNES ET DES ROBINETS D'ARRET DES BATIMENTS K ET J CONFORMEMENT A LA RESOLUTION N°19 DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 DECEMBRE 2013**

Majorité nécessaire : Article 24

**Historique :**

Dans la résolution N°19 de l'Assemblée Générale du 11 décembre 2013, les copropriétaires ont été informés de la nécessité de poursuivre et terminer les travaux de remplacement des vannes de pieds de colonnes et des robinets d'arrêt des Bâtiments K et J.

Le calendrier défini en relation avec SCBC est d'exécuter les travaux des Bâtiment K et J pendant l'année 2015, avec une facturation prévue en 2016

**Projet de résolution :**

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Syndical et après avoir délibéré décide d'effectuer les travaux de remplacement des vannes en pieds de colonnes et robinets d'arrêt d'eau froide des bâtiments K et J.

L'Assemblée Générale précise que les coûts de ces travaux, sont d'un montant de **34 430.88 € HT pour le bâtiment K et 39 845.27 € HT pour le Bâtiment J**, avec le taux de TVA en vigueur au moment du commencement des travaux, seront répartis selon les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges des Bâtiments J K L M N O

Le financement sera déterminé lors de la prochaine Assemblée Générale de Janvier 2016

**17. MODALITES DE REALISATION DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 2 PORTES COUPE-FEU (OBLIGATIONS)**

Majorité nécessaire : Article 24

**Historique :** Conformément à l'arrêté du 31 janvier 1986 – Article 101, le Syndicat des copropriétaires doit s'assurer du bon fonctionnement des portes coupe-feu ainsi que toutes les installations fonctionnant automatiquement et doit également assurer l'entretien de toutes les installations concourant à la sécurité et doit pouvoir le justifier par la tenue d'un registre de sécurité.

**Actuellement, 2 portes coupe-feu situées au parking – 1 et – 2 EST n'ont plus le degré coupe-feu adéquat (tenue au feu de 1 heure et pare flamme 1 heure) et doivent impérativement être changées.**

**En outre, ces portes sont amiantées et sont donc soumises à une réglementation particulière sur le traitement et le transport des déchets.**

**Conditions essentielles des marchés :**

Devis TOURAINE INCENDIE SECURITE du 4 Décembre 2013, comprenant le changement d'une porte coulissante coupe-feu 1 heure parking – 1 EST et parking – 2 EST, pour un montant total de 24 444,56 € TTC, non compris l'évacuation et le transport des déchets amiantés

**L'entreprise TOURAINE INCENDIE SECURITE, décide de pas majorer le montant le devis présenté du 4 Décembre 2013, et propose donc le même montant pour l'année 2015.**

Devis de l'entreprise Atmosphère 37 du 20/11/2014 d'un montant de 12 795,60 € TTC pour une porte, soit 25 591,20 € TTC pour le traitement et l'évacuation des déchets amiante des 2 portes incriminées.

**Projet de résolution :**

L'Assemblée Générale décide des modalités de réalisation et d'exécution des travaux de remplacement des portes coupe-feu des parking – 1 et – 2 EST, rendus obligatoire par l'arrêté du 31 Février 1986, article 101.

Pour ce faire, l'Assemblée Générale confie la réalisation de ces travaux à l'entreprise TOURAINE INCENDIE SECURITE et l'entreprise ATMOSPHERE 37, ou à défaut, aux entreprises les mieux disantes et répondant au mieux des intérêts du syndicat des copropriétaires, pour un montant global de **50 035,76 € euros TTC**, comprenant le traitement et l'évacuation des déchets amiantés par l'entreprise Atmosphère 37

L'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES COMMUNES GENERALES », aux appels de provisions exigibles comme suit :

- Le 01/04/2015 pour 1/3, soit 16 678,58 €
- Le 01/07/2015 pour 1/3 soit 16 678,58 €
- Le 01/10/2015 pour le solde.

L'Assemblée prend acte que le plan de financement tel qu'il vient d'être adopté, ne permet pas de placement de fonds au profit du syndicat des copropriétaires, mais seulement le paiement des situations de travaux au fur et à mesure de leur échéance.

**18. APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION AU REGLEMENT DE COPROPRIETE ET DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION**

Majorité nécessaire : Article 26

**Historique :**

**Les ensembles traction des ascenseurs sont dans un état important d'usure et de vétusté, et seront amenés dans un avenir proche à être remplacés.**

**La garantie P3 couvre jusqu'à 30 ans les pièces et les machineries, celles-ci ont 45 ans en moyenne, d'où vétusté**

**Dans le but de ne pas faire supporter uniquement à la cage concernée le coût important d'un changement de machinerie, le Conseil Syndical suggère de modifier la répartition des charges ascenseurs, et propose une répartition selon la clé de répartition charges communes ascenseurs.**

**Pièces jointes : Projet de modification de la répartition des frais de grosse réparation et du remplacement des machineries et des cabines ascenseurs (pages 101 et 102 du Règlement de copropriété) et argumentaire du Conseil Syndical**

**Projet de résolution :**

L'Assemblée Générale décide d'approuver le modificatif au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division joint à la convocation.

L'Assemblée Générale donne mandat au Syndic à l'effet de régulariser l'ensemble des dépôts et actes consécutifs au nom et pour le compte du Syndicat des copropriétaires.

**19. PROPOSITION DE MISE EN PLACE DE 4 GROUPES DE TRACTION DANS LE CADRE DU BON FONCTIONNEMENT ET DU SUIVI DES ASCENSEURS OTIS**  
Majorité nécessaire : Article 24

**Historique :** Lors du changement de prestataire de service au 1er Janvier 2013, il a été constaté une usure de fonctionnement importante sur les moteurs de traction des 41 Ascenseurs. Usure normale au vu de l'ancienneté de ces moteurs qui ont plus de 40 ans de fonctionnement

**Par ailleurs, un groupe de traction a déjà été changé au 1 Rue Victor Jacquemont suite à une défaillance de celui-ci pour un montant de 5 559.40 € TTC, montant correspondant uniquement à la main d'œuvre du remplacement**

Cette défaillance a fait l'objet d'une réflexion et d'un débat au sein du Conseil Syndical.

Afin de pallier ces problèmes de vétusté, OTIS propose une mise en place de 4 moteurs sur la résidence pour pouvoir permettre d'une part un changement rapide lors d'une défaillance, et d'autre part de pouvoir lisser le coût du prix des moteurs, sachant que ceux-ci sont facturés au même prix que ceux achetés lors de la modernisation des ascenseurs en 2013.

**Il est proposé dans un premier temps de financer jusqu'à 4 moteurs de traction**

De plus, un rapport technique détaillé avec productions d'éléments prouvant la vétusté devra être fourni au Syndicat avant tout changement du moteur.

Un tableau indicatif de remplacement des groupes de traction ascenseurs est joint à la présente convocation pour une meilleure compréhension du problème.

**Conditions essentielles des marchés :** Devis 45TEIFZE du 12/11/2014 d'un montant de 15 000 € HT pour les moteurs seuls, soit 3 750 € HT par moteur

**Projet de résolution :**

L'Assemblée Générale décide des modalités de mise en place d'un lot de 4 moteurs sur la résidence,

Pour ce faire, l'Assemblée Générale confie la mise en place de ces 4 moteurs par l'entreprise OTIS, prestataire actuel de service, ou à défaut, à l'entreprise la mieux disante et répondant au mieux des intérêts du syndicat des copropriétaires, pour un montant allant jusqu'à **15 000 euros HT**, avec le taux de TVA en vigueur au moment de l'achat des moteurs

L'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES SPECIALES ASCENSEURS », aux appels de provisions exigibles comme suit :

- Le 01/07/2015 pour 1/3, soit 5 000 euros HT
- Le 01/10/2015 pour 1/3, soit 5 000 euros HT
- Le 01/01/2016 pour le solde.

L'Assemblée prend acte que le plan de financement tel qu'il vient d'être adopté, ne permet pas de placement de fonds au profit du syndicat des copropriétaires, mais seulement le paiement des situations de travaux au fur et à mesure de leur échéance.

## **20. REMPLACEMENT DE LA CANALISATION EAU FROIDE DU BATIMENT L**

Majorité nécessaire : Article 24

### **Historique :**

Il a été constaté lors des travaux de remplacement des vannes en pieds de colonnes, une vétusté apparente de certaines canalisations d'alimentation en eau froide, et notamment celle alimentant le Bâtiment L

Le Conseil Syndical propose dans un premier temps un remplacement de la canalisation du Bâtiment L, canalisation très vétuste et comportant des risques de cassures et donc de fuites pouvant générer des sinistres importants préjudiciables aux copropriétaires.

Les travaux prévus pour la première tranche pourraient être exécutés dès le début de l'année 2015, ceux-ci ne nécessitant pas ou peu de coupures en eau froide dans le bâtiment.

Les travaux de la deuxième tranche pourraient être exécutés plus tard du fait de la nécessité de coupures plus importantes.

### **Conditions essentielles des marchés :**

Devis de l'entreprise BCE N° DE00001415 du 17/11/2014 d'un montant de 15 140.40 € TTC  
(1<sup>ère</sup> tranche)

Devis de l'entreprise BCE N° DE00001479 du 17/11/2014 d'un montant de 15 140.40 € TTC  
(2<sup>e</sup> tranche)

### **Projet de résolution :**

L'Assemblée Générale décide de l'exécution des travaux de remplacement de la canalisation eau froide du Bâtiment L, selon le descriptif joint à la convocation.

L'Assemblée Générale confie la réalisation de ces travaux à l'entreprise BCE, ou à défaut, à l'entreprise la mieux disante et répondant au mieux des intérêts du syndicat des copropriétaires, pour un montant de 30 280.80 euros TTC.

Les appels de fonds respectifs à ces travaux seront basés sur la clé de répartition « JKLMNO » comme votés lors des précédentes assemblées générales de 2012 et 2013, afin de lisser le coût des travaux sur l'ensemble de la copropriété

L'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES SPECIALES J K L M N O », aux appels de provisions exigibles comme suit :

- Le 01/04/2015 pour 25 %, soit 7 570,20 € TTC
- Le 01/07/2015 pour 25 %, soit 7 570,20 € TTC
- Le 01/10/2015 pour 25 %, soit 7 570,20 € TTC
- Le 01/01/2016 pour 25 % pour le solde.

L'Assemblée prend acte que le plan de financement tel qu'il vient d'être adopté, ne permet pas de placement de fonds au profit du syndicat des copropriétaires, mais seulement le paiement des situations de travaux au fur et à mesure de leur échéance.

## **21. REALISATION DE TRAVAUX D'ABATTAGE D'UN BOULEAU COTE CHER, ALLEE DE SEGOVIE**

Majorité nécessaire : Article 24

**Conditions essentielles des marchés :** Devis de l'entreprise JARDIN DECOR du 25 Novembre 2014 d'un montant de 234 € TTC

### **Projet de résolution :**

L'Assemblée Générale décide de l'exécution des travaux d'abattage d'un bouleau Allée de Ségovie côté Cher, selon le descriptif joint à la convocation.

L'Assemblée Générale confie la réalisation de ces travaux à l'entreprise JARDIN DECOR, ou à défaut, à l'entreprise la mieux disante et répondant au mieux des intérêts du syndicat des copropriétaires, pour un montant de 234 euros TTC.,

## **Le financement de ces travaux sera entièrement appelé par le budget d'exploitation courante**

L'Assemblée prend acte que le plan de financement tel qu'il vient d'être adopté, ne permet pas de placement de fonds au profit du syndicat des copropriétaires, mais seulement le paiement des situations de travaux au fur et à mesure de leur échéance.

## **22. AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR HUSSET D'EFFECTUER DES TRAVAUX AFFECTANT LES PARTIES COMMUNES**

Majorité nécessaire : Article 25 (possibilité de 2ème lecture immédiate art. 24 selon art. 25-1)

### **Historique :**

Monsieur HUSSET souhaite réaliser un passe plat entre la cuisine et le séjour.

Monsieur HUSSET demande l'autorisation à l'Assemblée générale de pouvoir exécuter les travaux dans son appartement, affectant les parties communes

### **Pièces jointes :**

- Courier de Monsieur HUSSET du 7/11/2014
- Etude béton par bureau d'étude structure BRIAULT CONSTRUCTION et devis entreprise BSTR CONSTRUCTION y afférant

### **Projet de résolution :**

L'Assemblée Générale autorise à effectuer, à ses frais exclusifs, les travaux de passe plat entre cuisine et séjour, conformément au projet joint, affectant qui devront être conformes à la destination de l'immeuble et sous réserve pour de :

- Se conformer à la réglementation en vigueur et fournir au syndic toutes les autorisations administratives requises,
- Faire effectuer les travaux, dans le respect des règles de l'art et à ses frais,
- Souscrire toute police d'assurance nécessaire à la couverture des risques aux tiers, au Syndicat des copropriétaires et à l'ouvrage,
- Se conformer aux dispositions du Règlement de Copropriété.

Le copropriétaire restera responsable vis-à-vis de la Copropriété et des tiers de toutes les conséquences dommageables résultant de ces travaux.

## **23. SAISIE IMMOBILIÈRE DES LOTS 241, 245 ET 1355 APPARTENANT A MONSIEUR CERDAN MICKAEL**

Majorité nécessaire : Article 24

### **Historique :**

Dans le cadre de la procédure engagée à l'encontre de Mr CERDAN, un jugement a été rendu le 11 Février 2014 le condamnant au paiement de la somme de 4 492 euros, à laquelle il faut ajouter 500 euros correspondant à l'article 700, soit 4 992 euros au total. Les voies d'exécution entreprises, n'ont pas permis de recouvrir la totalité de la créance, qui s'élève, à ce jour, à la somme en principal de 13 110,75 € auxquels il faut ajouter les dommages et intérêts, les frais qui ont été accordés par le juge et les intérêts.

Devant cette situation, la vente forcée des lots dont est propriétaire Mr CERDAN est la dernière voie d'exécution possible à mettre en œuvre.

Compte tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre d'une telle procédure et à son aboutissement, il faut prévoir une augmentation de la dette d'environ 9 500 euros (charges à venir, plus intérêts, plus frais).

En conséquence, nous vous proposons la résolution suivante :

**Projet de résolution :**

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, habilite le syndic à mettre en œuvre la procédure de saisie immobilière des lots N°241, 245 et 355 appartenant à Mr CERDAN, afin de recouvrer le montant de la créance due au syndicat des copropriétaires, s'élevant à ce jour à la somme de 13 110,75 euros auxquels s'ajouteront les frais et charges à venir jusqu'au jugement d'adjudication définitif.

**24. FIXATION DU MONTANT DE LA MISE A PRIX DES LOTS N° 241, 245 ET 1355 FAISANT L'OBJET D'UNE PROCEDURE DE SAISIE IMMOBILIERE**

Majorité nécessaire : Article 24

**Historique :**

L'assemblée générale des copropriétaires ayant habilité le syndic à mettre en œuvre la procédure de saisie immobilière des lots N° 241, 245 et 355 appartenant à Monsieur CERDAN MICKAEL , afin de recouvrer le montant de la créance due au syndicat des copropriétaires, est tenue de fixer le montant de la mise à prix. Il est rappelé à cet égard, que dans l'hypothèse où il n'y aurait aucun adjudicataire, le syndicat des copropriétaires deviendrait d'office adjudicataire.

**Projet de résolution :**

L'Assemblée générale fixe le montant de la mise à prix des lots N°241, 245 ET 1355 à la somme minimum de **25 000 euros**.

Il est rappelé à cet égard, que dans l'hypothèse où il n'y aurait aucun adjudicataire, le syndicat des copropriétaires deviendrait d'office adjudicataire.

**25. FIXATION DU MONTANT DE LA DOTATION AUX DEPRECIATIONS SUR CREANCES DOUTEUSES**

Majorité nécessaire : Article 24

**Historique :**

Le nouveau plan comptable prévoit désormais, de faire prendre, au moment de la décision de l'assemblée générale de procéder à la saisie immobilière, la décision d'affecter en dotation aux dépréciations sur créances douteuses le montant de la créance estimée définitivement irrécouvrable.

**Projet de résolution :**

L'Assemblée Générale, en application de l'article 4 du décret n°2005-240 du 14 mars 2005, et du vote de la saisie immobilière des lots 241, 245 et 355, appartenant à Mr CERDAN, décide, au titre de l'exercice en cours, de passer en dotation aux dépréciations sur créances douteuses la somme de **6 000 euros**.

Le syndic procèdera à un appel de provision selon la clé CHARGES COMMUNES GENERALES , exigible le : 01/04/2016

**26. POINT D'INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DES FACADES ET REPRISE DES GOUTTIERES, TRAVAUX EXECUTES PAR L'ENTREPRISE SAPAC**

Majorité nécessaire : Sans Vote

Une réunion s'est tenue le 24 janvier 2014 pour faire le point sur les travaux de l'entreprise SAPAC, entreprise missionnée pour effectué le traitement des façades et reprise des gouttières sur la résidence au titre du marché voté en 2010.

Des courriers ont été envoyés aux copropriétaires concernés afin qu'ils fassent une déclaration de sinistre auprès de leur assureur

Une entreprise a été également mandatée afin de déterminer la cause exacte de tous les désordres.

Ces investigations sont encore actuellement en cours et l'entreprise a déjà contacté bon nombre de copropriétaires pour solutionner les problèmes au cas par cas.

Par ailleurs, une réunion s'est également tenue dans les locaux de FONCIA VAL DE LOIRE le 12 Septembre 2014 pour solder le contentieux entre la société SAPAC et le Syndicat qui dure depuis maintenant 2 ans.

Lors de cette réunion, un accord a été établi sous forme de protocole transactionnel entre les 2 parties, ce document a été signé le 21 Novembre 2014 et l'entreprise SAPAC s'engage à effectuer un nombre de travaux à titre gracieux comportant 8 prestations à exécuter ainsi que des travaux de traitement des façades pour un montant de 4 716,93 € TTC sur la résidence. Ces documents sont joints à la présente convocation

**27. POINT D'INFORMATION SUR LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION SYNDICALE DE LA VALLE DU CHER - QUARTIER DES FONTAINES ET DE LA BELLE FILLE**

Majorité nécessaire : Sans Vote

Lors de l'Assemblée Générale spéciale de l'Association Syndicale de la vallée du Cher qui s'est tenue dans les locaux de FONCIA VAL DE LOIRE, il a été mis à l'ordre du jour la suppression du réseau secouru du quartier des Fontaines et son financement.

Le compte rendu de cette Assemblée générale ainsi que le devis afférant aux travaux de l'entreprise EIFFAGE sont joints à la présente convocation.

**28. POINT D'INFORMATION SUR L'AUDIT ENERGETIQUE CONFORMEMENT A LA LOI GRENELLE 2 SUR L'ENVIRONNEMENT**

Majorité nécessaire : Sans Vote

**Historique :**

Conformément à la loi grenelle 2 sur l'environnement du 12 juillet 2010, décret 2012-111 du 27 Janvier 2012, un Audit énergétique est obligatoire pour les copropriétés disposant de plus de 50 lots, et ce quelque soit le type de lots.

Cet Audit doit être impérativement effectué avant le 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

La copropriété est bien évidemment impactée par ce décret et doit faire le nécessaire pour réaliser cet Audit.

Dans un premier temps, nous informons les copropriétaires que cet Audit doit être conforme au cahier de charges prévu par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) de Juillet 2014, afin de pouvoir bénéficier de subventions \*

**Ces subventions sont actuellement de l'ordre de 40 % dans le cas d'un Audit exécuté courant 2015.**

Pour les Audits qui seront réalisés plus tard, le pourcentage de ces subventions pourrait être différent.

**Cet Audit énergétique se décomposera en 4 phases :**

- **Une première phase correspondant à un état des lieux – remontée d'informations – visite de site :**
  - Données générales du site
  - Enquête et rencontre des occupants
  - Examen des bâtiments
  - Examen et description des installations thermiques
  - Examen des points influençant sur le confort d'été
- **Une deuxième phase correspondant à une analyse des données recueillies :**
  - Analyse des consommations énergétiques réelles

- Calcul des consommations énergétiques théoriques
  - Calcul des besoins énergétiques
  - Tableau de synthèse
  - Confort d'été
  - Etiquette énergie et climat
- **Une troisième phase correspondant aux préconisations et programmes d'amélioration :**
- Liste des préconisations
  - Exigences concernant les préconisations
  - Tableau de synthèse des préconisations
  - Proposition de programmes d'amélioration pour chaque bâtiment
  - Tableau de synthèse des programmes d'amélioration
- **Une quatrième phase correspondant au rapport final et présentation**

**A titre indicatif, le coût d'un Audit Energétique pour la copropriété est d'environ 12 000 €, sans déduction des subventions proposées par l'ADEME et l'ALE**

**Un appel d'offre a été réalisé par le Conseil Syndical et le Syndic, et il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de 2016, un vote pour valider la société qui sera chargée d'effectuer cet Audit.**

**Quelque soit la société choisie, celle-ci devra être conforme au cahier des charges de l'ADEME**

**29. POINT D'INFORMATION SUR LA REFECTION DES RAMPES D'ESCALIERS EST ET OUEST DONNANT SUR LA DALLE**  
Majorité nécessaire : Sans Vote

**Historique :**

Les rampes d'escaliers EST et OUEST donnant accès sur la dalle de la résidence, sont en mauvais état du fait du décollement important des faïences situées sur les parois.

le Conseil Syndical a demandé des devis à plusieurs entreprises.

Un tableau comparatif a été établi, et au vu des montants de réparation relativement importants, il a été décidé de sécuriser dans un premier temps ces accès par un piquetage et d'hydrofuger les murs des deux accès.

Le tableau comparatif est joint à la présente convocation

**30. POINT D'INFORMATION SUR L'ETAT DE LA GALERIE MARCHANDE**  
Majorité nécessaire : Sans Vote

Le Conseil Syndical n'est pas satisfait de l'entretien et de la bonne tenue de la galerie marchande donnant une image sale et dégradée de la résidence

Afin de pallier ce problème, il a été demandé à l'entreprise SAINES, entreprise chargée de l'entretien des parties communes sur la résidence, de proposer un devis pour l'enlèvement des toiles d'araignées, ce qui permettrait ainsi de redonner un aspect plus propre à la galerie commerciale.

Il est rappelé aux copropriétaires que cette année, un nettoyage approfondi de la voie de circulation et parking donnant accès aux commerces a été réalisé par l'entreprise SAINES.

Un devis de l'entreprise SAINES est joint à la présente convocation, un pour l'enlèvement des toiles d'araignées pour un montant de 3 425.76 € TTC  
Il conviendra de demander d'autres devis pour l'enlèvement des araignées et la réfection des piliers de la galerie marchande.

Il est nécessaire de prévoir une assemblée générale spéciale à la charge exclusive des commerces. Cette dernière pourrait avoir lieu en cours d'année 2015, la date restant à déterminer, et sera convoquée de toute façon après les travaux de suppression de la partie alimentation gaz passant par le bar « Le Balzac », ces travaux étant à la charge exclusive de GDF.

### **31. QUESTIONS D'INTERET GENERAL**

Majorité nécessaire : Sans Vote

Le décret 2011-36 du 10 Janvier 2011, oblige l'installation dans chaque logement d'un détecteur de fumée. Ces logements devront être équipés avant le 8 Mars 2015.

**L'arrêté du 5 février 2013** précise les exigences auxquelles doit répondre le détecteur de fumée normalisé dans chaque logement, ainsi que les conditions de son installation, de son entretien et de son fonctionnement.

Il doit être estampillé « CE » afin d'attester de sa conformité à la norme.

L'obligation d'installer un détecteur est mise à la charge de l'occupant, qu'il soit copropriétaire ou locataire

Toutefois, cette responsabilité incombera au propriétaire ou copropriétaire non occupant Il devra en outre notifier à son assureur par la remise d'une attestation que le logement est équipé d'un détecteur de fumée.

**En revanche, il est interdit d'installer des détecteurs dans les parties communes des immeubles collectifs**

### **32. QUESTIONS DIVERSES**

Majorité nécessaire : Sans Vote

TRAVAILLER EN TOUTE TRANSPARENCE, C'EST ESSENTIEL.

## Compte-rendu de gestion intermédiaire

02 Décembre 2014

*Immeuble*

*RESIDENCE HONORE DE BALZAC*

*CENTRE URBAIN HONORE DE BALZAC 37200*

*TOURS*

### Conseil syndical

M. BRISSET  
Président

M. ABLIN  
Commission Travaux & Sécurité

M. BILLON  
Commission Finances  
Commission Travaux & Sécurité  
Commission Affaires Juridiques

M. BOCQUET  
Commission Travaux & Sécurité

MME BUSSON  
Commission Finances  
Commission Hygiène & Propreté

M. CISONNI  
Commission Travaux & Sécurité  
Commission Hygiène & Propreté  
Commission Cadre de Vie

MME CUELLAR  
Commission Hygiène & Propreté  
Commission Cadre de Vie  
Commission Archives

*Vos interlocuteurs FONCIA*

ERIC TAVERNIER  
PRINCIPAL DE COPROPRIÉTÉ  
Tél. 02.47.66.86 63  
eric.tavernier@foncia.fr

VERONIQUE DETROYAT  
Assistante copropriété  
Tél. : 02 47 66 54 90  
veronique.detroyat@foncia.fr

NATHALIE LOYAU  
Comptable  
Tél. : 02 47 66 73 55  
nathalie.loyau@foncia.fr

---

**M. DESVIGNE**  
Commission Travaux & Sécurité  
Commission Communication  
Commission Commerces

**M. GANCE**

**M. LARCHER**  
Vice Président Finances

**M. LE BARS**  
Commission Hygiène & Propreté

**MME LENOIR**  
Commission Communication  
Commission Cadre de Vie  
Commission Archives  
Commission Commerces

**MME MBOUYOU**  
Commission Finances  
Commission Affaires Juridiques  
Commission Communication

**M. NOMBRET**  
Chargé de Mission Affaires Juridiques  
Commission Commerces

**MME PATRIER**  
Commission Communication  
Commission Cadre de Vie  
Commission Archives

**MME REBIERE**  
Commission Finances

**M. ROGER**  
Vice Président Travaux

**MME FILIPPI ROMANO**  
Vice Présidente Affaires Générales  
Commission Communication

**M. ROULET**  
Commission Affaires Juridiques

**M. ROY**  
Commission Affaires Juridiques

**MME SARTORI**  
Commission Hygiène & Propreté

**MLE SCROFANI**  
Commission Travaux & Sécurité  
Commission Communication

**M. SICAULT**

Chère Madame, cher Monsieur,

Conformément à l'engagement FONCIA, nous avons le plaisir de vous adresser un compte-rendu portant sur la gestion de la période du 01/10/2013 au 30/09/2014 de votre copropriété.

## 1. COMPTES DU SYNDICAT

### a. Situation financière

La copropriété présente une trésorerie créditrice de **687.625,14 €** à la clôture de l'exercice au 30/09/2014.

### b. Dépenses de l'exercice

Le total des dépenses engagées en charges courantes s'élève au 30/09/2014 à **1.440.098,54 €** pour un budget voté de **1.582.365,00 €**, soit un solde créditeur de **142.266,50 €**.

Il est à noter que la prime d'assurance est passée de 83.554,32 € à 72.122,21 € suite au changement de compagnie d'assurance, soit une économie de **11.432,11 €**.

Des économies substantielles ont été également réalisées au niveau du poste chauffage P1.

### c. Adaptation du budget opérations courantes et vote du budget

L'assemblée générale du 11/12/2013 a voté un budget pour l'exercice 2014/2015 d'un montant de **1.617.377,00 €**. Après concertation avec le Conseil Syndical, il est décidé d'élaborer un budget prévisionnel sur l'exercice en cours d'un montant de **1.568.307,00 €**.

Nous proposerons à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 14/01/2015 une adaptation de ce budget à la somme de **1.568.307,00 €**.

Nous proposons également à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 14/01/2015 un budget de **1.599.674,00 €** pour l'exercice 2015/2016.

## 2. DECISIONS ASSEMBLEE GENERALES

Nous avons entrepris la mise en œuvre des différentes décisions adoptées par la dernière assemblée générale du 11/12/2013, à savoir :

- Mise en conformité des ascenseurs - Travaux réalisés, effectués par la Société OTIS.
- Remplacement des vannes d'arrêt en pieds de colonne des bâtiments M et L.

## 3. PROCEDURES

### a. Recouvrement de charges

A ce jour, le dossier de M. Mickaël CERDAN reste en cours. Des résolutions sont proposées à l'ordre du jour pour la saisie immobilière des lots appartenant à M. CERDAN.

### b. Autres Procédures:

- Ville de TOURS / Dalle Résidence HONORE DE BALZAC.

- Procédure SAPAC suite aux travaux traitements des façades et reprise de gouttières - Un protocole transactionnel a été signé entre le Syndicat de Copropriété et la SAPAC en date du 21/11/2014.

## 4. ADMINISTRATION DE LA COPROPRIETE

- **Conseils Syndicaux :**  
Au 30 septembre 2014, les membres du Conseil Syndical et le Cabinet FONCIA VAL DE LOIRE ont participé à 10 conseils syndicaux ayant une durée moyenne de 4 heures.
- **Commission Finances :**  
Au 30 septembre 2014, les membres de la Commission Finances et le Cabinet FONCIA VAL DE LOIRE ont participé à 10 commissions ayant une durée moyenne de 4 heures.  
Ponctuellement, il y a eu des rendez-vous organisés pour faire le point sur les dossiers comptables et sinistres.
- **Réunion Contentieux :**  
Les membres de la Commission Finances ont organisé 2 réunions en présence de Mme CHATELAIN, Principale Contentieux, pour faire le point et définir les stratégies pour certains dossiers.
- **Commission Ménages :**  
Les membres de la Commission Ménage ont effectué 4 commissions en présence de Mme ROBERT (Société SAINES NETTOYAGE) pour faire le point sur l'entretien de la Résidence et sur les actions à mener.
- **Visites de la Résidence :**  
M. TAVERNIER se rend, chaque mercredi matin, à la loge pour rencontrer les gardiens, M. HUART et Mme SARTONI et faire le point sur les différents incidents survenus sur la Résidence et les actions à mener.
- **Réunions et autres rendez-vous liés aux travaux en cours :**  
M. TAVERNIER et les membres de la Commission Travaux ont participé à de nombreuses réunions, à savoir :
  - Suivi travaux de mise en conformité des ascenseurs en présence de Mme HUGUES (Société OTIS).
  - Suivi des travaux de remplacement de vannes en présence de M. ROINSOLLE, Responsable Travaux de la Société DALKIA.
  - Différentes réunions se sont tenues en présence de M. TAVERNIER et des Sociétés DALKIA, SCHINDLER, SAINES, GEOPLUS.
  - M. TAVERNIER a participé à de nombreuses expertises sur la Résidence suite à des sinistres.
- **Demande de Devis :**  
40 demandes de devis ont été faites auprès de différentes entreprises pour la réalisation de travaux.
- **Demande d'Intervention :**  
155 ordres de service ont été transmis aux prestataires pour des interventions immédiates.

## 5. SINISTRES

Nous avons ouvert 33 dossiers sinistre d'origines diverses pour la période du 01/10/2013 au 30/09/2014. A ce jour, 19 dossiers sont clôturés et les autres sont en cours de traitement.

Toute l'équipe FONCIA VAL DE LOIRE est restée tout au long de cet exercice à l'écoute des copropriétaires et de leurs attentes.

Enfin, nous tenons à remercier votre conseil syndical pour son implication dans le traitement de l'ensemble des dossiers.

Nous vous prions de croire, Chère Madame, cher Monsieur, en l'assurance de nos sentiments dévoués.

Eric TAVERNIER,  
Principal de Copropriétés





## **COMPTES**

**SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES (2922)**

RESIDENCE HONORE DE BALZAC  
CENTRE URBAIN HONORE DE BALZAC

Etat financier avant répartition au 30/09/2014 (date de clôture de l'exercice)

ANNEXE N° 1

37200 TOURS

Page 1 sur 1

<b>I - SITUATION FINANCIERE ET TRESORERIE</b>				Exercice précédent approuvé	Exercice clos	Exercice précédent approuvé	Exercice clos
TRESORERIE							
50 FONDS PLACES	(1)			223 991.90	103 AVANCES	60 000.00	60 000.00
51 FONDS DISPO.BANQUE DU SYNDICAT				463 633.24	1031 AVANCES DE TRESORERIE	28 446.76	223 991.90
					1032 AVANCES TRAVAUX ARTICLE 18.6	281 138.64	149 773.26
					12 SOLDE EN ATTENTE TV/X & EXC. ET EMPRUNT		
					Total I		
						368 585.40	433 765.16
II - CREANCES							
DETTE							
		Exercice précédent approuvé	Exercice clos	Exercice précédent approuvé	Exercice clos	Exercice précédent approuvé	Exercice clos
45 COPROPRIETAIRES - SOMMES EXIGIBLES RESTANT A RECEVOIR		(2)	110 407.47	59 844.51	45 COPROPRIETAIRES - EXCEDENTS VERSES	(2)	67 468.48
TIERS					TIERS		6 880.94
40 FOURNISSEURS				24 460.29	40 FOURNISSEURS		160 384.52
46 DEBITEURS DIVERS				2 428.72	46 CREDITEURS DIVERS		84.90
47 COMPTE D'ATTENTE				1 676.85	47 COMPTE D'ATTENTE		70 760.95
48 CHARGES PAYEES D'AVANCE				63 920.53	48 PRODUITS ENCAISSEES D'AVANCE		16 764.59
					Résultat classe 600 à 799		168 129.97
Total II			144 000.98	152 330.90	Total II		304 042.61
Total général (I) + (II)			672 628.01	839 956.04	Total général (I) + (III)		406 190.88
						672 028.01	839 956.04
							/
							/

(1) Une somme affectée du signe "-" indique un découvert bancaire correspondant à une dette du syndicat

(2) Liste individualisée (nom et montant) (voir annexe 6 ci-jointe)

		CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES					PRODUITS POUR OPERATIONS COURANTES				
		Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel		Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel	
		Exercice précédent approuvé	Exercice clos budget voté	Exercice: clos réalisé. à approuver	Budget prévisionnel en cours voté	Budget prévisionnel à voter	Exercice précédent approuvé	Exercice clos budget voté	Exercice: clos réalisé. à approuver	Budget prévisionnel en cours voté	Budget prévisionnel à voter
		N - 1	N	N	N + 1	N + 2	N - 1	N	N	N + 1	N + 2
601	EAU	91 865,81	95 650,00	105 810,77	97 563,00	110 364,00	701 PROVISIONS / OPERATIONS COURANT	1 624 225,48	1 582 349,60	1 617 377,00	1 599 674,00
602	ELECTRICITE	63 484,34	67 360,00	62 408,71	68 704,00	66 320,00	7131 INDEMNITES ASSURANCES-COURANT	52 334,81		12 242,20	
603	CHAUFFAGE-ENERGI E-COMBUST.	545 345,93	511 000,00	423 068,44	521 220,00	465 426,00	7141 PRODUITS DIVERS -COURANT	903,56		35 956,80	
604	ACHAT PDT ENTRETIEN/PETIT EQUI.	504,22			7 242,00		7143 AVANTAGES GARDIENS EMPLOYES	2 359,42		2 559,90	
605	MATERIEL	1 166,50	8 620,56	9 000,00	920,80						
606	FOURNITURES		173 570,95	177 400,00	173 254,89						
611	NETTOYAGE DES LOCAUX										
614	CONTRATS DE MAINTENANCE	356 320,67	364 680,00	312 391,72							
615	ENTRETIEN -PETITES REPARATIONS										
616	PRIMES D'ASSURANCES	83 554,32	72 000,00	72 122,21							
6211	REMUNERATIONS DU SYNDIC	62 538,90	66 300,00	66 521,74							
6212	DEBOURS	24 359,08	9 200,00	5 896,53							
6223	AUTRES HONORAIRES SYNDIC	1 626,95									
623	REMUNERATIONS DES TIERS	4 646,19	19 000,00	21 175,67							
633	TAXE FONCIERE	16 698,91	17 350,00	17 401,91							
634	AUTRES IMPOTS ET TAXES	3 675,00	3 730,00	3 708,00							
641	SALAIRES	64 480,99	70 000,00	70 306,02							
642	CHARGES SOCIALES & ORG.SOCIAUX	25 202,20	25 820,00	27 377,51							
643	TAXES SUR SALAIRES	5 547,00	5 775,00	6 331,00							
644	AUTRES (MEDECINE DU TRAVAIL.) AUTRES CHGES FINANCIERES-AGIOS	19 679,09	12 000,00	14 254,21							
662		613,89	500,00	202,94							

		CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES						PRODUITS POUR OPERATIONS COURANTES					
		Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel			Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel		
		Exercice précédent approuvé	Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé, à approuver	Budget prévisionnel en cours voté	Budget prévisionnel à voter		Exercice précédent approuvé	Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé, à approuver	Budget prévisionnel en cours voté	Budget prévisionnel à voter	
N - 1	N						N + 1						N + 2
Sous total	1 643 179,60	1 582 365,00	1 483 223,81	1 617 377,00	1 599 674,00			Sous total	1 679 823,27	1 582 365,00	1 633 108,50	1 617 377,00	1 599 674,00
Solde (excédent si opérations courantes affecté aux copropriétaires)	36 643,67		149 884,69			Solde insuffisance si opérations courantes affectée aux copropriétaires)							
Total I	1 679 823,27	1 582 365,00	1 633 108,50	1 617 377,00	1 599 674,00			Total II	1 679 823,27	1 582 365,00	1 633 108,50	1 617 377,00	1 599 674,00

CHARGES POUR TRAVAUX ET AUTRES OPERATIONS EXCEPTIONNELLES				PRODUITS POUR TRAVAUX ET AUTRES OPERATIONS EXCEPTIONNELLES			
Sous total		Solde (insuffisance)		Sous total		Solde (insuffisance)	
Total II				Total II			

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES					
			Pour approbation des comptes	Budget prévisionnel en cours voté	Pour le vote du budget prévisionnel à voter
	N - 1	N	N	N + 1	N + 2
<b>CHARGES GENERALES (1)</b>					
1 CHARGES GENERALES					
81 TVX SUITE A SINISTRES	54 632,88	17 250,00	17 108,17	17 595,00	7 650,00
100 CONTRAT D'ENTRETIEN	17 034,60	200,00	7 740,50	204,00	204,00
106 CONTRAT TELEPHONE	254,97	350,00	219,69	357,00	388,00
543,04			376,40		13 770,00
108 CONTRAT NUMERICABLE	12 956,44	13 220,00	13 153,49	13 485,00	86 700,00
110 CONTRAT ESPACES VERTS	89 708,13	91 600,00	93 192,48	93 432,00	4 182,00
120 CONTRAT ENTRETIEN MENAGER			3 966,37		3 162,00
142 CONTRAT VMC P2			2 986,75		
143 CONTRAT VMC P3	83 554,32	72 000,00	72 122,21	77 760,00	74 970,00
195 CONTRAT ASSURANCE MULTIRISQUES			13 662,91	5 000,00	20 400,00
200 ENTRETIEN BATIMENTS ET DALLE	1 607,95	1 600,00	3 196,99	1 632,00	1 734,00
220 CHARGES LOGE-LOGEMENT GARDIEN	21 041,46	20 000,00	9 509,48	20 400,00	20 400,00
250 ENTRETIEN BATIMENTS ET DALLE			3 114,32		
252 ENTRETIEN INSTAL. ELECTRIQUE			250,00		255,00
301 EAU	222,08			255,00	
311 FOURNITURES PRODUITS ENTRETIEN	504,22				
313 FOURNITURES ELECTRIQUES	5 634,22				
314 ACHAT MATERIEL	545,98				
315 EMETTEURS- CLES- CARTES ACCES	592,02				
326 FOURNITURES DIVERSES	1 192,50				
366 FOURNITURES SERRURERIE	9 000,00				
501 SALAIRES GARDIEN	841,60				
505 SALAIRES EMPLOYE D'IMMEUBLE	11 035,34				
506 CHARGES SOCIALES EMPLOYES	1 585,49				
521 TAXE LES SALAIRES - EMPLOYES	26 670,11				
524 INDEMNITES CPAM GARDIENS	27 000,00				
525 INDEMNITES CPAM EMPLOYES	44 242,58				
526 INDEMNITES CPAM	252,00				
531 TAXE /LES SALAIRES GARDIEN	3 366,00				
532 AUTRES FRAIS DE PERSONNEL	3 781,63				
533 FRAIS REMPLACEMENT PERSONNEL					
561 URSSAF GARDIEN	-394,03				
552 RETRAITE GARDIEN	-606,67				
554 FORMATION PROF. GARDIEN					
554 FORMATION PROF. GARDIEN					

**Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/10/2013 au 30/09/2014  
et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/10/2015 au 30/09/2016**

	CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES				Pour le vote du budget prévisionnel à voter	
	Exercice précédent approuvé.	Pour approbation des comptes		Budget prévisionnel en cours voté		
		N - 1	N	N + 1	N + 2	
555 AVANTAGES EN NATURE GARDIEN	-2 359,42			-2 559,90		
571 URSSAF EMPLOYE	11 518,11	11 750,00		12 976,16	11 985,00	13 260,00
572 RETRAITE EMPLOYE	2 731,27	2 800,00		2 957,57	2 856,00	3 060,00
574 FORMATION PROF. EMPLOYE	213,54	220,00		236,29	225,00	245,00
601 TAXES FONCIERES	12 213,91	12 600,00		12 629,91	12 852,00	13 158,00
602 TAXE ENLEVEMENT ORDURES MENAG	2 627,00	2 680,00		2 651,00	2 733,00	2 754,00
700 HONORAIRES SYNDIC	62 538,90	66 300,00		66 521,74	67 626,00	69 209,00
701 AUTRES HONORAIRES SYNDIC	1 626,95	8 000,00		4 585,19	8 160,00	4 794,00
715 FRAIS ASSEMBLEE GENERALE ET CS	23 076,25					
753 FRAIS ADMINISTRATIFS	269,12					
754 FOURNITURES DE BUREAU	1 013,71	1 200,00		1 311,34	1 224,00	1 326,00
761 FRAIS BANCAIRES	613,89	500,00		202,94	510,00	163,00
800 FRAIS PROCEDURES AFFAIRE					1 591,09	
802 HONORAIRES CONSEILS EXPERTS					480,00	
803 HONORAIRES GEOMETRE					9 887,00	
804 HONORAIRES HUSSIERS	4 646,19	19 000,00		581,10	8 656,48	15 300,00
809 AUTRES PRESTATIONS TIERS	-52 334,81				-12 242,20	
851 INDEMNITES D'ASSURANCE	-90,56				-10 540,97	
864 PRODUITS DIVERS COURANTS	33 651,82	39 000,00		32 266,61	39 780,00	61 200,00
967 ASP LES FONTAINES					-50,41	
999 ECART DE REPARTITION CREDITEUR						
<i>sous total :</i>	<i>491 614,04</i>	<i>488 345,00</i>		<i>488 041,85</i>	<i>514 675,00</i>	<i>534 202,00</i>
<i>total :</i>	<i>491 614,04</i>	<i>488 345,00</i>		<i>488 041,85</i>	<i>514 675,00</i>	<i>534 202,00</i>
<b>CHARGES COMMERCE (35)</b>						
<b>9 CHARGES COMMERCES</b>						
(Base : 035/44550)						
120 CONTRAT ENTRETIEN MENAGER	12 453,76	12 800,00		10 615,90	13 056,00	13 770,00
161 CONTRAT CANALISATION	2 789,79	2 900,00		2 943,44		3 060,00
200 ENTRETIEN				1 897,06		
250 ENTRETIEN INSTAL. ELECTRIQUE	1 890,73	4 000,00			4 080,00	2 550,00
302 ELECTRICITE	266,70	500,00				510,00
315 EMETTEURS- CLES- CARTES ACCES						
<i>sous total :</i>	<i>17 400,98</i>	<i>20 200,00</i>		<i>16 219,11</i>	<i>17 636,00</i>	<i>19 890,00</i>
<i>total :</i>	<i>17 400,98</i>	<i>20 200,00</i>		<i>16 219,11</i>	<i>17 636,00</i>	<i>19 890,00</i>

Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/10/2013 au 30/09/2014  
et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/10/2015 au 30/09/2016

		CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES				Pour le vote du budget prévisionnel	
		Pour approbation des comptes		Exercice clos budget voté		Budget prévisionnel en cours voté	
		N - 1	N	N	N	N + 1	N + 2
<b>CHARGES BATIMENT J (65)</b>							
17 CHARGES BATIMENT J	(Base : 065/71220)	9 908.13	10 100.00	9 516.66	10 302.00	12 240.00	
120 CONTRAT ENTRETIEN MENAGER	624.65	640.00	322.52		1 020.00	357.00	1 020.00
121 CONTRAT DESINFECTION V.O	61.97	1 000.00					
200 ENTRETIEN			287.13				
239 ENTRETIEN PLOMBERIE	160.50	1 000.00	56.02		1 020.00	1 020.00	
250 ENTRETIEN	9 625.82	10 500.00	11 094.68		10 710.00	11 220.00	
301 EAU	4 363.75	4 700.00	4 042.11		4 794.00	4 386.00	
302 ELECTRICITE							
<b>sous total :</b>	<b>24 744.82</b>	<b>27 940.00</b>	<b>25 319.12</b>	<b>27 846.00</b>	<b>30 243.00</b>	<b>30 243.00</b>	
	<b>total :</b>	<b>24 744.82</b>	<b>27 940.00</b>	<b>25 319.12</b>	<b>27 846.00</b>	<b>30 243.00</b>	
<b>CHARGES BATIMENT K (66)</b>							
17 CHARGES BATIMENT K	(Base : 066/56525)	7 272.67	7 500.00	6 985.97	7 650.00	9 078.00	
120 CONTRAT ENTRETIEN MENAGER	624.65	640.00	322.52		640.00	357.00	1 020.00
121 CONTRAT DESINFECTION V.O		1 000.00	104.79		1 020.00		
200 ENTRETIEN	379.38		285.84				
239 ENTRETIEN PLOMBERIE		1 000.00			1 020.00	1 020.00	
250 ENTRETIEN	7 639.70	8 000.00	8 805.49		8 160.00	9 180.00	
301 EAU	3 463.36	3 650.00	3 208.09		3 723.00	3 468.00	
302 ELECTRICITE							
<b>sous total :</b>	<b>19 379.76</b>	<b>21 790.00</b>	<b>19 712.70</b>	<b>22 213.00</b>	<b>24 123.00</b>	<b>24 123.00</b>	
	<b>total :</b>	<b>19 379.76</b>	<b>21 790.00</b>	<b>19 712.70</b>	<b>22 213.00</b>	<b>24 123.00</b>	
<b>CHARGES BATIMENT L (67)</b>							
17 CHARGES BATIMENT L	(Base : 067/58351)	5 935.70	6 050.00	5 703.54	6 171.00	7 436.00	
120 CONTRAT ENTRETIEN MENAGER	520.05	540.00	268.27		550.00	306.00	1 020.00
121 CONTRAT DESINFECTION V.O	122.94	1 000.00	120.54		1 020.00		
200 ENTRETIEN	1 662.28		385.00				
239 ENTRETIEN PLOMBERIE		1 000.00			1 020.00	1 020.00	
250 ENTRETIEN	7 886.49	8 100.00	9 089.94		8 262.00	9 384.00	
301 EAU	3 575.24	3 750.00	3 311.73		3 825.00	3 570.00	
302 ELECTRICITE							
<b>sous total :</b>	<b>19 702.70</b>	<b>20 440.00</b>	<b>18 879.02</b>	<b>20 848.00</b>	<b>22 736.00</b>	<b>22 736.00</b>	
	<b>total :</b>	<b>19 702.70</b>	<b>20 440.00</b>	<b>18 879.02</b>	<b>20 848.00</b>	<b>22 736.00</b>	

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES					
		Pour approbation des comptes		Pour le vote du budget prévisionnel	
		Exercice précédent approuvé.	Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé à approuver	Budget prévisionnel en cours voté
		N - 1	N	N	N + 1
<b>CHARGES BATIMENT M (68)</b>					
17 CHARGES BATIMENT M	(Base : 068/56615)				
120 CONTRAT ENTRETIEN MENAGER	8 193,99	8 400,00	7 869,93	8 568,00	10 200,00
121 CONTRAT DESINFECTION V.O	624,15	640,00	322,02	652,00	357,00
200 ENTRETIEN	104,43	1 000,00		1 020,00	1 020,00
221 ENTRETIEN VIDE ORDURES			429,00	649,00	
239 ENTRETIEN PLOMBERIE	125,13	1 000,00		1 020,00	1 020,00
250 ENTRETIEN	7 651,86	8 000,00	8 819,51	8 160,00	9 180,00
301 EAU	3 468,88	3 650,00	3 213,20	3 723,00	3 468,00
302 ELECTRICITE		208,40			
366 FOURNITURES SERRURERIE NR					
<i>sous total :</i>	<i>20 168,44</i>	<i>22 650,00</i>	<i>20 862,06</i>	<i>23 792,00</i>	<i>25 245,00</i>
<i>total :</i>	<i>20 168,44</i>	<i>22 650,00</i>	<i>20 862,06</i>	<i>23 792,00</i>	<i>25 245,00</i>
<b>CHARGES BATIMENT N (69)</b>					
17 CHARGES BATIMENT N	(Base : 069/97705)				
120 CONTRAT ENTRETIEN MENAGER	14 652,74	14 950,00	14 072,69	15 250,00	18 360,00
121 CONTRAT DESINFECTION V.O	937,00	950,00	483,80	970,00	510,00
200 ENTRETIEN	75,97	1 000,00	499,31	1 020,00	1 224,00
250 ENTRETIEN		1 000,00	99,56	1 020,00	1 224,00
301 EAU	13 205,43	13 500,00	15 220,53	13 770,00	15 810,00
302 ELECTRICITE	5 986,52	6 300,00	5 545,28	6 426,00	5 814,00
<i>sous total :</i>	<i>34 857,66</i>	<i>37 700,00</i>	<i>35 921,57</i>	<i>38 456,00</i>	<i>42 942,00</i>
<i>total :</i>	<i>34 857,66</i>	<i>37 700,00</i>	<i>35 921,57</i>	<i>38 456,00</i>	<i>42 942,00</i>
<b>CHARGES BATIMENT O (70)</b>					
17 CHARGES BATIMENT O	(Base : 070/96670)				
120 CONTRAT ENTRETIEN MENAGER	15 548,23	15 900,00	14 931,70	16 220,00	19 380,00
121 CONTRAT DESINFECTION V.O	937,00	950,00	483,80	950,00	510,00
200 ENTRETIEN	101,65	1 000,00	55,49	1 020,00	1 224,00
239 ENTRETIEN PLOMBERIE	328,28		78,66	1 020,00	1 224,00
250 ENTRETIEN		1 000,00		13 770,00	15 810,00
301 EAU	13 065,54	13 500,00	15 059,29	6 426,00	5 814,00
302 ELECTRICITE	5 923,10	6 300,00	5 486,53		
<i>sous total :</i>	<i>35 903,80</i>	<i>38 650,00</i>	<i>36 095,47</i>	<i>39 406,00</i>	<i>43 962,00</i>
<i>total :</i>	<i>35 903,80</i>	<i>38 650,00</i>	<i>36 095,47</i>	<i>39 406,00</i>	<i>43 962,00</i>

Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/10/2013 au 30/09/2014  
 et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/10/2015 au 30/09/2016

	CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES				Pour le vote du budget prévisionnel	
	Pour approbation des comptes		Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé à approuver		
	Exercice précédent approuvé.	N - 1				
<b>CHARGES BATIMENT P (71)</b>						
<b>17 CHARGES BATIMENT P</b>	(Base : 071/139986)					
120 CONTRAT ENTRETIEN MENAGER	4 485,00	4 750,00	4 443,12		4 590,00	
601 TAXES FONCIERES	1 048,00	1 050,00	4 772,00		4 947,00	
602 TAXE ENLEVEMENT ORDURES MENAG			1 057,00		1 102,00	
sous total :	5 533,00	5 800,00			10 639,00	
total :	5 533,00	5 800,00			10 639,00	
<b>2 RUE VICTOR JACQUEMONT (301)</b>	(Base : 301/11490)					
<b>43 2 RUE VICTOR JACQUEMONT</b>						
200 ENTRETIEN			115,96		115,96	
202 ENTRETIEN INSTALL. ELECTRIQUE			78,11		78,11	
366 FOURNITURES SERRURERIE			159,16		159,16	
sous total :			353,23		353,23	
total :					353,23	
<b>2 PLACE VICTOR JACQUEMONT (303)</b>	(Base : 303/11510)					
<b>43 2 PLACE VICTOR JACQUEMONT</b>						
200 ENTRETIEN	80,24	80,24	160,15		160,15	
sous total :		80,24			160,15	
total :		80,24			160,15	
<b>3 PLACE VICTOR JACQUEMONT (304)</b>	(Base : 304/10400)					
<b>43 3 PLACE VICTOR JACQUEMONT</b>						
200 ENTRETIEN			133,27		133,27	
202 ENTRETIEN INSTALL. ELECTRIQUE			180,83		180,83	
250 ENTRETIEN			183,00		183,00	
366 FOURNITURES SERRURERIE			143,75		143,75	
sous total :		77,04			640,85	
total :		77,04			640,85	
<b>4 PLACE VICTOR JACQUEMONT (305)</b>	(Base : 305/11510)					
<b>43 4 PLACE VICTOR JACQUEMONT</b>						
200 ENTRETIEN	107,87	53,50	36,00		36,00	
202 ENTRETIEN INSTALL. ELECTRIQUE		175,02				
366 FOURNITURES SERRURERIE						
sous total :		336,39			336,39	

## **Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/10/2013 au 30/09/2014 et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/10/2015 au 30/09/2016**

		CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES		Pour l'vote du budget prévisionnel	
		Pour approbation des comptes		Pour le vote du budget prévisionnel	
		Exercice précédent approuvé.	Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé à approuver	Budget prévisionnel en cours voté
		N - 1	N	N	N + 2
5 PLACE VICTOR JACQUEMONT (306)	(Base : 306/12240)	total :	336.39	36.00	
43 5 PLACE VICTOR JACQUEMONT			36.00		
200 ENTRETIEN			53.50		
252 ENTRETIEN INSTAL. ELECTRIQUE		sous total :	53.50	36.00	
		total :	53.50	36.00	
4 PLACE AMIRAL QUERVILLE (307)	(Base : 307/9560)	total :	132.72		
43 4 PLACE AMIRAL QUERVILLE			132.72		
366 FOURNITURES SERRURERIE		sous total :			
		total :	132.72		
7 RUE ROBERT VIVIER (308)	(Base : 308/9040)	total :			
43 7 RUE ROBERT VIVIER					
202 ENTRETIEN INSTALL. ELECTRIQUE			263.78		
250 ENTRETIEN			331.70		
		sous total :	595.48		
		total :	595.48		
5 RUE ROBERT VIVIER (309)	(Base : 309/8560)	total :			
43 5 RUE ROBERT VIVIER					
218 ENTRETIEN DEBOUCHAGE			270.60		
366 FOURNITURES SERRURERIE			182.20		
		sous total :		452.80	
		total :	452.80		
3 RUE ROBERT VIVIER (310)	(Base : 310/8610)	total :			
43 3 RUE ROBERT VIVIER					
202 ENTRETIEN INSTALL. ELECTRIQUE			58.95		
218 ENTRETIEN DEBOUCHAGE			451.00		
250 ENTRETIEN			142.80		
		sous total :	142.80		
		total :	142.80		
6 PLACE VICTOR JACQUEMONT (312)					

	CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES				Pour le vote du budget prévisionnel
	Exercice précédent approuvé.	Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé à approuver	Budget prévisionnel en cours voté	
	N - 1	N	N	N + 1	N + 2
<b>43 6 PLACE VICTOR JACQUEMONT</b> 202 ENTRETIEN INSTALL. ELECTRIQUE 252 ENTRETIEN INSTAL. ELECTRIQUE	(Base : 312/9620)	234.33 53.50 <b>sous total :</b>  <b>total :</b>	287.83  <b>total :</b>	156.83  <b>total :</b>	
<b>2 RUE ROBERT VIVIER (313)</b> 43 2 RUE ROBERT VIVIER 200 ENTRETIEN 202 ENTRETIEN INSTALL. ELECTRIQUE	(Base : 313/10800)	75.93  <b>sous total :</b>  <b>total :</b>	75.93  <b>total :</b>	156.83  <b>total :</b>	
<b>4 RUE ROBERT VIVIER (314)</b> 43 4 RUE ROBERT VIVIER 239 ENTRETIEN PLOMBERIE 366 FOURNITURES SERRURERIE 401 TRAVAUX ASCENSEURS	(Base : 314/10200)	293.06 334.16 90.20 <b>sous total :</b>  <b>total :</b>	777.42  <b>total :</b>	777.42  <b>total :</b>	
<b>8 RUE ROBERT VIVIER (316)</b> 43 8 RUE ROBERT VIVIER 200 ENTRETIEN 218 ENTRETIEN DEBOUCHAGE 366 FOURNITURES SERRURERIE	(Base : 316/10200)	81.00 82.50 161.26 <b>sous total :</b>  <b>total :</b>	324.76  <b>total :</b>	324.76  <b>total :</b>	
<b>10 RUE ROBERT VIVIER (317)</b> 43 10 RUE ROBERT VIVIER 200 ENTRETIEN 326 ACHAT FOURNITURES	(Base : 317/10800)	214.00  <b>sous total :</b>  <b>total :</b>	214.00  <b>total :</b>	214.00  <b>total :</b>	
<b>17 RUE ROBERT VIVIER (318)</b>					

		CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES					
		Pour approbation des comptes		Exercice clos réalisée à approuver		Pour le vote du budget prévisionnel	
		Exercice précédent approuvé.	Exercice clos budget voté	Budget prévisionnel en cours voté	Budget prévisionnel à voter	N + 1	N + 2
43 17 RUE ROBERT VIVIER 366 FOURNITURES SERRURERIE	(Base : 31819620)	N - 1	N	N		N + 1	N + 2
15 RUE ROBERT VIVIER (319) 43 15 RUE ROBERT VIVIER 200 ENTRETIEN	sous total :  total :  (Base : 31919040)			613,20 613,20 613,20			
13 RUE ROBERT VIVIER (320) 43 13 RUE ROBERT VIVIER 200 ENTRETIEN 250 ENTRETIEN	sous total :  total :  (Base : 32018590)			96,00 96,00 96,00			
11 RUE ROBERT VIVIER (321) 43 11 RUE ROBERT VIVIER 218 ENTRETIEN DEBOUCHAGE 200 ENTRETIEN	sous total :  total :  (Base : 32118560)			77,09 77,09 90,20			
9 RUE ROBERT VIVIER (322) 43 9 RUE ROBERT VIVIER 200 ENTRETIEN	sous total :  total :  (Base : 32219090)			90,20 90,20 90,20			
5 PLACE AMIRAL QUERVILLE (323) 43 5 PLACE AMIRAL QUERVILLE 250 ENTRETIEN 252 ENTRETIEN INSTAL. ELECTRIQUE R	sous total :  total :  (Base : 32319560)			107,00 107,00 203,50			

		CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES			Pour le vote du budget prévisionnel	
		Exercice précédent approuvé.	Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé à approuver	Budget prévisionnel en cours voté	Budget prévisionnel à voter
		N - 1	N	N	N + 1	N + 2
2 PLACE AMIRAL QUERVILLE (324)	(Base : 324/10350)					
43 2 PLACE AMIRAL QUERVILLE		196.12				
250 ENTRETIEN	sous total :	196.12				
	total :	196.12				
13 RUE VICTOR JACQUEMONT (326)	(Base : 326/11140)					
43 13 RUE VICTOR JACQUEMONT		186.20				
250 ENTRETIEN		98.67				
366 FOURNITURES SERRURERIE			284.87			
	sous total :		284.87			
11 RUE VICTOR JACQUEMONT (327)	(Base : 327/9530)					
43 11 RUE VICTOR JACQUEMONT		411.78				
200 ENTRETIEN		47.08				
252 ENTRETIEN INSTAL. ELECTRIQUE			458.86			
	sous total :		458.86			
	total :		458.86			
9 RUE VICTOR JACQUEMONT (328)	(Base : 328/11140)					
43 9 RUE VICTOR JACQUEMONT		87.74				
250 ENTRETIEN		144.10				
252 ENTRETIEN INSTAL. ELECTRIQUE			231.34			
	sous total :		231.34			
	total :		231.34			
7 RUE VICTOR JACQUEMONT (329)	(Base : 329/9840)					
43 7 RUE VICTOR JACQUEMONT		73.70				
239 ENTRETIEN PLOMBERIE		73.70				
	sous total :		73.70			
	total :		73.70			
5 RUE VICTOR JACQUEMONT (330)	(Base : 330/9530)					
43 5 RUE VICTOR JACQUEMONT		173.25				
239 ENTRETIEN PLOMBERIE		48.66				
366 FOURNITURES SERRURERIE			144.78			

Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/10/2013 au 30/09/2014  
et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/10/2015 au 30/09/2016

		CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES				
		Pour approbation des comptes		Pour le vote du budget prévisionnel		
		Exercice précédent approuvé.	Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé à approuver	Budget prévisionnel en cours voté	Budget prévisionnel à voter
		N - 1	N	N	N + 1	N + 2
		<i>sous total :</i>	<i>144,78</i>	<i>221,91</i>		
		<i>total :</i>	<i>144,78</i>	<i>221,91</i>		
3 RUE VICTOR JACQUEMONT (331)	(Base : 331/11140)					
43 3 RUE VICTOR JACQUEMONT						
200 ENTRETIEN						
		<i>sous total :</i>				
		<i>total :</i>				
1 RUE VICTOR JACQUEMONT (332)	(Base : 332/11890)					
43 1 RUE VICTOR JACQUEMONT						
200 ENTRETIEN						
202 ENTRETIEN INSTALL. ELECTRIQUE						
366 FOURNITURES SERRURERIE						
		<i>sous total :</i>	<i>155,35</i>	<i>533,17</i>		
		<i>total :</i>	<i>155,35</i>	<i>533,17</i>		
13 MAIL F.MIOMANDRE (333)	(Base : 333/11890)					
43 13 MAIL F.MIOMANDRE						
202 ENTRETIEN INSTALL. ELECTRIQUE						
366 FOURNITURES SERRURERIE						
		<i>sous total :</i>	<i>181,42</i>	<i>181,42</i>		
		<i>total :</i>	<i>181,42</i>	<i>181,42</i>		
11 MAIL F.MIOMANDRE (334)	(Base : 334/11140)					
43 11 MAIL F.MIOMANDRE						
200 ENTRETIEN						
250 ENTRETIEN						
		<i>sous total :</i>				
		<i>total :</i>				
9 MAIL F.MIOMANDRE (335)	(Base : 335/9530)					
43 9 MAIL F.MIOMANDRE						
313 FOURNITURES ELECTRIQUES						
366 FOURNITURES SERRURERIE						
		<i>sous total :</i>	<i>2,25</i>	<i>96,00</i>		
		<i>total :</i>	<i>2,25</i>	<i>96,00</i>		
				<i>96,00</i>		

		CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES				Pour le vote du budget prévisionnel	
		Pour approbation des comptes		Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé à approuver		
		Exercice précédent approuvé.	N - 1				
7 MAIL F.MIOMANDRE (326)	(Base : 336/9840)						
43 7 MAIL F.MIOMANDRE							
202 ENTRETIEN INSTALL. ELECTRIQUE							
366 FOURNITURES SERRURERIE							
	sous total :						
	total :						
5 MAIL F.MIOMANDRE (327)	(Base : 337/11140)						
43 5 MAIL F.MIOMANDRE							
200 ENTRETIEN							
	sous total :						
	total :						
3 MAIL F.MIOMANDRE (328)	(Base : 338/9530)						
43 3 MAIL F.MIOMANDRE							
200 ENTRETIEN							
202 ENTRETIEN INSTALL. ELECTRIQUE							
235 ENTRETIEN ASCENSEUR							
256 ENTRETIEN							
	sous total :						
	total :						
8 PLACE AMIRAL QUERVILLE (340)	(Base : 340/8950)						
43 8 PLACE AMIRAL QUERVILLE							
200 ENTRETIEN							
366 FOURNITURES SERRURERIE							
	sous total :						
	total :						
7 PLACE AMIRAL QUERVILLE (341)	(Base : 341/9470)						
43 7 PLACE AMIRAL QUERVILLE							
202 ENTRETIEN INSTALL. ELECTRIQUE							
250 ENTRETIEN							
252 ENTRETIEN INSTAL. ELECTRIQUE							
366 ENTRETIEN SERRURERIE							
	sous total :						
	total :						

**Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/10/2013 au 30/09/2014 et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/10/2015 au 30/09/2016**

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES					
		Pour approbation des comptes		Pour le vote du budget prévisionnel	
	Exercice précédent approuvé.	Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé à approuver	Budget prévisionnel en cours voté	Budget prévisionnel à voter
	N - 1	N	N	N + 1	N + 2
<b>CHARGES PARKING 1E SOUS SOL (342)</b>					
<b>13 CHARGES PARKING 1E SOUS SOL</b>					
100 CONTRAT PORTE DE GARAGE					
106 TELEPHONE 02.47.28.29.52					
113 CONTRAT PORTES COUPE FEU					
120 CONTRAT ENTRETIEN MENAGER					
200 ENTRETIEN					
202 ENTRETIEN INSTALL. ELECTRIQUE					
250 ENTRETIEN					
302 ELECTRICITE					
<b>sous total :</b>					
	<b>total :</b>	<b>1 279.97</b>		<b>785.00</b>	
	(Base : 342/49178)				
<b>CHARGES PARKING 1E SOUS SOL (342)</b>					
<b>13 CHARGES PARKING 1E SOUS SOL</b>					
100 CONTRAT PORTE DE GARAGE					
106 TELEPHONE 02.47.28.29.52					
113 CONTRAT PORTES COUPE FEU					
120 CONTRAT ENTRETIEN MENAGER					
200 ENTRETIEN					
202 ENTRETIEN INSTALL. ELECTRIQUE					
250 ENTRETIEN					
302 ELECTRICITE					
<b>sous total :</b>					
	<b>total :</b>	<b>17 956.16</b>		<b>29 400.00</b>	
	(Base : 343/46258)				
<b>PARKING 2E SOUS SOL (343)</b>					
<b>13 CHARGES PARKINGS 2E SOUS SOL</b>					
100 CONTRAT PORTE DE GARAGE					
106 TELEPHONE 02.47.28.29.52					
113 CONTRAT PORTES COUPE FEU					
120 CONTRAT ENTRETIEN MENAGER					
200 ENTRETIEN					
239 ENTRETIEN PLOMBERIE					
250 ENTRETIEN					
252 ENTRETIEN INSTAL. ELECTRIQUE					
302 ELECTRICITE					
366 FOURNITURES SERRURERIE					
<b>sous total :</b>					
	<b>total :</b>	<b>19 282.74</b>		<b>23 050.00</b>	
	(Base : 600/75413)				
<b>CHARGES ASCENSEUR BAT J (600)</b>					
<b>49 CHARGES ASCENSEUR BAT J</b>					
106 TELEPHONE 02.47.27.26.62					
136 CONTRAT ETENDU ASCENSEUR					
302 ELECTRICITE					
<b>sous total :</b>					
	<b>total :</b>	<b>10 010.98</b>		<b>10 270.00</b>	
	(Base : 10 713.10)				

		CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES			Pour le vote du budget prévisionnel	
		Exercice précédent approuvé.	Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé à approuver	Budget prévisionnel en cours voté	Budget prévisionnel à voter
		N - 1	N	N	N + 1	N + 2
					10 476,00	10 516,00
CHARGES ASCENSEUR BAT K (601)	(Base : 601/55017)				10 113,10	
49 CHARGES ASCENSEUR BAT K						
106 TELEPHONE 02.47.74.18.83		196,79	210,00	200,54	215,00	214,00
136 CONTRAT ETENDU ASCENSEUR		6 248,52	6 400,00	6 396,28	6 528,00	6 661,00
302 ELECTRICITE		913,21	960,00	831,75	980,00	918,00
sous total :		7 358,52	7 570,00	7 428,57	7 723,00	7 794,00
CHARGES ASCENSEUR BAT L (602)	(Base : 602/61122)				7 723,00	7 793,00
49 CHARGES ASCENSEUR BAT L						
106 TELEPHONE 02.47.74.23.96		194,28	210,00	201,87	215,00	214,00
136 CONTRAT ETENDU ASCENSEUR		6 341,90	7 100,00	7 107,66	7 242,00	7 395,00
302 ELECTRICITE		1 014,55	1 100,00	924,05	1 122,00	969,00
sous total :		8 179,23	8 410,00	8 233,58	8 579,00	8 578,00
CHARGES ASCENSEUR BAT M (603)	(Base : 603/55116)				8 233,58	8 578,00
49 CHARGES ASCENSEUR BAT M						
106 TELEPHONE 02.47.74.18.84		194,63	210,00	212,00	215,00	214,00
136 CONTRAT ETENDU ASCENSEUR		6 255,77	6 400,00	6 408,76	6 528,00	6 661,00
302 ELECTRICITE		914,86	960,00	833,25	980,00	918,00
sous total :		7 365,26	7 570,00	7 454,01	7 723,00	7 793,00
CHARGES ASCENSEUR BAT N (604)	(Base : 604/95127)				7 723,00	7 793,00
49 CHARGES ASCENSEUR BAT N						
106 TELEPHONE 27.19.74.18.79		387,59	420,00	399,48	428,00	428,00
136 CONTRAT ETENDU ASCENSEUR		10 804,01	11 000,00	11 057,76	11 220,00	11 506,00
250 ENTRETIEN		87,74				
302 ELECTRICITE		1 576,99	1 660,00	1 488,14	1 695,00	1 530,00
sous total :		12 858,33	13 080,00	12 855,38	13 343,00	13 464,00
CHARGES ASCENSEUR BAT O (605)		12 858,33	13 080,00	12 855,38	13 343,00	13 464,00

Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/10/2013 au 30/09/2014  
et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/10/2015 au 30/09/2016

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES					
	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel	
	Exercice précédent approuvé.	Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé à approuver	Budget prévisionnel en cours voté	Budget prévisionnel à voter
	N - 1	N	N	N + 1	N + 2
49 CHARGES ASCENSEUR BATO 106 TELEPHONE 74.18.77/25. 14.86 136 CONTRAT ETENDU ASCENSEUR 302 ELECTRICITE	(Base : 60594958)	390.62 10 784.80 1 576.18  sous total : total :	420.00 11 000.00 1 660.00  12 751.60 13 080.00	443.72 11 039.05 1 435.59  12 918.36 13 343.00	428.00 11 220.00 1 695.00  13 464.00 13 343.00
CHARGES ASCENSEUR 1E SOUS SOL (606) 49 CHARGES ASCENSEUR 1E SOUS SOL 106 CONTRAT TELEPHONE 136 CONTRAT ETENDU ASCENSEUR 302 ELECTRICITE	(Base : 60649178)	175.46 5 585.37 816.35  sous total : total :	200.00 5 700.00 830.00  6 577.18 6 730.00	187.27 5 716.10 743.53  6 646.90 6 646.90	204.00 5 815.00 846.00  6 865.00 6 865.00
CHARGES ASCENSEUR 2E SOUS SOL (607) 49 CHARGES ASCENSEUR 2E SOUS SOL 106 CONTRAT TELEPHONE 136 CONTRAT ETENDU ASCENSEUR 302 ELECTRICITE	(Base : 60750811)	181.29 5 770.84 843.45  sous total : total :	200.00 5 900.00 880.00  6 795.58 6 730.00	193.50 5 909.53 768.22  6 871.25 6 871.25	204.00 6 018.00 900.00  7 122.00 7 122.00
CHARGES ENSEMBLE ASCENSEUR (610) 49 CHARGES ENSEMBLE ASCENSEUR 200 ENTRETIEN 864 PRODUITS DIVERS COURANTS	(Base : 61010536742)	sous total : total :	6 980.00  6 795.58	10 519.53 -25 355.42  -14 845.89 -14 845.89	25 500.00  25 500.00
CHARGES CHAUFFAGE JKN (700) 51 CHARGES CHAUFFAGE JKN 141 CONTRAT CHAUFFAGE P1 142 CONTRAT CHAUFFAGE P2 143 CONTRAT CHAUFFAGE P3 301 EAU 302 ELECTRICITE	(Base : 7001215580)		200 000.00 60 000.00 44 000.00 17 000.00 5 700.00	166 760.37 49 334.50 35 522.35 18 311.60 5 814.00	204 000.00 61 200.00 44 880.00 17 340.00 5 814.00

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES					
	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel	
	Exercice précédent approuvé.	Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé à approuver	Budget prévisionnel en cours voté	Budget prévisionnel à voter
N - 1	N	N	N	N + 1	N + 2
56 478,42	50 000,00	41 012,92	51 000,00	45 900,00	
<b>sous total :</b>	<b>394 479,51</b>	<b>376 700,00</b>	<b>316 855,60</b>	<b>384 234,00</b>	<b>344 250,00</b>
<b>total :</b>	<b>394 479,51</b>	<b>376 700,00</b>	<b>316 855,60</b>	<b>384 234,00</b>	<b>344 250,00</b>
<b>CHARGES CHAUFFAGE LMO (701)</b>					
51 CHARGES CHAUFFAGE LMO	(Base : 701/199330)				
141 CONTRAT CHAUFFAGE P1	194 674,36	185 000,00	153 818,06	188 700,00	168 300,00
142 CONTRAT CHAUFFAGE P2	54 994,32	55 000,00	45 505,45	56 100,00	47 940,00
143 CONTRAT CHAUFFAGE P3	40 510,45	41 000,00	32 765,11	41 820,00	35 700,00
301 EAU	14 454,19	15 000,00	17 480,47	15 300,00	18 360,00
302 ELECTRICITE	5 017,15	5 100,00	5 488,08	5 202,00	5 712,00
304 EAU CHAUDE SANITAIRE	49 800,78	45 000,00	36 832,66	45 900,00	40 800,00
<b>sous total :</b>	<b>359 451,25</b>	<b>346 100,00</b>	<b>291 849,83</b>	<b>353 022,00</b>	<b>316 812,00</b>
<b>total :</b>	<b>359 451,25</b>	<b>346 100,00</b>	<b>291 849,83</b>	<b>353 022,00</b>	<b>316 812,00</b>
<b>CHARGES CHAUF.COMB.COMMERCES (703)</b>					
51 CHARGES CHAUF.COMB.COMMERCES	(Base : 703/2545)				
141 CONTRAT CHAUFFAGE P1	26 381,32	25 000,00	20 744,66	25 500,00	22 440,00
302 ELECTRICITE	608,13	1 000,00	103,64	1 020,00	510,00
<b>sous total :</b>	<b>26 989,45</b>	<b>26 000,00</b>	<b>20 848,30</b>	<b>26 520,00</b>	<b>22 950,00</b>
<b>total :</b>	<b>26 989,45</b>	<b>26 000,00</b>	<b>20 848,30</b>	<b>26 520,00</b>	<b>22 950,00</b>
<b>CHARGES CHAUF.PREST.GARANTIE (704)</b>					
51 CHARGES CHAUF.PREST.GARANTIE	(Base : 704/308240)				
142 CONTRAT CHAUFFAGE P2	7 092,33	1 940,00	1 587,99	7 446,00	1 724,00
143 CONTRAT CHAUFFAGE P3	5 225,85	1 430,00	1 142,01	5 508,00	1 326,00
<b>sous total :</b>	<b>12 318,18</b>	<b>3 370,00</b>	<b>2 729,10</b>	<b>12 954,00</b>	<b>3 060,00</b>
<b>total :</b>	<b>12 318,18</b>	<b>3 370,00</b>	<b>2 729,10</b>	<b>12 954,00</b>	<b>3 060,00</b>
<b>CHARGES ECS PREST.GARANTIE (820)</b>					
72 CHARGES ECS PREST.GARANTIE	(Base : 820/308240)				
142 CONTRAT CHAUFFAGE P2	1 926,77	7 300,00	5 841,85	1 980,00	6 324,00
143 CONTRAT CHAUFFAGE P3	1 419,70	5 400,00	4 203,53	1 460,00	4 386,00
<b>sous total :</b>	<b>3 346,47</b>	<b>12 700,00</b>	<b>10 045,38</b>	<b>3 440,00</b>	<b>10 710,00</b>
<b>total :</b>	<b>3 346,47</b>	<b>12 700,00</b>	<b>10 045,38</b>	<b>3 440,00</b>	<b>10 710,00</b>
<b>CHARGES EAU CHAUDE COMMERCES (821)</b>					

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES					
	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel	
	Exercice précédent approuvé.	Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé à approuver	Budget prévisionnel en cours voté	Budget prévisionnel à voter
	N - 1	N	N	N + 1	N + 2
<b>72 CHARGES EAU CHAUME COMMERCES</b> 141 CONTRAT CHAUFFAGE P1 301 EAU	(Base : 821/680)	5 934,31 1 722,38  <i>sous total :</i> 7 656,69  <i>total :</i> 7 656,69	6 000,00 1 800,00  7 800,00  7 800,00	3 899,77 1 949,26  <i>5 849,03</i>  <i>5 849,03</i>	6 120,00 1 836,00  7 956,00  <i>7 956,00</i>
	<b>TOTAL CHARGES NETTES</b>	1 587 581,81	1 582 365,00	1 432 464,91	1 617 377,00
Provisions copropriétaires		1 624 231,88		1 582 349,60	
Solde (excédent ou insuffisance si opérations courantes affectée(e) aux copropriétaires)		36 650,07		149 884,69	

**RESIDENCE HONORE DE BALZAC (1922)**  
**CENTRE URBAIN HONORE DE BALZAC**  
377200 TOURS

## **Compte de gestion pour travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles hors budget prévisionnel de l'exercice clos réalisés (N) du 01/10/2013 au 30/09/2014**

Page 1 sur 1

RESIDENCE HONORE DE BALZAC (2922)  
CENTRE URBAIN HONORE DE BALZAC

הנחיות הדרישות

ETAT DES TRAVAUX DE L'ARTICLE 142 ET OPERATIONS EXCEPTIONNELLES VOTES NON ENCORE CLOURES

37200TOIIRS

Page 1 sur 7

ETAT DES TRAVAUX DE L'ARTICLE 14-2 ET OPERATIONS EXCEPTIONNELLES VOTES NON ENCORE CLOTURES  
A LA FIN DE L'EXERCICE DU 01/10/2013 AU 30/09/2014

Page 2 sur 7

TRAVAUX VOTES (montant et date)	TRAVAUX PAYES (montant et date)	TRAVAUX REALISES (montant et date)	APPELS TRAVAUX, EMPRUNTS ET SUBVENTIONS RECUS (montant et date)	SOLDE EN ATTENTE SUR TRAVAUX	SUBVENTIONS ET EMPRUNTS A RECEVOIR (montant et date)		
					C	D	E = D - C
A	B	C	D	E = D - C			
457,60 23/07/2014	228,80 23/07/2014	228,80 23/06/2014			-228,80		
228,80 23/07/2014	378,40 23/07/2014	228,80 26/06/2014			-228,80		
378,40 23/07/2014	228,80 23/07/2014	457,60 26/06/2014			-457,60		
228,80 23/07/2014	334,40 11/09/2014	552,20 26/06/2014			-552,20		
334,40 11/09/2014	228,80 11/09/2014	228,80 26/06/2014			-228,80		
228,80 11/09/2014		228,80 10/07/2014			-228,80		
					-23 680,23		
					0,00		
<b>sous total :</b>	<b>48 714,57</b>	<b>72 394,90</b>	<b>48 714,67</b>				
13 060,31 06/12/2012		1 603,93 19/08/2013	6 530,14 10/06/2013	(A)	4 925,21		
		411,95 19/08/2013	6 530,14 10/09/2013	(A)	6 118,19		
		11 354,09 09/05/2014			-11 354,09		
					-30,69		
					0,00		
<b>sous total :</b>	<b>13 060,31</b>	<b>0,00</b>	<b>13 369,97</b>	<b>13 060,28</b>			
865 354,01 06/12/2012		22 412,27 20/12/2013	22 762,65 02/12/2013	123 660,68 25/04/2013	(A)	100 898,03	
		22 762,65 20/12/2013	22 762,65 02/12/2013	123 660,68 03/07/2013	(A)	100 898,03	
22 762,65 20/12/2013		22 762,65 02/12/2013	123 660,68 03/07/2013	(A)	100 898,03		
22 762,65 20/12/2013		22 565,59 02/12/2013	123 660,68 01/01/2014	(A)	101 095,09		
22 762,65 20/12/2013		22 412,27 02/12/2013	123 570,52 01/04/2014	(A)	101 158,25		
22 565,59 20/12/2013		22 762,65 02/12/2013	123 570,52 02/07/2014	(A)	100 807,87		
22 412,27 20/12/2013		6 661,64 20/12/2013			-6 661,64		
22 762,65 20/12/2013		22 412,27 20/12/2013			-22 412,27		
8 420,90 20/12/2013		22 762,65 20/12/2013			-22 762,65		
24 841,64 20/12/2013		8 420,90 20/12/2013			-8 420,90		
4 012,50 20/12/2013		24 841,64 20/12/2013			-24 841,64		
4 012,50 20/12/2013		4 012,50 20/12/2013			-4 012,50		
5 923,01 20/12/2013		4 012,50 20/12/2013			-4 012,50		
6 723,69 20/12/2013		5 923,01 20/12/2013			-5 923,01		
6 769,68 20/12/2013		6 723,69 20/12/2013			-6 723,69		
6 723,69 20/12/2013		6 723,69 20/12/2013			-6 723,69		
6 723,69 20/12/2013		6 723,69 20/12/2013			-6 723,69		
6 723,69 20/12/2013		6 723,69 20/12/2013			-6 723,69		
6 723,69 20/12/2013		6 723,69 20/12/2013			-6 723,69		

ETAT DES TRAVAUX DE L'ARTICLE 14-2 ET OPERATIONS EXCEPTIONNELLES VOTES NON ENCORE CLOTURES  
A LA FIN DE L'EXERCICE DU 01/10/2013 AU 30/09/2014

Page 3 sur 7

TRAVAUX VOTES (montant et date)	TRAVAUX PAYES (montant et date)	TRAVAUX REALISES (montant et date)	APPELS TRAVAUX, EMPRUNTS ET SUBVENTIONS RECUS (montant et date)	SOLDE EN ATTENTE SUR TRAVAUX	SUBVENTIONS ET EMPRUNTS A RECEVOIR (montant et date)	
					E = D - C	F
A	B	C	D	E = D - C		F
6 661.64 20/12/2013	6 723.69 20/12/2013			-6 723.69		
16 128.45 23/07/2014	87.74 07/01/2014			-87.74		
15 979.62 23/07/2014	16 128.45 09/05/2014			-16 128.45		
16 128.45 23/07/2014	16 128.45 09/05/2014			-16 128.45		
16 128.45 23/07/2014	15 979.62 09/05/2014			-15 979.62		
16 128.45 23/07/2014	16 128.45 09/05/2014			-16 128.45		
14 207.82 23/07/2014	16 128.45 09/05/2014			-16 128.45		
7 036.70 11/09/2014	14 207.82 09/05/2014			-14 207.82		
19 729.07 29/09/2014	7 036.70 09/07/2014			-7 036.70		
19 729.07 29/09/2014	435.81 17/07/2014			435.81		
19 944.68 29/09/2014	439.87 17/07/2014			439.87		
20 081.27 29/09/2014	439.87 17/07/2014			439.87		
20 081.27 29/09/2014	-387.49 17/07/2014			387.49		
20 296.89 29/09/2014	-439.87 17/07/2014			439.87		
20 296.89 29/09/2014	-439.87 17/07/2014			439.87		
23 040.65 29/09/2014	19 729.07 26/09/2014			-19 729.07		
	23 040.65 26/09/2014			-23 040.65		
	19 944.68 26/09/2014			-19 944.68		
	20 296.89 26/09/2014			-20 296.89		
	20 296.89 26/09/2014			-20 296.89		
	20 081.27 26/09/2014			-20 081.27		
	20 081.27 26/09/2014			-20 081.27		
	19 729.07 26/09/2014			-19 729.07		
sous total :	865 354.01	551 353.77	741 783.76	190 429.99	0.00	
TE AUDIT BUREAU ASCENSEURS	553 848.81					
	23 537.28 06/12/2012					

**ETAT DES TRAVAUX DE L'ARTICLE 14-2 ET OPERATIONS EXCEPTIONNELLES VUES NUN ENCORE CLOUREES  
A LA FIN DE L'EXERCICE DU 01/10/2013 AU 30/09/2014**

37200TOURS

**ETAT DES TRAVAUX DE L'ARTICLE 14-2 ET OPERATIONS EXCEPTIONNELLES VOTES NON ENCORE CLOTURES  
A LA FIN DE L'EXERCICE DU 01/10/2013 AU 30/09/2014**

37200TOURS

**ETAT DES TRAVAUX DE L'ARTICLE 14-2 ET OPERATIONS EXCEPTIONNELLES VOTES NON ENCORE CLOTURES  
A LA FIN DE L'EXERCICE DU 01/10/2013 AU 30/09/2014**

37200TOURS

Page 6 sur 7

ETAT DES TRAVAUX DE L'ARTICLE 14-2 ET OFFERATIONS EXCEPTIONNELLES VOTES NON ENCORE CLOTURES  
A LA FIN DE L'EXERCICE DU 01/10/2013 AU 30/09/2014

Page 7 sur 7

TRAVAUX VOTES (montant et date)		TRAVAUX PAYES (montant et date)	TRAVAUX REALISES (montant et date)	APPELS TRAVAUX, EMPRUNTS ET SUBVENTIONS RECUS (montant et date)	SOLDE EN ATTENTE SUR TRAVAUX	SUBVENTIONS ET EMPRUNTS A RECEVOIR (montant et date)
A	B	C	D	E = D - C	F	
sous total :	5 752.39	0.00	9 734.81	0.00	-9 734.81	0.00
TUTX RPLT BOUCHES VMC BAT N	5 752.39	10/12/2009	3 973.55	04/04/2013	-3 973.55	
sous total :	5 752.39	0.00	3 973.55	0.00	-3 973.55	0.00
TV TX RPLT BOUCHES VMC BAT O	5 752.39	10/12/2009	2 104.73	04/04/2013	-2 104.73	
			3 973.55	04/04/2013	-3 973.55	
			490.58	04/04/2013	-490.58	
			5 079.83	04/04/2013	-5 079.83	
sous total :	5 752.39	0.00	11 648.69	0.00	-11 648.69	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 654 729.85</b>	<b>627 494.21</b>	<b>2 201 825.13</b>	<b>1 093 575.01</b>	<b>-1 108 250.12</b>	

(A) : Appels Travaux  
(E) : Emprunts reçus  
(S) : Subventions reçues  
(K) : Autres produits

**Liste des copropriétaires débiteurs/crédeiteurs  
à la fin de l'exercice du 01/10/2013 au 30/09/2014**

	copropriétaires débiteurs		copropriétaires crédeiteurs	
40	ALBEROLA PAUL	295.77	4913	AMAHLY YOUNES ET SIHEL LAMIA
60	ALET&FAYET JULIEN	613.92	160	AUDIGER JEAN
70	ALLAIN JEAN ET CHRISTINE	504.14	390	BESSAN DANIELLE
90	ANDRY - GUILLEMIN	0.02	430	BILLON JEAN NOEL
100	ARBOGAST MARIE CLAUDE	758.28	530	BOJARSKI CHRISTOPHE
180	AUDOUIN JACQUES	576.40	580	BOUCHEREAU NOELLE
1020	AUDOYER CL.	801.83	600	BOUE FRANCOIS
210	BABIN PIERRICK OU CAROLE	374.89	670	BOUROULLEC GISELE
220	BAGAGE MICHELLE	294.87	680	BOURY RAYMOND
290	BENAKLI KARIM	250.13	710	BRANCHU PIERRE
300	BENCHINOUN BENDJEBOUR & MELIKA	474.58	890	CAISSE EFARGNE
310	BENOIT - RUTKOVSKY BENOIT ET CAROLE	426.35	910	CARMES ELISE
400	BESSET SANDRA	25.00	950	CARRERAS JACQUES
460	BOCQUET PATRICK	55.62	1280	COUTAND JEAN CHRISTOPHE
500	BOINOT GILBERT OU MONIQUE	34.03	1330	CRINELLI - HAMY
520	BOITEL BRIGITTE	0.02	1430	DEBENNE JEAN CLAUDE
640	BOURDEAU JEAN MARC	2.76	1490	DELEAGE - BRUNET PASCALE
650	BOURGUIGNON SUZANNE	1 031.18	1540	DENIAU MARIE
660	BOURON	134.04	1560	DESMAZES JEAN FRANCOIS
760	BRIDE COLETTE	34.20	1650	DOURLIES EDMOND
770	BRIDIER CHARLES	401.92	1670	DUCASSE RENE
790	BRISSON DOMINIQUE	75.00	1690	DUMAJA
830	BRUNEAU MICHELE	125.52	1940	FOURBET & DUBERNARD
840	BRUNET PHILIPPE	392.39	2070	GARREAU DANIEL
870	BUSSET MICHEL	133.42	2160	GIRARDOT JACQUELINE
900	CAO ROSELINE	107.54	2240	GRANT MICHEL
940	CARREFOUR PROPERTY	458.07	2790	LAMPRIERE BERNARD
1000	CERDAN MICKAEL	11 962.60	2810	LANIECE MARIE CLAUDE
1110	CHOQUET PIERRE	34.20	2900	LE BARS Joseph
1150	COGNEE	0.10	2910	LE BORGNE RENE
1180	COLIN & DUBUISSEURT	52.95	2940	LE NOACH SYLVIE
1420	DE PRAT ERIC	444.00	2980	LE TOUZE FRANCK
4890	DE SANGLIER DE LA BASTIE BRIGITTE	0.10	3230	LUCAS LILIANE
1510	DELSAUT PATRICK	307.28	3260	MAHOUDÉAU MUGUETTE
1520	DEMARCHONNAY JAINNE	0.06	3300	MAMAFÀ
4960	DEMOCRATE MARTINE	34.20	3650	MOREAU OLIVIER ET LINDA
1620	DOMMEE YVES	191.58	3900	PETIT PATRICE
1660	DOYER SOPHIE	345.61	3990	PITARD JEAN CLAUDE
1680	DULAIN GUILLAUME	843.09	4120	QUENTOM
1710	DUQUE OLIVEIRA ANGELO & LINA	36.72	4130	RAMASSAMY-KSEIB
1720	DUTERTRE QUENTIN	83.40	4150	RE

Liste des copropriétaires débiteurs/crédeuteurs  
à la fin de l'exercice du 01/10/2013 au 30/09/2014

	copropriétaires débiteurs		copropriétaires crédeuteurs	
1770	FADEL MAHAMAT OUSMAN	0.18	REBOUL - DANCZURA HERVE DOROTHEE	0.18
1800	FARDEAU PASCAL	0.31	ROY CHRISTIAN	0.31
1810	FARGIER MARTINE	0.32	SCHELZ SABINE	0.32
1850	FEDECLEROM	102.59	SCROFANI SIMONE	102.59
1910	FOUCHARD GABRIEL	382.85	TARTARIN JACQUES	382.85
1950	FOURNIER EVELYNE			
2000	FRETTE MICHEL			
2010	FRONT DE CHER			
2050	GALPIN JOHAN	0.01		
2060	GANCE DANIEL	351.79		
2100	GAY ANDRE	36.39		
2200	GOMES FRANCOIS	265.18		
2280	GOMEZ AURELIE	128.61		
2210	GOORMAHTIGH	128.61		
5020	GOURDET MATHIEU	1 138.32		
2230	GOY CLAUDINE	122.22		
2260	GROUPE AVISI	254.21		
2290	GUERRERO MICHELLE	135.79		
2300	GUILLEMANT JEAN FRANCOIS	2 511.42		
4950	HABIB HASSAN	34.22		
2390	HELIERE JEAN MICHEL	24.55		
5010	HUSSET YOANN	912.47		
2520	JEAN MOULIN	54.60		
2600	JOUBERT MICHELE	371.42		
2650	LABONNE CLEMENT	89.36		
2710	LACLAVETTE MARIE CHRISTINE	926.38		
2770	LAMBOLEZ CHRISTIANE	578.13		
2850	LASSALLE GERARD	3.00		
2960	LE QUERE JEAN YVES	54.60		
3000	LEBLOIS MARIE	277.59		
3010	LEBOSSE GERARD ET ISABELLE	105.78		
3050	LEFEBVRE RAYMONDE	180.01		
3160	LHUILERY FLORENT	1 841.00		
3170	LIBEREAU MELANIE	243.40		
3240	MABIKA PASCAL ET LEONTINE	0.03		
3270	Mairie de TOURS Monsieur le MAIRE	91.77		
3280	MAISON DE RETRAITE CCAS DE LA VALLEE DU CHER	444.00		
3410	MARSILLOUX FREDERIC ET PEGGY	80.35		
3420	MARTIN DANIEL	902.04		
3480	MAYOUX GENEVIEVE	4 628.29		
3520	MERLE ROMAIN	376.30		
	MOREAU COLLETTER FRANCOISE	145.28		
		98.62		
		3 240.24		
		650.18		
		574.50		

Liste des copropriétaires débiteurs/crédeuteurs  
à la fin de l'exercice du 01/10/2013 au 30/09/2014

	copropriétaires débiteurs	copropriétaires crédeuteurs
4910	MOREL ET METTAIS LAURENT ET VALERIE	191.58
3720	MOUBINE AAMER	1 304.54
3740	MOUSSAVOU ANDRE	844.74
3790	NOMBRET ROBERT	0.08
3810	ORRY DAVID ET MAGALI	34.20
3820	OTMANE ELALIA	1.09
4900	PARAT RICHARD	778.05
3850	PASTON JACQUELINE	409.74
3880	PERRIN ALAIN	25.00
3890	PERRONNY MARIE FRANCOISE	243.40
3910	PETIT-CLAIR ELISABETH	96.08
4945	PETOIN JEROME	577.48
3950	PINGANAUD STEPHANE	34.20
3980	PIQUENARD BERNARD	123.39
4010	PITEL PHILIPPE	243.00
4080	POULAIN DOMINIQUE	1 166.82
4210	RICHARD JOCELYNE	0.05
4240	RIVIERE - MICHAUD	2 271.21
4290	ROGER ANDRE	436.70
4300	ROGER CLAUDE	25.00
4380	SARTONI WILLIAM ET GAELE	233.53
4400	SAVARIAU ALAIN	284.11
4420	SCHEUER EVELYN	375.46
4450	SCULFORT	358.03
4460	SDC BALZAC	11.79
4560	TASSE CLAUDE	79.41
4730	VARENNE MONIQUE	373.81
5000	VARENNE PIERRETTE	244.21
4750	VERLEURE GUILLAUME	87.43
4770	VERRIER PATRICK	630.74
4790	VILLARD ANDRE	97.06
4830	VINCENT JACQUELINE	522.33
5001	WESELL FREDERIC	527.07
		59 844.51 Cumul :
		52 983.57
		6 880.94

copropriétaires débiteurs	copropriétaires créditeurs

# COMPARAISON DE BUDGETS

Édité le 01/12/2014

Immeuble : (2922) RESIDENCE HONORE DE BALZAC

Type de Charge : CC

Page 1/12

Page 1/12

		-	01/10/2012-30/09/2013	01/10/2013-30/09/2014	01/10/2014-30/09/2015	01/10/2015-30/09/2016		
	Plan de Charges	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget
1 1	81 TVX SUITE A SINISTRES			54.632,88	17.108,17		6.643,91	
1 1	100 CONTRAT D'ENTRETIEN	38.530,00	17.034,60	17.250,00	7.740,50	7.500,00	2.324,26	7.650,00
1 1	106 CONTRAT TELEPHONE			254,97	200,00	219,69	200,00	14,90
1 1	108 CONTRAT NUMERICABLE			543,04	350,00	376,40	380,00	64,07
1 1	110 CONTRAT ESPACES VERTS			12.956,44	13.220,00	13.153,49	13.500,00	13.770,00
1 1	120 CONTRAT ENTRETIEN MENAGER	89.300,00	89.708,13	91.600,00	100.826,11	85.000,00		86.700,00
1 1	121 CONTRAT DESINFECTION V.O							
1 1	123 CONTRAT DERATISATION							
1 1	124 CONTRAT DESINSECTISATION							
1 1	142 CONTRAT VMC P2							
1 1	143 CONTRAT VMC P3							
1 1	161 CONTRAT CANALISATION NR							
1 1	195 CONTRAT ASSURANCE MULTIRISQUES	84.000,00	83.554,32	72.000,00	72.122,21	73.500,00	17.560,80	74.970,00
1 1	200 ENTRETIEN BATIMENTS ET DAULLE	5.000,00				13.662,91	20.000,00	20.400,00
1 1	210 ENTRETIEN ESPACES VERTS							
1 1	220 CHARGES LOGE-LOGEMENT GARDIEN	1.660,00	1.607,95	1.600,00	3.196,99	1.700,00		1.734,00
1 1	250 ENTRETIEN BATIMENTS ET DAULLE	11.500,00	21.041,46	20.000,00	9.509,48	20.000,00		20.400,00
1 1	252 ENTRETIEN INSTAL. ELECTRIQUE					3.114,32		
1 1	301 EAU	250,00	222,08	250,00				-9.371,64
1 1	302 ELECTRICITE							188,81
1 1	311 FOURNITURES PRODUITS ENTRETIEN	7.100,00	504,22					
1 1	313 FOURNITURES ELECTRIQUES			5.634,22				
1 1	314 ACHAT MATERIEL			545,98				
1 1	315 EMETTEURS- CLES- CARTES ACCES			592,02		841,60		
1 1	321 TELEPHONE PORTABLE GARDIEN							
1 1	322 CONTRAT NUMERICABLE							
1 1	326 FOURNITURES DIVERSES			1.192,50	9.000,00	11.035,34	12.000,00	13,90
1 1	331 FRAIS DE CONSEIL SYNDICAL							
1 1	361 FOURNITURES PROD ENTRETIEN							
1 1	365 FOURNITURES VETEMENT					1.585,49		
1 1	366 FOURNITURES SERRURERIE							
1 1	420 ENTRETIEN MATERIEL	17.000,00	26.283,26	27.000,00	26.670,11	27.000,00	2.039,88	27.540,00
1 1	501 SALAIRES GARDIEN	15.500,00						
1 1	502 CH. SOCIALES GARDIENS	33.000,00	39.744,38	43.000,00	44.242,58	45.000,00	3.416,93	45.900,00
1 1	505 SALAIRES EMPLOYE D'IMMEUBLE	26.000,00	234,42	250,00	252,00	255,00		260,00
1 1	506 CHARGES SOCIALES EMPLOYES							
1 1	515 AVANTAGES EN NATURE	4.000,00	3.221,55	3.300,00	3.781,63	3.400,00		3.468,00
1 1	521 TAXE/LES SALAIRES - EMPLOYES							
1 1	524 INDEMNITES CPAM GARDIENS		-394,03					

Immeuble : (2922) RESIDENCE HONORE DE BALZAC  
**Type de Charge : CC**

		Plan de Charges							
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
1	1	525 INDEMNITES CPAM EMPLOYES			-1.148,36		-606,67		
1	1	526 INDEMNITES CPAM			-4,26				
1	1	531 TAXE LES SALAIRES GARDIEN		2.450,00	2.325,45	2.475,00	2.549,37	2.240,00	2.285,00
1	1	532 AUTRES FRAIS DE PERSONNEL		3.000,00					867,00
1	1	533 FRAIS REMPLACEMENT PERSONNEL		12.000,00	19.679,09	12.000,00	13.428,01	12.000,00	12.240,00
1	1	551 URSSAF GARDIEN			8.742,08	9.000,00	9.016,01	9.200,00	595,90
1	1	552 RETRAITE GARDIEN			1.621,93	1.650,00	1.793,70	1.800,00	136,67
1	1	554 FORMATION PROF. GARDIEN			140,85	150,00	145,78	150,00	153,00
1	1	555 AVANTAGES EN NATURE GARDIEN			-2.359,42		-2.559,90		-216,28
1	1				11.518,11	11.750,00	12.976,16	13.000,00	846,06
1	1	571 URSSAF EMPLOYEE			3.040,00	2.627,00	2.680,00	2.651,00	2.700,00
1	1	572 RETRAITE EMPLOYEE			65.000,00	62.538,90	66.300,00	66.521,74	67.852,00
1	1	574 FORMATION PROF. EMPLOYEE			213,54	220,00	236,29	240,00	245,00
1	1	575 AVANTAGES EN NATURE EMPLOYEE							
1	1	577 SALAIRES NR							
1	1	583 MEDECINE DU TRAVAIL							
1	1	601 TAXES FONCIERES			11.900,00	12.213,91	12.600,00	12.629,91	12.900,00
1	1	602 TAXE ENLEVEMENT ORDURES MENAG			3.040,00	2.627,00	2.680,00	2.651,00	2.754,00
1	1	700 HONORAIRES SYNDIC			65.000,00	62.538,90	66.300,00	66.521,74	69.209,00
1	1	701 AUTRES HONORAIRES SYNDIC							
1	1	706 PRESTAT. ASSISTANCE 24H/7J							
1	1	710 FRAIS DE RELANCE							
1	1	715 FRAIS ASSEMBLEE GENERALE ET CS							
1	1	751 FRAIS D'AFFFRANCHISSEMENT			5.000,00		5.000,00		
1	1	753 FRAIS ADMINISTRATIFS				269,12			
1	1	754 FOURNITURES DE BUREAU				1.013,71	1.200,00	1.311,34	1.300,00
1	1	761 FRAIS BANCAIRES			56,00	613,89	500,00	202,94	160,00
1	1	800 FRAIS PROCEDURES AFFAIRE						1.591,09	
1	1	802 HONORAIRES CONSEILS EXPERTS						480,00	
1	1	803 HONORAIRES GEOMETRE						9.867,00	
1	1	804 HONORAIRES HUSSIERS						581,10	
1	1	809 AUTRES PRESTATIONS TIERS			5.000,00	4.646,19	19.000,00	8.656,48	15.000,00
1	1	851 INDEMNITES D'ASSURANCE				-52.334,81		-12.242,20	
1	1	864 PRODUITS DIVERS COURANTS				-903,56		-10.540,97	
1	1	997 ASP LES FONTAINES			30.000,00	33.651,82	39.000,00	32.266,61	60.000,00
1	1	999 ECART DE REPARTITION CREDITEUR						-50,41	
		CHARGES GENERALES			470.686,00	491.614,04	488.345,00	495.675,48	523.727,00
		CHARGES GENERALES						55.774,98	534.202,00
35	9	120 CONTRAT ENTRETIEN MENAGER			14.200,00	12.453,76	12.800,00	10.615,90	13.500,00
35	9	161 CONTRAT CANALISATION				2.789,79	2.900,00	2.943,44	3.000,00
35	9	200 ENTRETIEN			5.000,00			1.897,06	
35	9	250 ENTRETIEN			3.700,00	1.890,73	4.000,00	2.500,00	2.550,00
35	9	252 ENTRETIEN INSTAL. ELECTRIQUE						193,63	

		01/10/2012-30/09/2013		01/10/2013-30/09/2014		01/10/2014-30/09/2015		01/10/2015-30/09/2016	
Plan de Charges		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
35 9	302 ELECTRICITE			700,00	266,70	500,00	489,88	500,00	510,00
35 9	315 EMETTEURS- CLES- CARTES ACCES					79,20			
	CHARGES COMMERCES	23.600,00	17.400,98	20.200,00	16.219,11	19.500,00	0,00	19.890,00	0,00
	CHARGES COMMERCE	23.600,00	17.400,98	20.200,00	16.219,11	19.500,00	0,00	19.890,00	0,00
65 17	81 TVX SUITE A SINISTRES								
65 17	120 CONTRAT ENTRETIEN MENAGER			10.000,00	9.908,13	10.100,00	9.516,66	12.000,00	12.240,00
65 17	121 CONTRAT DESINFECTION V.O				624,65	640,00	322,52	350,00	357,00
65 17	200 ENTRETIEN			1.000,00	61,97	1.000,00		1.000,00	1.020,00
65 17	202 ENTRETIEN INSTALL. ELECTRIQUE			630,00					
65 17	221 ENTRETIEN VIDE ORDURES					287,13			
65 17	239 ENTRETIEN PLOMBERIE			1.000,00	160,50	1.000,00	56,02	1.000,00	1.020,00
65 17	250 ENTRETIEN			10.500,00	9.625,82	10.500,00	11.094,68	11.000,00	11.220,00
65 17	301 EAU			4.500,00	4.363,75	4.700,00	4.042,11	4.300,00	4.386,00
65 17	302 ELECTRICITE								
	CHARGES BATIMENT J	27.630,00	24.744,82	27.940,00	25.319,12	29.650,00	0,00	30.243,00	0,00
	CHARGES BATIMENT J	27.630,00	24.744,82	27.940,00	25.319,12	29.650,00	0,00	30.243,00	0,00
66 17	120 CONTRAT ENTRETIEN MENAGER			7.500,00	7.272,67	7.500,00	6.985,97	8.900,00	9.078,00
66 17	121 CONTRAT DESINFECTION V.O				624,65	640,00	322,52	350,00	357,00
66 17	200 ENTRETIEN			1.000,00		1.000,00	104,79	1.000,00	1.020,00
66 17	221 ENTRETIEN VIDE ORDURES			680,00					
66 17	239 ENTRETIEN PLOMBERIE				379,38		285,84		
66 17	250 ENTRETIEN			1.000,00		1.000,00		1.000,00	1.020,00
66 17	301 EAU			8.500,00	7.639,70	8.000,00	8.805,49	9.000,00	9.180,00
66 17	302 ELECTRICITE			3.800,00	3.463,36	3.650,00	3.208,09	3.400,00	3.468,00
	CHARGES BATIMENT K	22.480,00	19.379,76	21.790,00	19.712,70	23.650,00	0,00	24.123,00	0,00
	CHARGES BATIMENT K	22.480,00	19.379,76	21.790,00	19.712,70	23.650,00	0,00	24.123,00	0,00
67 17	120 CONTRAT ENTRETIEN MENAGER			5.900,00	5.935,70	6.050,00	5.703,54	7.290,00	7.436,00
67 17	121 CONTRAT DESINFECTION V.O				520,05	540,00	268,27	300,00	306,00
67 17	200 ENTRETIEN			1.000,00	122,94	1.000,00	120,54	1.000,00	1.020,00
67 17	202 ENTRETIEN INSTALL. ELECTRIQUE			520,00					
67 17	221 ENTRETIEN VIDE ORDURES				1.662,28		385,00		
67 17	239 ENTRETIEN PLOMBERIE			1.000,00		1.000,00		1.000,00	1.020,00
67 17	250 ENTRETIEN			8.600,00	7.886,49	8.100,00	9.089,94	9.200,00	9.384,00
67 17	301 EAU			3.800,00	3.575,24	3.750,00	3.311,73	3.500,00	3.570,00
	CHARGES BATIMENT L	20.820,00	19.702,70	20.440,00	18.879,02	22.290,00	0,00	22.736,00	0,00
	CHARGES BATIMENT L	20.820,00	19.702,70	20.440,00	18.879,02	22.290,00	0,00	22.736,00	0,00
68 17	120 CONTRAT ENTRETIEN MENAGER			8.200,00	8.193,99	8.400,00	7.869,93	10.000,00	10.200,00
68 17	121 CONTRAT DESINFECTION V.O				624,15	640,00	322,02	350,00	357,00
68 17	200 ENTRETIEN			1.000,00	104,43	1.000,00		1.000,00	1.020,00
68 17	202 ENTRETIEN INSTALL. ELECTRIQUE								
68 17	221 ENTRETIEN VIDE ORDURES				630,00				

## Type de Charge : CC

Immeuble : (2922) RESIDENCE HONORE DE BALZAC

Type de Charge : CC

LZAC

## Immeuble : (2922) RESIDENCE HONORE DE BALZAC

Page 6/12

**Type de Charge : CC**

		Plan de Charges	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
309 43	366	FOURNITURES SERRURERIE					182,20	
5 RUE ROBERT VIVIER			0,00	0,00	452,80	0,00	0,00	0,00
5 RUE ROBERT VIVIER			0,00	0,00	452,80	0,00	0,00	0,00
310 43	202	ENTRETIEN INSTALL. ELECTRIQUE					58,95	
310 43	218	ENTRETIEN DEBOUCHAGE					451,00	
310 43	239	ENTRETIEN PLOMBERIE						
310 43	250	ENTRETIEN			142,80			
3 RUE ROBERT VIVIER			0,00	142,80	0,00	509,95	0,00	0,00
3 RUE ROBERT VIVIER			0,00	142,80	0,00	509,95	0,00	0,00
311 43	239	ENTRETIEN PLOMBERIE						
1 RUE ROBERT VIVIER							0,00	0,00
1 RUE ROBERT VIVIER							0,00	0,00
312 43	200	ENTRETIEN				234,33		
312 43	202	ENTRETIEN INSTALL. ELECTRIQUE						
312 43	239	ENTRETIEN PLOMBERIE				53,50		
312 43	252	ENTRETIEN INSTAL. ELECTRIQUE					193,00	
312 43	366	FOURNITURES SERRURERIE					193,00	
6 PLACE VICTOR JACQUEMONT					0,00	287,83	0,00	0,00
6 PLACE VICTOR JACQUEMONT					0,00	287,83	0,00	0,00
313 43	200	ENTRETIEN					156,83	
313 43	202	ENTRETIEN INSTALL. ELECTRIQUE				75,93		
313 43	239	ENTRETIEN PLOMBERIE						
313 43	250	ENTRETIEN						
313 43	326	ACHAT FOURNITURES 1						
2 RUE ROBERT VIVIER					0,00	75,93	0,00	0,00
2 RUE ROBERT VIVIER					0,00	75,93	0,00	0,00
314 43	200	ENTRETIEN						12,20
314 43	202	ENTRETIEN INSTALL. ELECTRIQUE						
314 43	239	ENTRETIEN PLOMBERIE					293,06	
314 43	366	FOURNITURES SERRURERIE					334,16	
314 43	401	TRAVAUX ASCENSEURS					90,20	
4 RUE ROBERT VIVIER					0,00	717,42	0,00	0,00
4 RUE ROBERT VIVIER					0,00	717,42	0,00	0,00
315 43	200	ENTRETIEN						
315 43	239	ENTRETIEN PLOMBERIE						
6 RUE ROBERT VIVIER							81,00	
316 43	200	ENTRETIEN						
316 43	218	ENTRETIEN DEBOUCHAGE					82,50	
316 43	239	ENTRETIEN PLOMBERIE						
316 43	366	FOURNITURES SERRURERIE						161,26

Immeuble : (2922) RESIDENCE HONORE DE BALZAC

6

Type de Charge : CC

Type de Charge : CC	-	01/10/2012-30/09/2013	01/10/2013-30/09/2014	01/10/2014-30/09/2015	01/10/2015-30/09/2016
Plan de Charges	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget
8 RUE ROBERT VIVIER			0,00	0,00	0,00
8 RUE ROBERT VIVIER			0,00	0,00	0,00
3117 43 200 ENTRETIEN			214,00		
3117 43 202 ENTRETIEN INSTALL. ELECTRIQUE					
3117 43 239 ENTRETIEN PLOMBERIE					
3117 43 239 ACHAT FOURNITURES					
3117 43 326 FOURNITURES SERRURERIE					
3117 43 366 FOURNITURES SERRURERIE					
10 RUE ROBERT VIVIER			0,00	214,00	0,00
10 RUE ROBERT VIVIER			0,00	214,00	0,00
3118 43 200 ENTRETIEN					
3118 43 239 ENTRETIEN PLOMBERIE					
3118 43 326 FOURNITURES SERRURERIE					
3118 43 366 FOURNITURES SERRURERIE					
17 RUE ROBERT VIVIER			0,00	613,20	0,00
17 RUE ROBERT VIVIER			0,00	613,20	0,00
3119 43 200 ENTRETIEN					
3119 43 239 ENTRETIEN PLOMBERIE					
15 RUE ROBERT VIVIER			0,00	96,00	0,00
15 RUE ROBERT VIVIER			0,00	96,00	0,00
3220 43 200 ENTRETIEN					
3220 43 250 ENTRETIEN					
13 RUE ROBERT VIVIER			0,00	77,09	0,00
13 RUE ROBERT VIVIER			0,00	77,09	0,00
3221 43 218 ENTRETIEN DEBOUCHAGE					
3221 43 239 ENTRETIEN PLOMBERIE					
3221 43 366 FOURNITURES SERRURERIE					
11 RUE ROBERT VIVIER			0,00	90,20	0,00
11 RUE ROBERT VIVIER			0,00	90,20	0,00
3222 43 200 ENTRETIEN					
3222 43 202 ENTRETIEN INSTALL. ELECTRIQUE					
9 RUE ROBERT VIVIER			0,00	107,00	0,00
9 RUE ROBERT VIVIER			0,00	107,00	0,00
3223 43 218 ENTRETIEN DEBOUCHAGE					
3223 43 252 ENTRETIEN INSTAL. ELECTRIQUE R					
5 PLACE AMIRAL QUERVILLE			53,50	0,00	203,50
5 PLACE AMIRAL QUERVILLE			53,50	0,00	203,50
3224 43 250 ENTRETIEN					
2 PLACE AMIRAL QUERVILLE			0,00	196,12	0,00
2 PLACE AMIRAL QUERVILLE			0,00	196,12	0,00
3225 43 200 ENTRETIEN					

Immeuble : (2922) RESIDENCE HONORE DE BALZAC

Immeuble : (2922) REGISTRE

Type de Charge : CC						01/10/2013-30/09/2013		01/10/2012-30/09/2013		01/10/2011-30/09/2013	
Plan de Charges		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
1 PLACE AMIRAL QUERVILLE				0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
1 PLACE AMIRAL QUERVILLE				0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
326 43 250 ENTRETIEN								186,20			
326 43 366 FOURNITURES SERRURERIE								98,67			
13 RUE VICTOR JACQUEMONT				0,00		0,00		284,87		0,00	0,00
13 RUE VICTOR JACQUEMONT				0,00		0,00		284,87		0,00	0,00
327 43 81 TVX SUITE A SINISTRES									411,78		
327 43 200 ENTRETIEN									47,08		
327 43 252 ENTRETIEN INSTAL. ELECTRIQUE									458,86		
11RUE VICTOR JACQUEMONT				0,00	100,40	0,00		458,86	0,00	0,00	0,00
11 RUE VICTOR JACQUEMONT				0,00	100,40	0,00		458,86	0,00	0,00	0,00
328 43 239 ENTRETIEN PLOMBERIE									87,74		
328 43 250 ENTRETIEN									144,10		
328 43 252 ENTRETIEN INSTAL. ELECTRIQUE									228,47		
328 43 366 FOURNITURES SERRURERIE									0,00	231,84	0,00
9 RUE VICTOR JACQUEMONT				0,00	228,47	0,00		231,84	0,00	0,00	0,00
9 RUE VICTOR JACQUEMONT				0,00	228,47	0,00		231,84	0,00	0,00	0,00
329 43 81 TVX SUITE A SINISTRES									73,70		
329 43 239 ENTRETIEN PLOMBERIE										216,70	
329 43 250 ENTRETIEN										173,25	
7 RUE VICTOR JACQUEMONT				0,00		0,00		73,70		0,00	0,00
7 RUE VICTOR JACQUEMONT				0,00		0,00		73,70		0,00	0,00
330 43 200 ENTRETIEN											
330 43 239 ENTRETIEN PLOMBERIE											
330 43 366 FOURNITURES SERRURERIE											
5 RUE VICTOR JACQUEMONT				0,00	144,78	0,00		221,91	0,00	0,00	0,00
5 RUE VICTOR JACQUEMONT				0,00	144,78	0,00		221,91	0,00	0,00	0,00
331 43 200 ENTRETIEN									133,27		
331 43 250 ENTRETIEN										407,77	
3 RUE VICTOR JACQUEMONT				0,00		0,00		133,27		0,00	0,00
3 RUE VICTOR JACQUEMONT				0,00		0,00		133,27		0,00	0,00
332 43 200 ENTRETIEN										125,40	
332 43 202 ENTRETIEN INSTAL. ELECTRIQUE											
332 43 239 ENTRETIEN PLOMBERIE											
332 43 250 ENTRETIEN											
332 43 366 FOURNITURES SERRURERIE											
1 RUE VICTOR JACQUEMONT				0,00	15,35	0,00		533,17	0,00	0,00	0,00
1 RUE VICTOR JACQUEMONT				0,00	15,35	0,00		533,17	0,00	0,00	0,00
333 43 202 ENTRETIEN INSTAL. ELECTRIQUE									77,04		
333 43 239 ENTRETIEN PLOMBERIE											
333 43 366 FOURNITURES SERRURERIE											
									104,38		

Type de Charge : CC

四

Type de Charge : CC

104

## Immeuble : (2922) RESIDENCE HONORE DE BALZAC

Type de Charge : CC

Page 11/12

	-	01/10/2012-30/09/2013	01/10/2013-30/09/2014	01/10/2014-30/09/2015	01/10/2015-30/09/2016
Plan de Charges	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget
602 49 302 ELECTRICITE		1.100,00	1.014,55	1.100,00	924,05
602 49 315 CLES ASCENSEUR		28,50		950,00	969,00
CHARGES ASCENSEUR BAT'L	7.700,00	8.179,23	8.410,00	8.233,58	8.410,00
CHARGE ASCENSEUR BAT'L	7.700,00	8.179,23	8.410,00	8.233,58	8.410,00
603 49 106 TELEPHONE 02.47.74.18.84	200,00	194,63	210,00	212,00	210,00
603 49 136 CONTRAT ETENDU ASCENSEUR	7.500,00	6.259,77	6.400,00	6.408,76	6.530,00
603 49 302 ELECTRICITE	1.100,00	914,86	960,00	833,25	900,00
603 49 315 CLES ASCENSEUR					918,00
CHARGES ASCENSEUR BAT'M	8.800,00	7.369,26	7.570,00	7.454,01	7.640,00
CHARGE ASCENSEUR BAT'M	8.800,00	7.369,26	7.570,00	7.454,01	7.640,00
604 49 106 TELEPHONE 27.19.74/74.18.79	400,00	387,59	420,00	399,48	420,00
604 49 136 CONTRAT ETENDU ASCENSEUR	11.100,00	10.804,01	11.000,00	11.057,76	11.280,00
604 49 250 ENTRETIEN		87,74			2.790,66
604 49 302 ELECTRICITE	1.800,00	1.578,99	1.660,00	1.438,14	1.500,00
604 49 315 CLES ASCENSEUR					1.530,00
CHARGES ASCENSEUR BATN	13.300,00	12.858,33	13.080,00	12.895,38	13.200,00
CHARGE ASCENSEUR BATN	13.300,00	12.858,33	13.080,00	12.895,38	13.200,00
605 49 106 TELEPHONE 74.18.77/25.14.86	400,00	390,62	420,00	443,72	420,00
605 49 136 CONTRAT ETENDU ASCENSEUR	11.100,00	10.784,80	11.000,00	11.039,05	11.280,00
605 49 250 ENTRETIEN					2.785,94
605 49 302 ELECTRICITE	1.800,00	1.576,18	1.660,00	1.435,59	1.500,00
605 49 315 CLES ASCENSEUR					1.530,00
CHARGES ASCENSEUR BAT'O	13.300,00	12.751,60	13.080,00	12.918,36	13.200,00
CHARGE ASCENSEUR BAT O	13.300,00	12.751,60	13.080,00	12.918,36	13.200,00
606 49 106 CONTRAT TELEPHONE	200,00	175,46	200,00	187,27	200,00
606 49 136 CONTRAT ETENDU ASCENSEUR	5.700,00	5.585,37	5.700,00	5.716,10	5.830,00
606 49 302 ELECTRICITE	800,00	816,35	830,00	743,53	770,00
606 49 315 CLES ASCENSEUR					785,00
CHARGES ASCENSEUR TE SOUS SOL	6.700,00	6.577,18	6.730,00	6.646,90	6.800,00
CHARGE ASCENSEUR 1E SOUS SOL	6.700,00	6.577,18	6.730,00	6.646,90	6.800,00
607 49 106 CONTRAT TELEPHONE	200,00	181,29	200,00	193,50	210,00
607 49 136 CONTRAT ETENDU ASCENSEUR	6.000,00	5.770,84	5.900,00	5.909,53	6.000,00
607 49 235 ENTRETIEN ASCENSEUR					1.491,40
607 49 250 ENTRETIEN					214,00
607 49 302 ELECTRICITE	800,00	843,45	880,00	768,22	800,00
607 49 315 CLES ASCENSEUR					816,00
CHARGES ASCENSEUR 2E SOUS SOL	7.000,00	6.795,53	6.980,00	6.871,25	7.010,00
CHARGE ASCENSEUR 2E SOUS SOL	7.000,00	6.795,53	6.980,00	6.871,25	7.010,00
610 49 200 ENTRETIEN					1.491,40
610 49 864 PRODUITS DIVERS COURANTS					7.150,00
CHARGES ENSEMBLE ASCENSEUR	0,00	-14.845,89	25.000,00	631,40	25.500,00
CHARGES ENSEMBLE ASCENSEUR	0,00	-14.845,89	25.000,00	631,40	25.500,00

## Immeuble :(2922) RESIDENCE HONORE DE BALZAC

Page 12/12

Type de Charge : CC	-	01/10/2012-30/09/2013	01/10/2013-30/09/2014	01/10/2014-30/09/2015	01/10/2015-30/09/2016
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget
Plan de Charges					
700 51 141 CONTRAT CHAUFFAGE P1	224.500,00	212.076,74	200.000,00	166.760,37	180.000,00
700 51 142 CONTRAT CHAUFFAGE P2	60.300,00	59.910,38	60.000,00	49.334,50	51.000,00
700 51 143 CONTRAT CHAUFFAGE P3	44.600,00	44.131,77	44.000,00	36.522,35	36.500,00
700 51 301 EAU	17.000,00	16.392,32	17.000,00	18.311,60	19.000,00
700 51 302 ELECTRICITE	6.200,00	5.489,88	5.700,00	5.913,86	6.000,00
700 51 304 EAU CHAUDÉ SANITAIRE	58.000,00	56.478,42	50.000,00	41.012,92	45.000,00
CHARGES CHAUFFAGE JKN	410.600,00	394.479,51	376.700,00	316.855,60	337.500,00
CHARGES CHAUFFAGE JKN	410.600,00	394.479,51	376.700,00	316.855,60	337.500,00
701 51 141 CONTRAT CHAUFFAGE P1	206.200,00	194.674,36	185.000,00	153.818,06	165.000,00
701 51 142 CONTRAT CHAUFFAGE P2	55.400,00	54.994,32	55.000,00	45.505,45	47.000,00
701 51 143 CONTRAT CHAUFFAGE P3	41.000,00	40.510,45	41.000,00	32.765,11	35.000,00
701 51 301 EAU	15.000,00	14.454,19	15.000,00	17.460,47	18.000,00
701 51 302 ELECTRICITE	5.600,00	5.017,15	5.100,00	5.468,08	5.600,00
701 51 304 EAU CHAUDÉ SANITAIRE	51.000,00	49.800,78	45.000,00	36.832,66	40.000,00
CHARGES CHAUFFAGE LMO	374.200,00	359.451,25	346.100,00	291.849,83	310.600,00
CHARGES CHAUFFAGE LMO	374.200,00	359.451,25	346.100,00	291.849,83	310.600,00
703 51 141 CONTRAT CHAUFFAGE P1	28.000,00	26.381,32	25.000,00	20.744,66	22.000,00
703 51 302 ELECTRICITE	1.400,00	608,13	1.000,00	103,64	500,00
CHARGES CHAUF.COMB.COMMERCES	29.400,00	26.989,45	26.000,00	20.848,30	22.500,00
CHARGES CHAUF.COMB.COMMERCES	29.400,00	26.989,45	26.000,00	20.848,30	22.500,00
704 51 142 CONTRAT CHAUFFAGE P2	7.150,00	7.092,33	1.940,00	1.587,09	1.700,00
704 51 143 CONTRAT CHAUFFAGE P3	5.300,00	5.225,85	1.430,00	1.142,01	1.300,00
CHARGES CHAUF.PREST.GARANTIE	12.450,00	12.318,18	3.370,00	2.739,10	3.000,00
CHARGES CHAUF.PREST.GARANTIE	12.450,00	12.318,18	3.370,00	2.739,10	3.000,00
820 72 142 CONTRAT CHAUFFAGE P2	1.900,00	1.926,77	7.300,00	5.841,85	6.200,00
820 72 143 CONTRAT CHAUFFAGE P3	1.400,00	1.419,70	5.400,00	4.203,53	4.300,00
CHARGES ECS PREST.GARANTIE	3.300,00	3.346,47	12.700,00	10.045,38	10.500,00
CHARGES ECS PREST.GARANTIE	3.300,00	3.346,47	12.700,00	10.045,38	10.500,00
821 72 141 CONTRAT CHAUFFAGE P1	6.600,00	5.934,31	6.000,00	3.899,77	4.300,00
821 72 301 EAU	1.880,00	1.722,38	1.800,00	1.949,26	2.000,00
821 72 304 EAU CHAUDÉ SANITAIRE					
CHARGES EAU CHAUDÉ COMMERCES	8.480,00	7.656,69	7.800,00	5.849,03	6.300,00
CHARGES EAU CHAUDÉ COMMERCES	8.480,00	7.656,69	7.800,00	5.849,03	6.300,00
Totaux :		1.624.236,00	1.587.581,81	1.440.098,54	1.568.307,00
				234.677,61	1.599.674,00
					0,00

**DEVIS  
CONTRATS  
ET MARCHES**

**Devis N° D06.2013.002364**

**SA FONCIA DELESTRE**

**Mercredi 04 Décembre 2013**

**Lieu d'intervention S06068233 / 0195-77 / 06066585**

30 RUE COLBERT  
CS64336

SCP CENTRE URBAIN HONORE DE BALZAC  
6 PLACE DE L'AMIRAL QUERVILLE  
37200 TOURS

37043 TOURS CEDEX 1

M.ROGER-VICE PREDISENT

**Client N° C06036023**

Chargé d'affaire : CHAMPION KEVIN  
((06) 22 05 98 86)

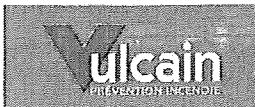
Tech : GALLICHE GREGORY

Veuillez trouver ci-dessous notre proposition pour le remplacement de la porte coupe-feu HS

Référence	Désignation	Emplacement	Qté	P.U. H.T.	Total HT
PDPCF	<p><b>Parking -1 EST</b></p> <p>PORTE COULISSANTE UN VANTAIL COUPE FEU 1 HEURE PARE FLAMME 1 HEURE 5 000 x 2 000 HT</p> <p><b>Equipements :</b></p> <p>Ralentisseur dictator Amortisseur dictator linéaire Ventouse mecalectro 24 volts rupture Centrale DAD et détecteurs optiques</p> <p><b>Information :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Variante Porte coupe-feu 2 heures : 10 510,50 € HT</li> <li>- Si montage sous dalle en coupe-feu 2 heures prévoir un avis technique de chantier de 4 478,50 € HT</li> </ul> <p><b>Non compris :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépose de l'existant, évacuation et mise en décharge</li> <li>- Mise en conformité des supports maçonnerie à nos plans</li> <li>- Peinture des nos ouvrages</li> <li>- Echafaudage, nacelle, coltinage en étage, frais de chantier</li> <li>- Reprise de peinture, reprise de maçonnerie</li> <li>- Alimentation électrique, raccordement au réseau et à la détection, autres travaux que ceux décrits</li> </ul>		1,00	10 219,30	10 219,30

Délais de réalisation : 5 à 6 semaines à réception de commande (hors semaine 52 et 01/2014)

Mode de règlement : à confirmer par le service financier



**Vulcain Prévention Incendie**

Siège social : 27, Avenue Saint Gennain des Noyers - 77400 SAINT THIBAULT DES VIGNES - <http://www.groupe-vulcain.fr>  
RCS Meaux 680 500 873 - Code APE 4669B - TVA intracommunautaire : FR 856 805 00 873 - SAS au capital de 7 018 325€

**Touraine  
Incendie  
Sécurité**

Agence TOURAINE INCENDIE SECURITE  
1, ALLÉE ANDRE CITROEN - Z.I EVEN PARC ST MALO  
37320 Esvres  
Tél: 02.47.26.43.59 / Fax: 02.47.26.59.11  
SIRET: 680 500 873 00111

Certifiée APSAD & NF Service 

Service d'installation et de maintenance des extincteurs  
(réf. 14 NF 285) marques délivrées par le CNPP Certification  
(www.cnpp.com) et AFNOR Certification (www.marque-nf.com)  
Domiciliation : BP9IVES CENTRE D'AFFAIRE  
IBAN : FR761020 7001 1421 2176 3233 805  
BIC : CCBPFRPPMTG

Page 2/2

**Devis N° D06.2013.002364**

**SA FONCIA DELESTRE**

**Mercredi 04 Décembre 2013**

**Lieu d'intervention S06068233 / 0195-77 / 06066585**

SCP CENTRE URBAIN HONORE DE BALZAC  
6 PLACE DE L'AMIRAL QUERVILLE  
37200 TOURS

30 RUE COLBERT  
CS64336

37043 TOURS CEDEX 1

M.ROGER-VICE PREDISENT

**Client N° C06036023**

Chargé d'affaire : CHAMPION KEVIN  
((06) 22 05 98 86)

Tech : GALLICHE GREGORY

Référence	Désignation	Emplacement	Qté	P.U. H.T.	Total HT
-----------	-------------	-------------	-----	-----------	----------

Taux TVA	Total HT	Montant TVA	Conditions de règlement	TOTAL HT	10 219,30
19,60	10 219,30	2 002,98	VIREMENT A 30 JOURS FIN DE MOIS	PORT	
				H.T. NET	10 219,30
				TOTAL TVA	2 002,98
Totaux	10 219,30	2 002,98		Total T.T.C.	12 222,28 €

<b>A compléter</b>	Date d'installation souhaitée :	Date d'ouverture :
	Responsable chantier :	Téléphone :

"Bon pour accord ", cachet et signature client :	Responsable TOURAINE INCENDIE SECURITE
--	--



**Vulcain Prévention Incendie**

Siège social : 27, Avenue Saint Germain des Noyers - 77400 SAINT THIBAULT DES VIGNES - <http://www.groupe-vulcain.fr>  
RCS Meaux 680 500 873 - Code APE 4669B - TVA intracommunautaire : FR 856 805 00 873 - SAS au capital de 7 018 325€

**Touraine  
Incendie  
Sécurité**

Agence TOURAIN INCENDIE SECURITE  
1, ALLÉE ANDRE CITROEN - Z.I EVEN PARC ST MALO  
37320 ESVRES  
Tél: 02.47.26.43.59 / Fax: 02.47.26.58.11  
SIRET: 680 500 873 00111

Certifiée APSAD & NF Service 

Service d'installation et de maintenance des extincteurs.  
(réf. 14 NF 285) marques délivrées par le CNPP Certification.  
(www.cnpp.com) et AFNOR Certification (www.marque-nf.com)  
Domiciliation : BP9IVES CENTRE D'AFFAIRE  
IBAN : FR761020 7001 1421 2176 3233 805  
BIC : CCBPFRPPMTG

Page 1/2

**Devis N° D06.2013.002363**

**SA FONCIA DELESTRE**

**Mercredi 04 Décembre 2013**

**Lieu d'intervention S06068233 / 0195-77 / 06066585**

30 RUE COLBERT  
CS64336

SCP CENTRE URBAIN HONORE DE BALZAC  
6 PLACE DE L'AMIRAL QUERVILLE  
37200 TOURS

37043 TOURS CEDEX 1

M.ROGER-VICE PREDISENT

**Client N° C06036023**

Chargé d'affaire : CHAMPION KEVIN  
(06) 22 05 98 86)

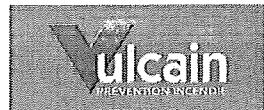
Tech : GALLICHE GREGORY

Veuillez trouver ci-dessous notre proposition pour le remplacement de la porte coupe-feu HS

Référence	Désignation	Emplacement	Qté	P.U. H.T.	Total HT
PDPCF	<p><b>Parking -2 EST</b></p> <p>PORTE COUSSIANT UN VANTAIL COUPE FEU 1 HEURE PARE FLAMME 1 HEURE 5 000 x 2 000 HT</p> <p><b>Equipements :</b></p> <p>Ralentisseur dictator Amortisseur dictator linéaire Ventouse mecalectro 24 volts rupture Centrale DAD et détecteurs optiques</p> <p><b>Information :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Variante Porte coupe-feu 2 heures : 10 510.50 € HT</li> <li>- Si montage sous dalle en coupe-feu 2 heures prévoir un avis technique de chantier de 4 478.50 € HT</li> </ul> <p><b>Non compris :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépose de l'existant, évacuation et mise en décharge</li> <li>- Mise en conformité des supports maçonnerie à nos plans</li> <li>- Peinture des nos ouvrages</li> <li>- Echafaudage, nacelle, coltinage en étage, frais de chantier</li> <li>- Reprise de peinture, reprise de maçonnerie</li> <li>- Alimentation électrique, raccordement au réseau et à la détection, autres travaux que ceux décrits</li> </ul>		1,00	10 219,30	10 219,30

Délais de réalisation : 5 à 6 semaines à réception de commande (hors semaine 52 et 01/2014)

Mode de règlement : à confirmer par le service financier



Vulcain Prévention Incendie  
Siège social : 27, Avenue Saint Germain des Noyers - 77400 SAINT THIBAULT DES VIGNES - <http://www.groupe-vulcain.fr>  
RCS Meaux 680 500 873 - Code APE 4669B - TVA intracommunautaire : FR 856 805 00 873 - SAS au capital de 7 018 325€

**Touraine  
Incendie  
Sécurité**

Agence TOURAINE INCENDIE SECURITE  
1, ALLÉE ANDRE CITROEN - Z.I EVEN PARC ST MALO  
37320 Esvres  
Tél: 02.47.26.43.59 / Fax: 02.47.26.58.11  
SIRET: 680 500 873 00111



Certifiée APSAD & NF Service  
Service d'installation et de maintenance des extincteurs  
(réf. 14 NF 285) marqués délivrées par le CNPP Certification  
(www.cnpp.com) et AFNOR Certification (www.marque-nf.com)  
Domiciliation : BP9IVES CENTRE D'AFFAIRE  
IBAN : FR761020 7001 1421 2176 3233 805  
BIC : CCBPFRPPMTG

Page 2/2

**Devis N° D06.2013.002363**

**SA FONCIA DELESTRE**

**Mercredi 04 Décembre 2013**

**Lieu d'intervention S06068233 / 0195-77 / 06066585**

SCP CENTRE URBAIN HONORE DE BALZAC  
6 PLACE DE L'AMIRAL QUERVILLE  
37200 TOURS

30 RUE COLBERT  
CS64336

37043 TOURS CEDEX 1

M.ROGER-VICE PREDISENT

**Client N° C06036023**

Chargé d'affaire : CHAMPION KEVIN  
(06) 22 05 98 86)

Tech : GALLICHE GREGORY

Référence	Désignation	Emplacement	Qté	P.U. H.T.	Total HT
-----------	-------------	-------------	-----	-----------	----------

Taux TVA	Total HT	Montant TVA	Conditions de règlement	TOTAL HT	10 219,30
19,60	10 219,30	2 002,98	VIREMENT A 30 JOURS FIN DE MOIS	PORT	
				H.T. NET	10 219,30
				TOTAL TVA	2 002,98
Totaux	10 219,30	2 002,98		Total T.T.C.	12 222,28 €

<b>A compléter</b>	Date d'installation souhaitée :	Date d'ouverture :
	Responsable chantier :	Téléphone :
"Bon pour accord ", cachet et signature client :		Responsable TOURAINE INCENDIE SECURITE



Vulcain Prévention Incendie  
Siège social : 27, Avenue Saint Germain des Noyers - 77400 SAINT THIBAULT DES VIGNES - <http://www.groupe-vulcain.fr>  
RCS Meaux 680 500 873 - Code APE 4669B - TVA intracommunautaire : FR 856 805 00 873 - SAS au capital de 7 018 325€



Traitements de l'amiante en place

Saint Cyr / Loire,  
Le 20 novembre 2014

## VULCAIN PREVENTION INCENDIE

1 Allée André CITROEN  
37320 ESVRES SUR INDRE

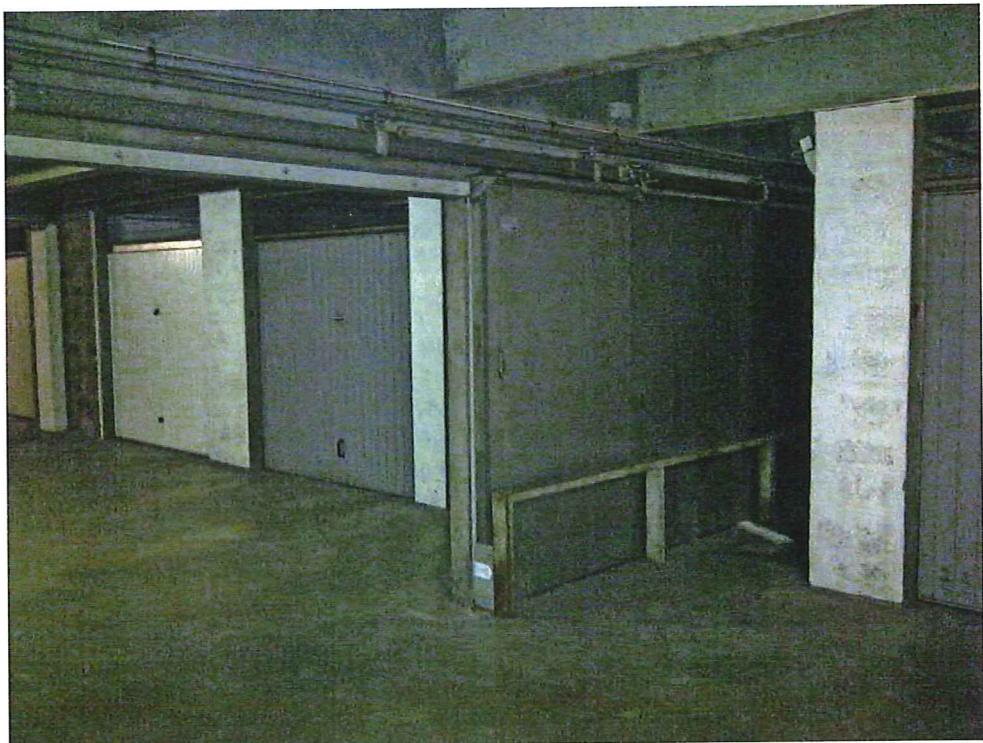
*A l'attention de Mr DESVIGNES*

Réf : [16-193](#)

Affaire suivie par Simon DURAND.

Monsieur,

La présente proposition a pour objet de prévoir la dépose, le conditionnement et l'évacuation d'une porte coupe-feu contenant de l'amiante ciment dans le parking sous terrain, niveau n-2 de la résidence Honoré de Balzac située aux quartiers des Fontaines à TOURS (37)..



### Fournitures à la charge du client

Le client sera sollicité pour la fourniture des éléments suivants : eau, électricité (220 V, 40 A), accès au parking et diagnostic amiante.

### Travaux non compris

- ☞ Les travaux non évoqués dans la présente proposition,
- ☞ Les prélèvements et analyses complémentaires,
- ☞ **Réfection des supports suite au « déconfinement »,**
- ☞ **Le gardiennage du site.**
- ☞ Le remplacement des matériaux déposés.

### **PROPOSITION COMMERCIALE**

TACHES	Unité	Prix unitaire	Qté	Montant Hors Taxe	T.V.A 20 %	Montant T.T.C
Plan de retrait	forfait	850,00 €	1	850,00 €	170,00 €	1 020,00 €
<b>PREPARATION</b>						
Mesure empoussièvement Point Zéro	unité	680,00 €	1	680,00 €	136,00 €	816,00 €
Installation de chantier	forfait	500,00 €	1	500,00 €	100,00 €	600,00 €
SAS de décontamination	forfait	400,00 €	1	400,00 €	80,00 €	480,00 €
Groupe électrogène	jour	120,00 €	0	- €	- €	- €
Confinement Statique	unité	600,00 €	1	600,00 €	120,00 €	720,00 €
Confinement Dynamique	unité	400,00 €	1	400,00 €	80,00 €	480,00 €
Test fumée / étanchéité	unité	60,00 €	1	60,00 €	12,00 €	72,00 €
<b>DEPOSE</b>						
Porte coupe-feu amiante ciment	forfait	800,00 €	1	800,00 €	160,00 €	960,00 €
META sur opérateur	Unité	680,00 €	2	1 360,00 €	272,00 €	1 632,00 €
META zone approche	Unité	680,00 €	1	680,00 €	136,00 €	816,00 €
META environnementale	Unité	680,00 €	1	680,00 €	136,00 €	816,00 €
META base vie	Unité	680,00 €	1	680,00 €	136,00 €	816,00 €
META rejet extracteur	Unité	680,00 €	1	680,00 €	136,00 €	816,00 €
<b>DECHETS</b>						
Conditionnement palette/big bag	palette	33,00 €	3	99,00 €	19,80 €	118,80 €
Transport sur C.E.T.	big-bag	88,00 €	3	264,00 €	52,80 €	316,80 €
Enfouissement I.S.D.D	Forfait	500,00 €	1	500,00 €	100,00 €	600,00 €
<b>RESTITUTION ZONE</b>						
Mesure Restitution	unité	680,00 €	1	680,00 €	136,00 €	816,00 €
Nettoyage / repli	forfait	300,00 €	1	300,00 €	60,00 €	360,00 €
D.O.E + BSDA	forfait	450,00 €	1	450,00 €	90,00 €	540,00 €
<b>TOTAL en Euros:</b>				10 663,00 €	2 132,60 €	<b>12 795,60 €</b>

## Page 101 et 102 du Règlement de copropriété

### CHAPITRE IV

#### CHARGES RELATIVES AUX SERVICES COLLECTIFS ET ELEMENTS D'EQUIPEMENT COMMUN

Article 29 – Les charges relatives aux ascenseurs comprennent :

L'entretien et les réparations courantes, et, le cas échéant, le remplacement des ascenseurs, de leurs agrès et accessoires.

Article 30 – Il ne sera pas établi de compte particulier des charges ci-dessus définies pour chacun des ascenseurs.

Les frais d'entretien et de réparation courante de tous les ascenseurs et de leur machinerie seront répartis entre tous les copropriétaires des appartements, garages et parkings, globalement, au prorata de leur quote-part dans les charges ascenseurs.

Cependant , les frais de grosse réparation et de remplacement des machineries et des cabines feront l'objet d'une répartition entre les seuls copropriétaires des locaux intéressés, dans les proportions indiquées dans l'état de répartition des charges ci-annexé...

*La fin du paragraphe, restant inchangé*

#### Projet de Modification de l'Article 30 :

Il ne sera pas établi de compte particulier des charges ci-dessus définies pour chacun des ascenseurs. Paragraphe inchangé

**Les frais d'entretien, de réparation courante ainsi que les frais de grosse réparation et de remplacement des machineries et des cabines feront l'objet d'une répartition entre tous les copropriétaires des appartements, garages et parkings, au prorata de leur quote-part dans les charges d'ascenseurs.**

Cependant , les frais de grosse réparation et de remplacement des machineries et des cabines feront l'objet d'une répartition entre les seuls copropriétaires des locaux intéressés, dans les proportions indiquées dans l'état de répartition des charges ci-annexé...Paragraphe à supprimer

**Supprimer également la colonne charges d'ascenseur par cage dans tableau des charges en annexe page C1 à C25**

## **POURQUOI CHANGER LA REPARTITION DES GROS TRAVAUX ASCENSEURS.**

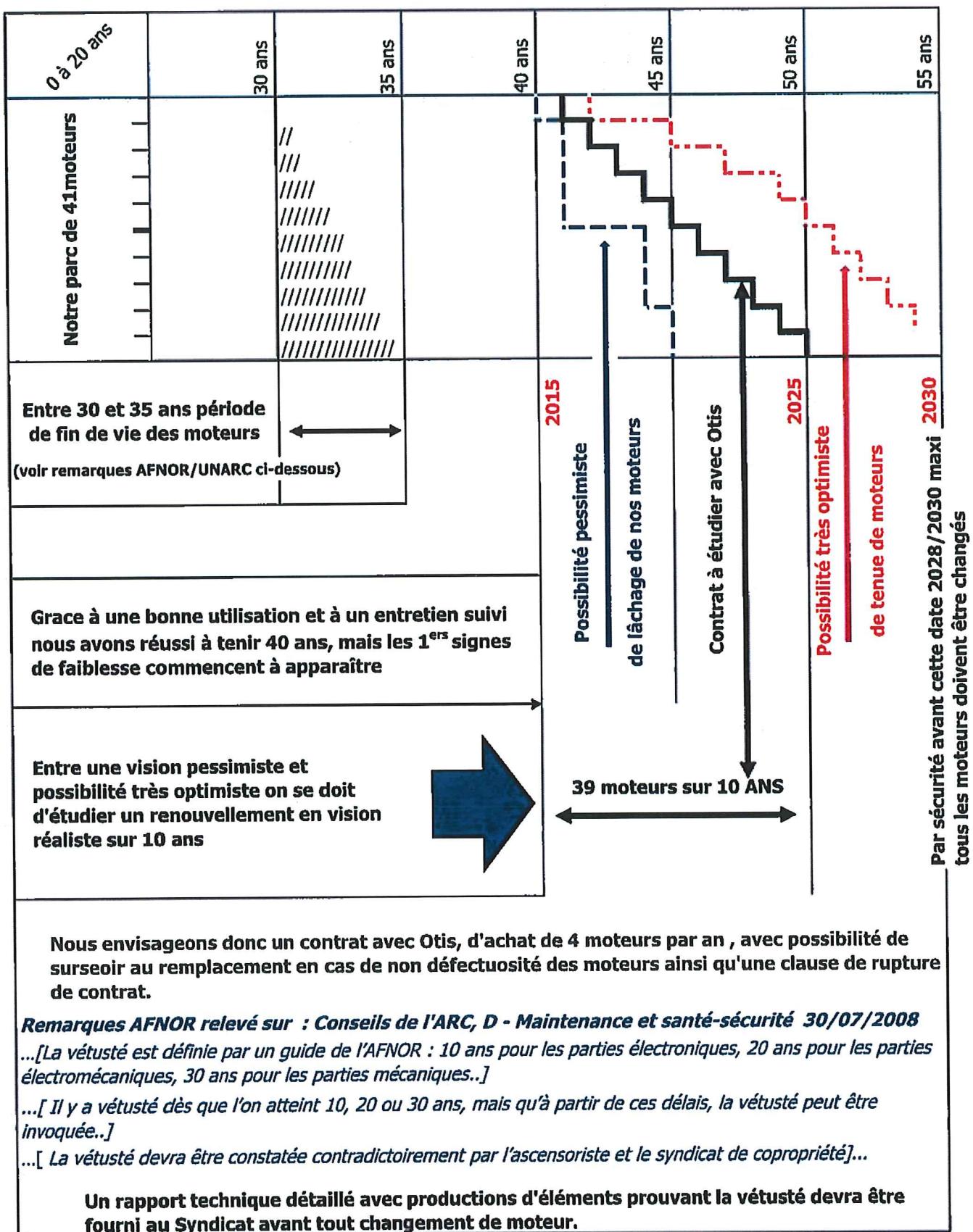
- 1) Nous avons acheté 2 machineries à prix négocié en 2012 lors de la mise en place du marché global (3750€ HT l'unité).
  - a) Une a été installée au 1 rue Jacquemont courant 2014.
  - b) La deuxième est en stock dans nos locaux.
  - c) Si nous n'avions pas de machinerie d'avance, l'escalier en panne devrait attendre deux mois.
  - d) Les frais d'installation d'une machinerie s'élèvent à 5054€ HT.
- 2) Je pense qu'il faut continuer à acheter régulièrement des machineries d'avance pour en particulier le point 1)c) ci-dessus. Je pense également qu'il faut passer ces frais avec une répartition sur l'ensemble des copropriétaires pour les raisons suivantes :
  - a) Eviter que des copropriétaires aient des grosses sommes à donner d'un coup en plus des charges ordinaires. Au 1 rue Jacquemont, les sommes s'échelonneraient de 0 (hors cave et parking) pour les appartements du rez de chaussée à 1212€ au 4<sup>ème</sup> étage.
  - b) Pour d'autres escaliers, le jour où il faudra changer la machinerie, les coûts seront dans une fourchette approchante, à verser lors de l'arrêté des comptes annuels en une fois.
    - Madame BUS. 77m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> étage : 510,90 si répartition actuelle contre 14,70 si répartition générale.
    - Monsieur BOC. 102m<sup>2</sup>, duplex au 4<sup>ème</sup> étage: 1260,20 si répartition actuelle contre 24,71 si répartition générale.
    - Monsieur LAR. 92m<sup>2</sup> au 3<sup>ème</sup> étage : 1010,16 si répartition actuelle contre 20,80 si répartition générale.
- 3) Je vois d'autres raisons pour justifier une répartition générale.
  - a) De par la répartition des caves dans le règlement de copropriété actuel, le changement du 1 rue Jacquemont à comme conséquence de faire payer 4 copropriétaires du 3 rue Jacquemont qui n'ont jamais utilisé cet ascenseur, car il y a 16 caves d'affectées au 1 rue Jacquemont. Ce type d'anomalie existe dans tous les escaliers, en plus ou en moins (si en moins, plus cher pour les appartements).
  - b) Autres anomalies, suite aux bizarries de la répartition des caves et des locaux spéciaux ( mairie, femmes de ménages) sur le bâtiment L, suivant l'escalier d'habitation, pour le même appartement, au même étage, d'un escalier à l'autre, les factures seront différentes.

Exemple : Type 4 au 3<sup>ème</sup> étage de 90m<sup>2</sup>+cave

    - Au 2 Vivier = 705,53€
    - Au 4 Vivier = 746,38€
    - Au 6 Vivier = 742,66€
    - Au 8 Vivier = 765,49€
    - Au 10 Vivier = 709,44€

L'adoption de la répartition générale pour les gros travaux ascenseurs permettra de régulariser toutes les anomalies existantes et de lisser les dépenses.

## REMPACEMENTS DES GROUPES DE TRACTION ASCENSEURS (MOTEURS)





AGENCE TOURS  
32, AVENUE MARCEL DASSAULT  
37206 TOURS CEDEX 3  
Tel : 02 47 74 55 80  
Fax : 02 47 28 46 76

FONCIA - CABINET DELESTRE  
30 RUE COLBERT  
37043 TOURS CEDEX 1

DEVIS N° : 45TEIFZE  
RESIDENCE : HONORE DE BALZAC 37200 TOURS

Le 12/11/2014

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-dessous le descriptif des travaux que nous vous proposons d'effectuer dans l'immeuble précité :

**Proposition pour le remplacement de 4 groupes de traction.**

-Prix du moteur maintenu à 3750€ HT comme dans le cadre de la consultation, pour une commande dans le premier trimestre de l'année 2015.

- \*Mise à l'arrêt de l'ascenseur
- \*Mise en sécurité du chantier
- \*Dépose du groupe de traction existant
- \*Fourniture et pose du nouveau groupe de traction
- \*Réglages et câblages
- \*Essais
- \*Remise en service de l'ascenseur

Ces prestations peuvent être réalisées pour un montant forfaitaire de :

Montant H.T. = 35 216,00 Euro  
Montant T.T.C. = 38 737,60 Euro

Ce devis a été établi avec un taux à 10,00%. Si vous êtes soumis à un taux de TVA différent, merci de nous en informer et de nous fournir les justificatifs (attestation de TVA pour application du taux réduit).

Conditions de paiement : 100% Mise à disposition

**Validité de l'offre : 2 mois**

Devis valable sous réserve d'absence d'amiante.

Vous trouverez en annexe le détail des prestations et du montant de ce devis.

Restant à votre entière disposition pour de plus amples renseignements, nous vous prions d'agréer,  
Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

JENNIFER HUGUES  
INGENIEUR COMMERCIALE

OTIS  
32 Avenue Marcel Dassault  
6 E 604  
37200 TOURS Cedex 3  
02 47 74 55 80  
Tel. : 02 47 28 46 76  
Fax : 02 47 28 46 76

**SARL BCE**

Les Champs de la Route

37390 CHARENTILLY

Tél :

Tél portable : 06 71 66 81 39

Fax : 09 70 62 57 98

Email : bordas\_sylvain@orange.fr

Syndicat des Copropriétaires résidence  
Honoré de Balzac  
chez Foncia Delestre  
30 rue Colbert  
CS 64336  
37000 TOURS

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement	N° de Tva intracom
DE00001415	17/11/2014	CL00012	31/03/2015	Virement à 45 jours fin de mois	

Code	Description	Qté	P.U. HT	Montant HT	TVA
	<p><u>A l'attention de Mr Tavernier</u></p> <p><b>Affaire:</b> Résidence Balzac, bâtiment L, <u>tranche n° 1.</u></p> <p><b>Objet:</b> Remplacement canalisation EF du bâtiment L en tube acier galvanisé, inclus démontage et évacuation de l'installation eau froide existante.</p> <p><b>Fournitures:</b> 75 ml tube galva dn 50x60, 20 ml tube galva dn 40x49, 18 ml tube galva dn 33x42, 18 ml tube galva dn 26x34, 7,5 ml tube galva dn 15x21, 3 ml tube galva dn 20x27, 3 tés galva dn 50x60, 6 coudes 90° galva dn 50x60, 4 tés galva dn 40x49, 3 tés galva dn 33x42, 2 tés galva dn 26x34, 75 ml de calorifuge Armaflex 19x60, 20 ml Armaflex 19x48, 18 ml Armaflex 19x42, 18 ml Armaflex 19x35, inclus petites fournitures supportages, colliers de fixation, location échafaudage, inclus consommables.</p>	1,00	10 764,00	10 764,00	10,00

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Taux	Base HT	Montant TVA
10,00	13 764,00	1 376,40

Total HT	13 764,00
Total TVA	1 376,40
Total TTC	15 140,40
Acomptes	0,00
Net à payer	15 140,40 €

**Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé,  
bon pour accord)**

**SARL BCE**

**Les Champs de la Route  
37390 CHARENTILLY**

Tél :

Tél portable : 06 71 66 81 39

Fax : 09 70 62 57 98

Email : bordas\_sylvain@orange.fr

Syndicat des Copropriétaires résidence  
Honoré de Balzac  
chez Foncia Delestre  
30 rue Colbert  
CS 64336  
37000 TOURS

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement	N° de Tva intracom
DE00001479	17/11/2014	CL00012	17/12/2014	Virement à 45 jours fin de mois	

Code	Description	Qté	P.U. HT	Montant HT	TVA
	<u>A l'attention de Mr Tavernier</u>				
	<u>Affaire: Résidence Balzac, bâtiment L, tranche n° 2.</u>				
	<u>Objet:</u> Remplacement canalisation EF du bâtiment L en tube acier galvanisé, inclus démontage et évacuation de l'installation eau froide existante.	1,00	10 764,00	10 764,00	10,00
	<u>Fournitures:</u> 75 ml tube galva dn 50x60, 20 ml tube galva dn 40x49, 18 ml tube galva dn 33x42, 18 ml tube galva dn 26x34, 7,5 ml tube galva dn 15x21, 3 ml tube galva dn 20x27, 3 tés galva dn 50x60, 6 coudes 90° galva dn 50x60, 4 tés galva dn 40x49, 3 tés galva dn 33x42, 2 tés galva dn 26x34, 75 ml de calorifuge Armaflex 19x60, 20 ml Armaflex 19x48, 18 ml Armaflex 19x42, 18 ml Armaflex 19x35, inclus petites fournitures supportages, colliers de fixation, location échafaudage, inclus consommables.	1,00	3 000,00	3 000,00	10,00

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutee sur les prix.

Taux	Base HT	Montant TVA
10,00	13 764,00	1 376,40

Total HT	13 764,00
Total TVA	1 376,40
Total TTC	15 140,40
Acomptes	0,00
Net à payer	15 140,40 €

**Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé,  
bon pour accord)**



Tél : 02.47.66.86.63

**Adresse chantier :**

Résidence Honoré de Balzac  
Allée de Ségovie - Coté Rives du Cher

37200 TOURS

Abattage d'un bouleau

TROISIEME PROPOSITION

**SCP RESIDENCE HONORE DE BALZAC**  
à l'attention de Eric TAVERNIER  
**CHEZ FONCIA DELESTRE**  
**30 rue Colbert**  
**CS 64336**  
**37043 TOURS CEDEX 1**

Notre Dame d'Oé le, 25 novembre 2014

## DEVIS N° D14070001

Affaire suivie par M SINIGAGLIA ELODIE

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Mont HT €
<b>Abattage :</b> Abattage d'un Bouleau situé coté Rives du Cher allée de Ségovie				
Mise en tas des déchets, chargement sur camion et transport en déchetterie	1	ens	195,00	195,00
<b>Montant Abattage : ...</b>				195,00
<b>Montant Devis ...</b>				195,00
Montant	Montant H.T.	% TVA	Montant T.V.A.	Mont TTC €
195,00	195,00	20,00	39,00	234,00

**DEVIS N° D14070001****Le 25 novembre 2014**

**SCP RESIDENCE HONORE DE BALZAC**  
*à l'attention de Eric TAVERNIER*  
**CHEZ FONCIA DELESTRE**  
**30 rue Colbert**  
**CS 64336**  
**37043 TOURS CEDEX 1**

Abattage d'un bouleaux

TROISIEME PROPOSITION

**Récapitulatif Lots****Montants Euros**

* Abattage :	195,00
Montant H.T. ...	195,00
Montant TVA ...	39,00
Total T.T.C. ...	234,00

L'entreprise JARDINS DECOR 37 est agréée pour son activité d'application de produits phytopharmaceutiques et peut sur simple demande de votre part vous mettre à disposition les fiches de données et de sécurité des produits utilisés.

Devis valable 2 mois à compter de sa date d'édition.

Pour acceptation, veuillez nous retourner un exemplaire du devis signé avec un acompte de 30% du montant de la commande.

Règlement du solde à réception de la facture, chaque tranche de travaux terminée

**Bon pour Commande****SARL JARDINS DECOR 37**

A

Le

Le Client

Mr SINIGAGLIA  
Gérant

Husset Yoann  
7 place de l'Amiral Querville  
37200 Tours.

M. Tavernier

Agence Foncia Delestre

A Tours, le 07/11/14

Objet : autorisation pour effectuer des travaux affectant les parties communes.

Monsieur Tavernier bonjour,

Etant copropriétaire de l'immeuble situé au 7 place de l'Amiral Querville, 37200 Tours, j'envisage de réaliser des travaux au sein des parties communes de ce dernier.

En effet, voici quels sont mes projets : ouverture d'une surface de 1 m de largeur par 50 cm de hauteur pour réalisation d'un passe plat entre cuisine et séjour. Le mur en question est porteur (épaisseur de 13 cm de béton armé). Les devis demandés aux entreprises dont vous trouverez copie ci-joint comprennent la réalisation d'une étude béton par bureau d'étude structure, d'une attestation de non modification de la descente de charge du bâtiment et de la mise en œuvre d'un linteau de reprise des efforts. Je précise que suis moi même ingénieur en bâtiment.

C'est pourquoi, conformément à l'article 25 b de la loi du 10 juillet 1965, je souhaite obtenir l'autorisation de l'Assemblée Générale.

Je vous demande donc d'étudier ma requête de plus près, et de l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'Assemblée Générale qui se déroulera le 14 janvier 2015.

Je vous prie d'agréer Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.





Rénovation ■ Patrimoine ■ Contemporain

Le 21/10/2014

Maître d'Ouvrage :

Monsieur & Madame Husset

7, place de l'Amiral Querville

37 200 Tours

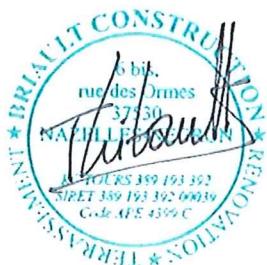
**DEVIS**

*Ouverture de voile en béton armé*

N°	Désignation	U	Q	PU	OPTION PHT	PHT
1	<b>GENERALITES</b> Branchement électrique Branchement d'eau Protections collectives <i>Honoraires étude BA</i> Implantation - piquetage					
				à la charge du Maître d'Ouvrage		
				à la charge du Maître d'Ouvrage		
		ens	1,00	315,00		315,00 €
		ens	1,00	410,00	410,00 €	
		ens	1,00	68,00		68,00 €
2	<b>CREATION D'OUVERTURE</b> Création d'ouverture 100 x 50 dans voile BA ép 13 cm - compris étalement / chevrelage - compris sciage, démolition et évacuation des déblais - compris jambages et linteau BA, si nécessaire - non compris raccords de plâtrerie, peinture, ...	u	1,00	1 090,00		1 090,00 €
3	<b>OPTION : LINTEAU BOIS</b> <i>Fourniture et pose d'un linteau bois 15 x 15</i>	ml	1,20	168,40	202,08 €	
	Montant IHT			612,08 €		1 473,00 €
	Montant TVA 10,00 %			61,21 €		147,30 €
	Montant TTC			673,29 €		1 620,30 €

Le Gérant :

Le Maître d'Ouvrage :



Siège social : Z. II. des Poujeaux - 6 bis, rue des Ormes - 37580 NAZELLES-NÉGRON

Téléphone : 02 47 23 26 10 ■ Fax : 02 47 57 23 59 ■ [www.briault.fr](http://www.briault.fr) ■ [briault@briault.fr](mailto:briault@briault.fr)



D E V I S	
LA VILLE AUX DAMES, le 03/10/2014	
Référence : 14-00245	
Objet du devis	
Travaux d'ouverture dans un mur béton existant	

Référence	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1	<b><u>INSTALLATION DE CHANTIER</u></b>  Alimentations eau, électricité et évacuations pour les besoins du chantier à la charge du client  L'enlèvement et la protection des mobilier et des sols est à prévoir par le client  Déconnection de l'électricité, dépose plomberie, protection par client	PM			
		PM			
		PM			
	<b><u>TOTAL INSTALLATION DE CHANTIER</u></b>				
2	<b><u>OUVERTURE DANS UN MUR BETON</u></b>				
2.1	Protection au sol (sans objet, réalisée par le client)				
2.2	Sciage et démolition au marteau piqueur électrique pour ouverture (100*50ht*13ep) comprenant : Démolition au droit de l'ouverture - reprise des jambages	U	1,00	612,00	612,00
2.3	Linteau béton  <b>A votre charge</b> Accord sur traçage - Fourniture de l'eau - Protections des tiers -  <b>A notre charge</b> Etalement provisoire si nécessaire	M	1,20	204,30	245,16
	<b><u>TOTAL OUVERTURE DANS UN MUR BETON</u></b>				<b><u>857,16</u></b>
3	<b><u>EVACUATION DES DEBLAIS</u></b>				
3.1	Evacuation des gravats béton et divers à la main depuis le logement et par l'ascenseur - Mise en décharge agréée (compris taxes)	T	0,16	236,00	37,76
	<b><u>TOTAL EVACUATION DES DEBLAIS</u></b>				<b><u>37,76</u></b>

BON POUR ACCORD LE CLIENT DATE :	BSTR O MENARD	Total H.T. T.V.A. 10,00 % Total T.T.C. Net à payer (Euros)	894,92 89,49 984,41 <b>984,41</b>
--	------------------	---	--

Cette offre de prix prend en compte les éléments portés à notre connaissance lors de son établissement.

Toute adaptation ou omission pourra faire l'objet d'un chiffrage complémentaire.

Pour tout montant supérieur à 8 000 € une garantie de paiement est à mettre en place (art 1799.1 du CC).

L'assurance dommage ouvrage est à prendre par le client dès l'ouverture du chantier.

Conditions de validité : 2 mois

Conditions de règlement : 30% d'avance à la commande,

Le reliquat par situation d'avancement ou facture payable à réception.

Le taux de TVA à appliquer sera fonction de la réglementation en vigueur au jour de la facturation.

En cas de remise en cause par l'administration fiscale du taux réduit de TVA, le client s'engage irrévocablement à rembourser au prestataire l'intégralité du supplément de TVA, des pénalités et accessoires y afférents à la première demande effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Référence	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
<b>4</b>	<b>Options</b>				
<b>4.1</b>	<b><u>ETUDES BETON ARME</u></b> Réalisation d'une étude de structure Attestation de reprise des efforts et descente de charge par le linteau (faite par BSTR)	Ens PM	1,00	645,00	645,00
<b>4.2</b>	Mise en oeuvre d'un linteau en bois 15*15, scellement de part et d'autre	Ens	1,20	256,39	307,67
	<b><u>TOTAL ETUDES BETON ARME</u></b>				<b><u>952,67</u></b>
	Rappel : Les variantes ne sont pas comprises dans le total du document				



## TRAITEMENT DES FAÇADES

RAVALEMENT - ISOLATION EXTÉRIEURE  
BARDAGE - VÊTURE - PEINTURE  
RÉHABILITATION GÉNÉRALE DE BÂTIMENTS

S.A.S. au capital de 200 000 €

7, route de Chardonchamp

CS 30026

86440 MIGNÉ-AUXANCES

TÉLÉPHONE : 05 49 51 55 55

TÉLÉCOPIE : 05 49 51 60 27

N° 16145F 14.11.2014 – V3

### PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

ENTRE:

Le syndicat des copropriétaires de la résidence Centre urbain Honoré de Balzac à TOURS représenté par son syndic en exercice, la société Foncia DELESTRE dont le siège social est situé 30 rue Colbert 37043 TOURS

D'UNE PART,

ET:

La société SAPAC, sas au capital de 200 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de POITIERS sous le n°312 032 956, dont le siège social est situé 7 route de Chardonchamp 86440 MIGNE-AUXANCES

D'AUTRE PART,

#### RAPPEL DES FAITS:

La société SAPAC a réalisé des travaux de ravalement de façades pour le compte du syndicat des copropriétaires de la résidence en 2011 et 2012 selon marché signé le 22 avril 2010.

Ces travaux ont été réceptionnés avec réserves par le syndicat des copropriétaires de la résidence selon procès-verbaux du 2 octobre 2012.

SIÈGE SOCIAL : Bureaux - Dépôts - Livraisons : 7, route de Chardonchamp 86440 MIGNE-AUXANCES

AGENCE ATLANTIQUE : Z.A.E. de Belle Aire - 13, rue Copernic 17440 AYTRÉ

RC POITIERS 78 B 26 - SIRET 312 032 956 00038 - APE 4339Z - FR 89 312 032 956

✓  
M/B

**Article 1 :**

La société SAPAC s'engage, à exécuter, gracieusement à titre commercial, les travaux mentionnés à son devis F0016145-C du 24 septembre 2014 dès réception d'un exemplaire dûment accepté et dont copie est jointe en annexe.

La société SAPAC s'engage, à titre commercial, à exécuter les prestations suivantes :

- . Bât. J – 1 place Jacquemont – 3<sup>e</sup> D – Reprise rebord de fenêtre épaupré
- . Bât. J – 3 place Jacquemont – 1er D – Reprise rebord de fenêtre épaupré
- . Bât. J – 5 place Jacquemont – 3<sup>e</sup> – Reprise éclat de la peinture
- . Bât. M – M 15 – RDC – Reprise écaillage de la peinture sous fenêtres
- . Bât. N – N 7 – Chaufferie – Reprise béton angle balcon
- . Bât. N – 3 place Jacquemont –RDC– reprise joint de dilatation, éclats peinture
- . Bât. O – 7 Miomandre – 2<sup>ème</sup> D avant – Reprise éclat béton
- . Bât. O – 3 Miomandre – 4<sup>ème</sup> Dalle logt PINTO – pissette à reposer
- . Logt STIVAL 10 rue R. Vivier - Reprise sous-face balcon

**Article 2:**

Le syndicat des copropriétaires de la résidence s'engage à régler sous quinzaine le solde du décompte général et définitif d'un montant de 10 942.50 euros (dix mille neuf cent quarante-deux euros et 50 cts).

Le syndicat des copropriétaires de la résidence s'engage à signer le PV de réception ci-joint conformément à la date des procès-verbaux signés par CITYA (soit à la date du 2 octobre 2012) représentant du syndicat des copropriétaires à l'époque.,

**Article 3:**

Le syndicat des copropriétaires de la résidence renonce, hors du cadre des garanties biennales et décennales habituelles à exercer toute action judiciaire, de toute nature, à l'encontre de la société SAPAC et plus généralement à rechercher en responsabilité ou à réclamer tous autres travaux ou toutes autres sommes d'argent.

**Article 4:**

La présente transaction est régie par les dispositions des articles 2044 et suivants du code civil dont copie annexée (1). Elle est donc revêtue, conformément aux termes de l'article 2052 du même code, de l'autorité de la chose jugée et chaque partie reconnaît expressément avoir pris connaissance de ces articles et mesuré leur portée.

Signé à , le

Pour le Syndicat des Copropriétaires

Signé à , le

Pour la société SAPAC

ANNEXE

Annexe articles 2044 et suivants du code civil

Article 2044:

« La transaction est un contrat par lequel les parties terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître.

Ce contrat doit être rédigé par écrit. »

Article 2045 :

« Pour transiger, il faut avoir la capacité de disposer des objets compris dans la transaction.

Le tuteur ne peut transiger pour le mineur ou le majeur en tutelle que conformément à l'article 467, au titre De la minorité de la tutelle et de l'émancipation ; et il ne peut transiger avec le mineur devenu majeur, sur le compte de tutelle, que conformément à l'article 472 au même titre.

Les communes et établissements publics ne peuvent transiger qu'avec l'autorisation expresse du premier ministre. »

Article 2046 :

« On peut transiger sur l'intérêt civil qui résulte d'un délit.

La transaction n'empêche pas la poursuite du ministère public. »

Article 2047

« On peut ajouter à une transaction la stipulation d'une peine contre celui qui manquera de l'exécuter. »

Article 2048 :

« Les transactions se renferment dans leur objet, la renonciation qui y est faite à tous droits, actions et prétentions, ne s'entend que de ce qui est relatif au différend qui y a donné lieu. »

Article 2049 :

« Les transactions ne règlent que les différends qui s'y trouvent compris, soit que les parties aient manifesté leur intention par des expressions spéciales ou générales, soit que l'on reconnaisse cette intention par une suite nécessaire de ce qui est exprimé. »

Article 2050:

« Si celui qui avait transigé sur un droit qu'il avait de son chef acquiert ensuite un droit semblable du chef d'une autre personne, il n'est point, quant au droit nouvellement acquis, lié par la transaction antérieure. »

Article 2051 :

« La transaction faite par l'un des intéressés ne lie point les autres intéressés, et ne peut être opposée par eux. »

Article 2052:

« Les transactions ont, entre les parties, l'autorité de la chose jugée en dernier ressort. Elles ne peuvent être attaquées pour cause d'erreur de droit, ni pour cause de lésion. »

Article 2053 :

« Néanmoins, une transaction peut être rescindée lorsqu'il y a erreur dans la personne ou sur l'objet de la contestation, Elle peut l'être dans tous les cas où il y a dol ou violence. » Article 2054:

« Il y a également lieu à l'action en rescission contre une transaction lorsqu'elle a été faite en exécution d'un titre nul, à moins que les parties n'aient expressément traité sur la nullité. »

Article 2055 :

« La transaction faite sur pièces qui depuis ont été reconnues fausses est entièrement nulle. »

Article 2056 :

« La transaction sur un procès terminé par un jugement passé en force de chose jugée, dont les parties ou l'une d'elles n'avaient point connaissance, est nulle.

Si le jugement ignoré des parties était susceptible d'appel, la transaction sera valable. »

Article 2057:

« Lorsque les parties ont transigé généralement sur toutes les affaires qu'elles pouvaient avoir ensemble, les titres qui leur étaient alors inconnus, et qui auraient été postérieurement découverts, ne sont point une cause de rescission, à moins qu'ils n'aient été retenus par le fait de l'une des parties.

Mais la transaction serait nulle si elle n'avait qu'un objet sur lequel il serait constaté, par des titres nouvellement découverts, que l'une des parties n'avait aucun droit. »

Article 2058 :

« L'erreur de calcul dans une transaction doit être réparée. »

## PROCES VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX

Ce 02 octobre de l'an deux mille douze  
en présence

- du Cabinet FONCIA DELESTRE  
30 rue Colbert – 37043 TOURS, représenté par M. TAVERNIER, nouveau syndic élu le 06.12.2012, agissant pour le compte des copropriétaires de la résidence HONORE DE BALZAC
- de Monsieur le Président du Conseil Syndical, 6 place de l'Amiral de Querville 37200 TOURS
- De l'Entreprise SAPAC, 7 route de Chardonchamp 86440 MIGNE-AUXANCES, représentée par Monsieur FERNANDES Antonio, Conducteur de Travaux.

il a été procédé à la réception des travaux de : **ravalement de façades**

exécutés sur l'immeuble : **Centre Urbain Honoré de Balzac**  
**Avenue Stendhal**  
**37200 TOURS**

selon commande du 22.04.2010.

Les parties présentes ou représentées attestent que :

- les travaux sont conformes à la commande client
- les installations et protections sont repliées
- les prestations sont réalisées sans réserve

A TOURS

Le 21 Novembre 2014

Le Maître d'ouvrage  
MR TAVERNIER

**FONCIA VAL DE LOIRE**, syndic  
30, rue Colbert  
Tél. 05 64336  
37043 TOURS Cedex 1  
Tél. : 02.47.66.55.11 - Fax : 02.47.66.20.88

L'entreprise

*DRISSET Michel*  
SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES  
RÉSIDENCE HONORÉ DE BALZAC

21 NOV. 2014



## TRAITEMENT DES FAÇADES

RAVALEMENT - ISOLATION EXTÉRIEURE  
BARDAGE - VÊTURE - PEINTURE  
RÉHABILITATION GÉNÉRALE DE BÂTIMENTS

S.A.S. au capital de 200 000 €

7, route de Chardonchamp

CS 30026

86440 MIGNÉ-AUXANCES

TÉLÉPHONE : 05 49 51 55 55

TÉLÉCOPIE : 05 49 51 60 27

Migné-Auxances, le 24/09/2014

*RESIDENCE CENTRE URBAIN HONORE DE BALZAC  
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES  
avenue Stendhal  
37000 TOURS*

**DEVIS N° F0016145-C**  
*A RAPPELER SVP*

## DEVIS DESCRIPTIF ESTIMATIF

*RESIDENCE CENTRE URBAIN HONORE DE BALZAC  
avenue Stendhal  
37000 TOURS*

*TRAITEMENT DES FAÇADES  
TRAVAUX COMPLEMENTAIRES*

TRAITEMENT DES FACADESTRAVAUXBÂTIMENT-L

Fourniture et pose de rejets d'eaux aluminium en tableaux pour renvoi d'eau sur chéneaux de balcons au dernier niveau compris location de nacelle élévatrice  
(8 balcons)

ens 1.00 1 070.91 **[1 070.91]**

BÂTIMENT-M

Fourniture et pose de rejets d'eaux aluminium en tableaux pour renvoi d'eau sur chéneaux de balcons au dernier niveau compris location de nacelle élévatrice  
(4 balcons)

ens 1.00 870.53 **[870.53]**

BÂTIMENT-K

Fourniture et pose de rejets d'eaux aluminium en tableaux pour renvoi d'eau sur chéneaux de balcons au dernier niveau compris location de nacelle élévatrice  
(8 balcons)

ens 1.00 1 070.91 1 070.91

Nettoyage des tableaux de baies de balcons au dernier niveau compris  
rinçage de la travée complète jusqu'au RDC  
(3 balcons)

ens 1.00 1 232.77 1 232.77

**[2 303.68]**

TRAVAUX	4 245.12
---------	----------

ACTUALISATION

actualisation BT 50 de juillet 2012 à septembre 2014	ens 1.00 43.00 43.00
--	----------------------

ACTUALISATION	43.00
---------------	-------

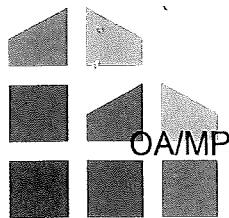
TOTAL H.T.	4 288.12
T.V.A. 10.00 %	428.81

TOTAL T.T.C.	<hr/> 4 716.93
--------------	----------------

POUR ETABLISSEMENT O.S. OU AVENANT

Antonio FERNANDES

S.A.P.A.C.  
 SAS au Capital de 200 000€  
 Façades - Peinture - Isolation - Vétuure  
 7 Route de Chardonchamp  
 86440 MIGNE AUXANCES  
 Tel. 05 49 51 55 53 - Fax. 05 49 51 60 27  
 RC Poitiers 78 B 26



# FONCIA VAL DE LOIRE

30, rue Colbert - CS 64336 - 37043 TOURS CEDEX 1  
Tél. : 02 47 66 55 11 - Fax : 02 47 66 20 88 - delestre30colbert@foncia.fr

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DE L'ASSOCIATION SYNDICALE DE LA VALLEE DU CHER QUARTIER DES FONTAINES ET DE LA BELLE FILLE

Par lettre recommandée avec accusé réception en date du 19 Août 2014, le Cabinet FONCIA VAL DE LOIRE a convoqué l'Assemblée Spéciale de l'Association Syndicale des propriétaires de la Vallée du Cher, quartier des Fontaines et de la Belle-fille, qui s'est tenue le **Jeudi 25 Septembre 2014**, à 10 heures dans les bureaux du cabinet FONCIA VAL DE LOIRE – 30, rue Colbert à TOURS 37000.

### Sont présents et/ou représentés :

- <b>SCP LES FONTAINES D</b>	<b>103 voix</b>
Représenté par CENTRALE IMMOBILIÈRE	
- <b>BANQUE POPULAIRE</b>	<b>91 voix</b>
- <b>SCP BATIMENT A</b>	<b>133 voix</b>
Représenté par Square Habitat	
- <b>SCP LA BELLE FILLE</b>	<b>269 voix</b>
Représenté par CENTRALE IMMOBILIÈRE	
- <b>FOYER PERSONNES AGEES</b>	<b>55 voix</b>
LA TOURANGELLE S.A.	
- <b>SCP FRONT DE CHER</b>	<b>303 voix</b>
Représenté par FONCIA VAL DE LOIRE	
- <b>SCP LES GOELANDS</b>	<b>90 voix</b>
Représenté par CENTRALE IMMOBILIÈRE	
- <b>PAROISSE ST ETIENNE DE GRANDMONT</b>	<b>6 voix</b>
- <b>SCP HONORE DE BALZAC</b>	<b>655 voix</b>
Représenté par FONCIA VAL DE LOIRE	
- <b>LES FONTAINES</b>	<b>313 voix</b>
SEMIVIT.	
- <b>MAISON MEDICALISEE</b>	<b>121 voix</b>
LA TOURANGELLE S.A.	
- <b>RESIDENCE MOZART</b>	<b>406 voix</b>
SEMIVIT.	
- <b>SEM MARYSE BASTIE</b>	<b>169 voix</b>
- <b>STENDHAL MILAN</b>	<b>313 voix</b>
LA TOURANGELLE S.A.	
- <b>TOURS HABITAT</b>	<b>1687 voix</b>
	<b>4714 voix</b>

### Gestion de copropriété - Gestion locative

FONCIA VAL DE LOIRE SAS au capital de 75 090 € - 307 213 249 RCS Tours  
Siège social : 30, rue Colbert - CS 64336 - 37043 TOURS CEDEX 1 - Tél. : 02 47 66 55 11

Succursales : FONCIA CCG à TOURS - FONCIA GUILBAUD DELESTRE à BLOIS

Cartes professionnelles délivrées par la Préfecture d'Indre et Loire - Gestion n° 31

Garant financier : GALIAN - 89, rue La Boétie - 75378 Paris Cedex 08 - N° TVA intracommunautaire : FR 79 307 213 249



Sont absents :

- PPI TOURS FINANCES	68 voix
- France BUSINESS SCHOOL	90 voix
- CHAMBRE DES METIERS	<u>29 voix</u>
	187voix

Le quorum statutaire étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le Cabinet FONCIA VAL DE LOIRE, Président de l'Association, est représenté par Monsieur Olivier ALLERA.

PRESIDENCE :

Conformément aux Statuts, l'Assemblée Générale est présidée par le Cabinet FONCIA VAL DE LOIRE, es-qualité de Président de l'Association.

Après en avoir délibéré, et toutes les informations nécessaires ayant été fournies par Monsieur Olivier ALLERA, l'Assemblée Spéciale constate et/ou décide successivement et unanimement ce qui suit :

I- SUPPRESSION DU RESEAU SECOURU DU QUARTIER DES FONTAINES – FINANCEMENT DES TRAVAUX DECOULANT DE CETTE SUPPRESSION – INFORMATION - DECISION

Historique :

A la suite de la réunion informelle qui s'est tenue le 15 avril 2014, ayant pour objet de statuer sur le maintien ou non du réseau secouru du quartier des Fontaines, suite au rapport d'EDF consistant en un Audit technique complet des installations électriques haute tension du réseau de secours 5.5 kV, les associés sont réunis pour se prononcer définitivement sur le devenir d'une telle installation.

Il est à noter, à titre supplétif, que si trois solutions étaient envisagées :

- Le remplacement du système complètement obsolète pour un coût de 1 980 000.00 Euros HT
- Le maintien du réseau de secours 5.5 kV pour la somme de 480 000.00 Euros HT
- Et enfin, la suppression et l'abandon du réseau pour un montant de 160 000.00 Euros HT.

C'est la suppression qui, à l'unanimité, a été la solution retenue.

La présente Assemblée Générale a pour objet de confirmer définitivement ce point, étant entendu qu'un courrier, dont copie a été jointe à la convocation de la présente réunion, a été adressé conjointement à Monsieur le Maire de TOURS ainsi qu'au SDIS 37 (Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre et Loire).

En substance, la proposition qui est faite, suite à cet audit, consiste à abandonner purement et simplement le réseau de secours 5.5kV avec mise en œuvre d'une source autonome d'électricité au niveau des deux entités du quartier des Fontaines à savoir des travaux relatifs à la Maison médicalisée du Val de Cher et au foyer des personnes âgées les Albatros ainsi que des travaux relatifs au bloc technique du réseau.

Selon l'audit, le montant financier de ces travaux serait de l'ordre de 160 000.00 Euros HT, soit 192 000.00 Euros TTC.

A cette fin, trois entreprises ont été sollicitées : EIFFAGE, CEGELEC et HERVE THERMIQUE.

Malgré de multiples relances, seule EIFFAGE a accepté de répondre au cahier des charges établi par le contrôle technique établi par EDF.

Les devis EIFFAGE ont été joints à la convocation de la présente Assemblée Générale pour la complète information des associés et consistent à équiper les deux E.R.P. (Etablissement recevant du Public) de groupes électrogènes autonomes et de travaux relatifs au bloc technique consistant notamment à déposer et évacuer les deux groupes électrogènes existants.

Des explications détaillées ont été jointes à la convocation de la présente réunion dans un condensé reprenant les caractéristiques techniques de l'audit d'EDF, notamment les pages n° 100 et 101 du dit rapport.

Ainsi, les devis EIFFAGE détaillent bien ces installations :

- Mise en place d'un groupe électrogène de secours à l'EHPAD de la Vallée du Cher, pour un montant de 69 302.02 Euros TTC
- Mise en place d'un groupe électrogène de secours au Foyer les Albatros pour un coût de 51 508.63 Euros TTC, l'installation étant moins complexe
- Enfin, dépose des deux groupes électrogènes équipant le bloc technique, pour un montant de 81 486.40 Euros TTC,  
Soit un total de 202 297.05 Euros TTC.

Ces travaux seraient financés pour partie, d'une part par le remboursement du solde excédentaire du P3 qui reste encore au profit de l'ASP des Fontaines et d'autre part par appels de fonds auprès de chacun des associés (excepté l'EHPAD et le foyer ALBATROS).

Comme nous en avions expliqué les fondements, lors des deux réunions préparatoires, à toutes fins utiles il est rappelé que le coût annuel de l'entretien de ce réseau secouru oscille entre 350 000.00 et 400 000.00 Euros par an : en une année donc l'ASP aura le retour sur son investissement.

Il appartiendra à chaque copropriété raccordée sur ce réseau secouru de voter la quote-part des fonds correspondant à ces travaux et d'en acquitter le règlement auprès du Président de l'ASP. Un tableau récapitulatif des quotes-parts par associé a été joint à la Convocation de la présente Assemblée Spéciale.

**Résolution :**

Les associés, après avoir entendu les explications complémentaires du cabinet FONCIA VAL DE LOIRE, Président de l'ASP, DECIDENT :

- la suppression du réseau secouru du quartier des Fontaines, selon les modalités des devis établis par la société EIFFAGE exploitant du réseau et qui en assure la maintenance
- d'équiper en groupes électrogènes autonomes et individuels les deux E.R.P. du quartier des Fontaines, à savoir l'EHPAD de la Vallée du Cher et le Foyer des Albatros.
- de financer ces travaux par appel spécial auprès des associés concernés, réparti sur la base des tantièmes « DEPENSES GROUPE ELECTROGENE » pour un montant de 202 297.05 Euros à date d'exigibilité du 02/04/2015, sous réserve de l'accord du S.D.I.S

Etant précisé :

- qu'il appartiendra à chaque Syndicat de copropriétaires de faire voter sa quote-part.
- que l'entretien des E.R.P. pour les groupes secourus doit être à la charge des E.R.P. concernés exclusivement
- qu'il conviendra impérativement d'obtenir l'accord du SDIS qui conditionne les travaux.
- Qu'une réception des travaux en présence d'un bureau de contrôle sera organisée afin de valider la bonne réalisation des travaux

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents et représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, L'Assemblée Générale est levée à 10 heures 45

**Olivier ALLERA**  
Directeur de Copropriété  
Cabinet FONCIA VAL DE LOIRE

PJ : Courrier EIFFAGE du 22.09.2014  
Rapport d'activité poste P3

**FONCIA VAL DE LOIRE**  
30, rue Colbert  
CS 64336  
37043 TOURS Cedex 1  
Tél. : 02.47.66.55.11 - Fax : 02.47.66.20.88



*à l'attention de PV*

**Agence de Tours**

6/8 rue Denis Papin  
BP 50447  
37304 Joué-lès-Tours Cedex  
Tél. : 02 47 68 44 44  
Fax : 02 47 67 31 24

**FONCIA DELESTRE**

30, rue Colbert  
37043 TOURS CEDEX 1

A l'attention de Monsieur ALLERA

Joué les Tours, le 22 septembre 2014

Nos Réf : Bernard FIDÉLIUS – 14.160

Objet : ASP Les Fontaines

Complément d'information à notre devis 14-3385

Monsieur,

En réponse à votre demande de précisions quant aux dispositions prises pour éviter tout courants induits ou retours de masse dans le réseau secouru 5500 Volts après la dépose des cellules de protection, nous vous confirmons les points suivants,

A l'ouverture de chaque cellule de protection des départs 5500 V, les 3 phases sont mises en court-circuit et à la terre. Tel est actuellement le cas pour la boucle qui alimentait le secours du Centre Urbain Honoré de Balzac.

Lors de la dépose des cellules de protection, à la déconnection des 3 câbles de phases, ceux-ci seront reliés entre eux et raccordés au circuit de terre du bâtiment.

Dans ces 2, il n'y a pas de risque de courants induits car ils sont directement "envoyés" à la terre.

Espérant avoir répondu à vos attentes, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

**EIFFAGE ENERGIE Val de Loire**  
6/8 rue Denis Papin  
37300 JOUÉ LES TOURS  
Tél. : 02 47 68 44 44 - Fax : 02 47 67 34 24  
SIREN : 388 779 407 - 388 779 407 RCS TOURS  
SAS au capital de 1 798 000 €

6/8 rue Denis Papin - 37300 Joué-lès-Tours Cedex - RCS TOURS  
EIFFAGE ENERGIE VAL DE LOIRE - SAS au capital de 1 736 000 €  
Siège social : 6/8, rue Denis Papin - 37300 Joué-lès-Tours - Adresse postale : 6/8, rue Denis Papin - BP 50447 - 37304 Joué-lès-Tours Cedex  
Tél. : 02 47 68 44 44 - fax : 02 47 67 31 24  
388 779 407 RCS TOURS - TVA intracommunautaire FR 48 388 779 407

## POSTE P3

### Récapitulatif des travaux réalisés

#### 2006

Rampe d'alimentation G.O. d'un groupe électrogène  
Eclairage extérieur centrale.

1 156 € HT  
539 € HT

#### 2007

Remplacement transmetteur téléphonique  
Remplacement d'accessoires des cellules HTA (bobines-relais-fusibles ...)  
Remplacement électrovanne de purge compresseur.  
Installation batterie de condensateurs

697 € HT  
5 069 € HT  
1 172 € HT  
5 100 € HT

#### 2008

Réparation moteur d'un ventilateur d'extraction d'air.  
Modification évacuation d'eau dans la fosse des tours aéro.  
Remplacement de luminaires dans local GE et 20kV

539 € HT  
1 980 € HT  
2 693 € HT

#### 2009

Remplacement de la centrale technique, modification des alarmes transmises  
Remplacement du transformateur 20000 / 5500 V  
Analyse diélectrique des transformateurs pour recherche de PCB  
Destruction transformateur contenant des PCB

3 168 € HT  
44 827 € HT  
1 133 € HT  
2 677 € HT

#### 2010

Remplacement du vase d'expansion de la chaudière  
Remplacement résistance de préchauffage du GE 2  
Remplacement de la pompe à fuel de la chaudière

649 € HT  
2 265 € HT  
966 € HT

#### 2011

Remplacement d'accessoires sur le réseau secours 5500V  
(tête de câble-dominos)  
Remplacement d'accessoires des cellules HTA (bobines-relais)  
Réparation du transformateur 400 / 5500 V

5 861 € HT  
4 752 € HT  
25 461 € HT

#### 2012

Vidange huile des transformateurs inutilisés pour destruction.  
Recherche de défaut sur le réseau secours avec camion EDF  
Destruction de 3 transformateurs non pollués  
Destruction d'un transformateur pollué au PCB

1 457 € HT  
3 992 € HT  
3 548 € HT  
3 900 € HT

**Montant de 2006 à 2012 (voir rapport de juin 2012)**

**123 601 € HT**

2013

Installation d'une pompe inox de relevage en bas des tours aéro pour évacuation des eaux puviales.	2 842 € HT
Réparation d'un câble secours 5500V sur la boucle D1 y compris ouverture de chaussée.	16 109 € HT
Audit EDF (acompte)	10 449 € HT
Accompagnement EDF lors de l'audit, à la centrale et sur quelques sites.	2 400 € HT
<i>Description de l'installation, explications de fonctionnement</i>	
<i>Fourniture de schémas et de documentation.</i>	

2014

Remplacement des cellules du poste de livraison 20kV	57 095 € HT
Intervention ERDF pour modification des câbles 20 kV	5 017 € HT
Intervention ERDF pour vérification des protections	1 488 € HT
Audit EDF (solde)	24 251 € HT
Prévisions de réparations, têtes de câble, dominos 5500V.	5 000 € HT

PRÉVISIONS DE TRAVAUX

2015

Installation GE Vallée du Cher	57 751 € HT
Installation GE Les Albatros	42 924 € HT
Dépose des installations	67 905 € HT
Prévisions de réparations, réparations cellules 5500V.	10 000 € HT

**Montant Total des Dépenses de 2006 à 2015**

**426 832 € HT**

**EIFFAGE ÉNERGIE Val de Loire**

6/8 rue Denis Papin  
37300 JOUÉ LES TOURS  
Tél. : 02 47 68 44 44 - Fax : 02 47 67 31 24  
SIREN : 388 779 407 - 388 779 407 RCS TOURS  
SAS au capital de 1 100 000 €

ESCALIERS GALLERIE MARCHANDE	base	Eiffage	base	MFM	base	RBT	base	RSC	Moreau
Protection Apport Repli Matériel	m2	388,05 m2			m2		m2		77,5
Echafaudages	187	3029,4		1750		1430		127,5	si
démolition -Evac gravats	224	3539,2	222	2852,7	178	2527,6	170	3230	moyenne
Evac des gravats				609,7				208	m2
Dégrossi et enduit support	224	5409,6	222	1920,3	216	1036,8	170	1020	cout
Enduit	224	7604,8	222		216		170	7140	total
pose faïence						9892,8		sur	
finitions baguettes angles	30ml	1482,53 140ml		1215 54ml		1539		base	
enduit hydrofuge				7137,3				134	€
nettoyage des lieux								55	du m2
carrelage grès céram						237	4218,6		
Sous/total escalier OUEST	HT	21453,58		15481		22290,4		11650	27872

Protection Apport Repli Matériel		388,05						77,5	
Echafaudages	222,5	3604,5		1750		1430		127,5	si
démolition -Evac gravats	259,5	4100,1	250	3212,5	216	3067,2	185	3515	moyenne
Evac des gravats				609,7				230	m2
Dégrossi et enduit support	259,5	6266,93	250	2162,5	216	1036,8	185	1110	cout
Enduit	259,5	8810,03	250		216		185	7770	total
pose faïence						9892,8		sur	
finitions baguettes angles	30ml	1482,53 140ml		1211 54ml		1215		base	
enduit hydrofuge					8037,5			134	€
nettoyage des lieux								55	du m2
carrelage grès céram						237	4218,6		
Sous/total escalier EST	HT	24652,13		16983,2		19214,8		12655	30820
MURET Rampe	HT				314,89				
Rampe accès béton	HT				6617,45				
Remarques A: sans étanchéité ni peinture								A	
B: avec carrelage à la place d'enduit								B	
TOTAL TRAVAUX	HT	46105,7		39396,54		41505,2		24305	58692
	TTC	55142,42		43336,2		45655,72		26006,35	64561,2
	taux TVA	19,60%		10%				7%	10%

*Vivre ensemble sur une terre plus propre plus "saine"*

TOURS - VITRÉ - RENNES - BOURGES - CHINON

Devis n° 1409072

Réf. : CDC/PB/SB

A09-40

air

terre



Dératisation  
Désinsectisation  
Désinfection

Agrément : n°05FX500022

Date : 22 septembre 2014

#### Travaux concernant :

Résidence Honoré de Balzac  
Centre Urbain Honoré de Balzac  
TOURS

#### Pour : FONCIA DELESTRE

A l'attention de M. Eric TAVERNIER  
30 rue Colbert  
CS 64336  
37043 TOURS CEDEX 1

Votre demande de devis N° S.2922 - 4694

#### PLAN DE TRAVAIL

#### **ENLEVEMENT DES TOILES D'ARAIIGNEES DANS LA GALERIE MARCHANDE EXTERIEURE AVEC OPTION POUR LE PARKING ET VOIES DE CIRCULATION**

#### *Zone galerie marchande extérieure :*

- Balisage des zones de travaux
- Enlèvement des toiles d'araignées à l'aide d'une tête de loup, brossage à sec des zones les plus marquées par la poussière et autres
- Balayage des sols des zones concernées
- Mise en sac et évacuation

#### TARIFICATION DE L'INTERVENTION

Les prestations définies précédemment seront exécutées pour les prix forfaitaires suivants :

Prix HT	2 854,80 €
TOTAL TVA 20,00 %	570,96 €
Prix TTC	3 425,76 €